SAGE
Baie de Lannion

TABLEAU DE BORD DU SAGE

2018-2019

Partenaires financiers :

SYNDICAT TRAOUIERO

SYNDICAT DE LA BAIE

CONTENU

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** (SAGE) Baie de Lannion a été approuvé par arrêté préfectoral le 11 juin 2018. Il est, depuis, en phase de mise en œuvre.

Le tableau de bord a pour objectif d'**évaluer la mise en œuvre du SAGE** par l'ensemble des acteurs concernés par le bassin hydrographique « Baie de Lannion ».

Qu'est qu'un SAGE ?
Le périmètre du SAGE
La Commission Locale de l'Eau du SAGE
Objectifs européens fixés par la DCE
Les cinq enjeux locaux retenus dans le SAGE

> Page 9 à 15

Les indicateurs de la mise en œuvre du SAGE BL par enjeux

Enjeu N°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

Enjeu N°2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)

Enjeu N°3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Enjeu N°4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques

Enjeu N°5 : Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces

> Retrouvez le détail de l'état d'avancement de la mise en œuvre par disposition (pages 4 à 7)

Focus sur les actions menées sur le périmètre du SAGE BL

> page 8

SIGLES

> page 79

Etat d'avancement de la mise en œuvre du SAGE

Dispositions du SAGE Baie de Lannion	Action démarrée	Action non prévue	pages
Enjeu 1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales			
Orientation 1 : Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux			
Disposition 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface			p. 16-21
Disposition 2 : Planifier et coordonner les opérations de dragage			
Disposition 3 : S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement urbain			
Orientation 2 : Eradiquer le phénomène de marées vertes			
Disposition 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes			p. 22-24
Disposition 5 : Maintenir un volet curatif			p. 25
Orientation 3 : Atteindre le bon état sur le Guic			
Disposition 6 : Poursuivre les réflexions et mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic en vue de l'atteinte du bon état au point 04172700			p. 28
Disposition 7: Contribuer à la révision si besoin des autorisations existantes pour mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic			
Orientation 4 : Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires			
Disposition 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versant à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »			p. 29-32
Disposition 9 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements			p. 33-35
Disposition 10 : Communiquer et sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières			
Disposition 11 : Informer et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires			p. 33-35
Disposition 12 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides			p. 36
Orientation 5 : Surveillance des micropolluants			
Disposition 13 : Mettre en place une veille sur les impacts des micropolluants dans l'eau			p. 37
Disposition 14 : Consulter la structure porteuse du SAGE en amont de nouveaux projets présentant des rejets chargés en micropolluants au milieu			
Disposition 15 : Sécuriser les anciennes mines d'uranium			
Orientation 6 : Réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine			
Disposition 16 : Actualiser les périmètres de protection des prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable			p. 39
Disposition 17 : Mettre en place des schémas d'alerte			
Orientation 7 : Maîtrise des rejets en mer			
Disposition 18 : Caréner sur des cales et aires équipées			
Disposition 19 : Assurer l'accès des usagers aux aires/cales de carénage équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents			
Orientation 8 : Maîtrise des phytoplanctons toxiques et des phycotoxines			
Disposition 20 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des phytoplanctons toxiques dans les eaux côtières			

Etat d'avancement de la mise en œuvre du SAGE

Dispositions du SAGE Baie de Lannion	Action démarrée	Action non prévue	pages
Orientation 9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier			p. 40-43
Disposition 21: Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux du stade d'eau vive de Lannion et lutter contre les pollutions			
Disposition 22 : Actualiser la connaissance de la qualité des eaux de baignade et améliorer cette qualité			
Disposition 23 : Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir			
Orientation 10 : Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs			p. 46-47
Disposition 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif			
Disposition 25 : Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières			
Disposition 26 : Disposer des données de surveillance des stations d'épuration du territoire du SAGE			
Orientation 11 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs			p. 48
Disposition 27 : Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu			
Disposition 28 : Transmettre les données relatives aux diagnostics et mises en conformité des assainissements non collectifs			
Disposition 29 : Veiller à la mise en conformité des assainissements non collectifs lors des transactions immobilières			
Disposition 30 : Garantir l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif			
Disposition 31 : Eviter la création de nouveaux assainissements non collectifs présentant un rejet direct d'eaux traitées au milieu superficiel dans les zones prioritaires littorales			
Orientation 12 : Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêche et d'autres usages littoraux			
Disposition 32 : Assurer une couverture satisfaisante du littoral en pompes de récupération des eaux grises et noires			
Disposition 33 : Sensibiliser les usagers proches des zones de pêche sur les impacts des rejets de polluants bactériologiques et de substances dangereuses			
Enjeu 2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)			
Orientation 13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique			p. 49-52
Disposition 34 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources			p. 52
Orientation 14 : Maitriser les besoins en eau			
Disposition 35 : Diagnostiquer et réaliser des économies d'eau dans les équipements publics			
Disposition 36 : Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage			
Disposition 37: S'assurer de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponible en amont des projets de développement urbain			
Orientation 15 : Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations			p. 54
Disposition 38: Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable			
Disposition 39 : Evaluer la possibilité de réouverture des captages abandonnés			

Dispositions du SAGE Baie de Lannion	Action démarrée	Action non prévue	pages
Enjeu 3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques			
Orientation 16 : Ne pas remettre en cause l'atteinte ou le maintien du bon état écologique			p. 55-56
Disposition 40 : Associer les structures porteuses du SAGE et des contrats de bassins en amont des projets			
Disposition 41 : Eviter les nouvelles artificialisations des cours d'eau			
Orientation 17 : Lutter contre les espèces invasives			p. 57
Disposition 42 : Eviter la propagation des espèces invasives			
Orientation 18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau			p. 58-59
Disposition 43: Valider et compléter les inventaires des cours d'eau			
Disposition 44 : Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme			
Disposition 45 : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des espaces associés			
Disposition 46 : Eviter la dégradation des berges et du lit mineur par le bétail			
Disposition 47 : Sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature pour le respect de la ressource en eau et des milieux			
Disposition 48 : Communiquer sur l'intérêt de cours d'eau en bon état			
Orientation 19 : Rétablir la continuité écologique			p. 60-62
Disposition 49 : Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage			
Disposition 50 : Définir un plan pour la restauration de la continuité écologique			
Disposition 51 : Etablir les taux d'étagement et de fractionnement des masses d'eau et définir les objectifs à atteindre			
Disposition 52 : Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans la restauration de la continuité écologique			
Orientation 20 : Préserver, restaurer et gérer les têtes de bassin versant			
Disposition 53 : Caractériser et hiérarchiser les têtes de bassins versants			
Disposition 54 : Gérer et restaurer les têtes de bassins versants			
Orientation 21 : Protéger et gérer les zones humides			p. 63-66
Disposition 55 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme			
Disposition 56 : Eviter toute dégradation des zones humides			
Disposition 57 : Assurer une gestion adaptée des zones humides			
Disposition 58 : Communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides			
Orientation 22 : Protéger et valoriser le maillage bocager			p. 67-69
Disposition 59 : Préserver la maille bocagère ayant un rôle stratégique sur la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme			
Disposition 60 : Accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère			
Disposition 61 : Entretenir, gérer et reconstituer la maille bocagère			
Disposition 62 : Favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage			

Dispositions du SAGE Baie de Lannion	Action démarrée	Action non prévue	pages
Enjeu 4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques			
Orientation 23 : Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales			p. 70
Disposition 63 : Mettre en place les outils permettant une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbaine			
Disposition 64 : Définir les conditions de bonne gestion des écoulements d'eaux pluviales			
Disposition 65 : Mener une réflexion sur la gestion des eaux pluviales des infrastructures routières			
Orientation 24 : Prévenir les crues et les risques d'inondations			
Disposition 66 : Intégrer la préservation des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme			p. 71
Disposition 67 : Améliorer la prévision des crues et sensibiliser à la culture du risque d'inondation			p. 72
Orientation 25 : Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière			p. 73
Disposition 68 : Préciser un état des lieux et dresser un diagnostic des zones à risques naturels sur le littoral afin d'évaluer la pertinence de la stratégie de défense contre la mer et contre l'érosion côtière			
Disposition 69 : Prendre en compte le risque de submersion marine et d'érosion côtière dans les documents d'urbanisme			
Disposition 70 : Suivre et limiter les effets des travaux de protection sur les milieux			
Enjeu 5 : Assurer une gouvernance et une communication efficaces			
Orientation 26 : Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE			
Disposition 71 : Capitaliser les connaissances			
Disposition 72 : Renseigner le tableau de bord du SAGE			
Orientation 27 : Communiquer et sensibiliser			p.74-75
Disposition 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE			
Orientation 28 : Assurer la cohérence de la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux			p. 76-78
Disposition 74 : Mettre en place une collaboration avec les SAGE voisins			

Des exemples d'actions menées pour la mise en œuvre du SAGE BL

- **Le plan de lutte contre les algues : actions agricoles et mise en place de la boucle vertueuse** ..... Page 26
- **Le plan de lutte contre les algues : le projet DEMAIN** ..... Page 27
- **Campagne de sensibilisation des usagers du littoral – Eau la la !** ..... Page 38
- **Suivi de la qualité microbiologique des eaux littorales** ..... Page 43
- **La restauration de la qualité des eaux littorales** ..... Page 44
- **La restauration de la qualité des eaux littorales de Pors Mabo** ..... Page 45
- **Mise en œuvre du programme de travaux d'amélioration de la continuité écologique sur le BV Léguer** ..... Page 61
- **Elaboration d'un programme de travaux d'amélioration de la continuité écologique sur les BV Lieue de Grève** ..... Page 62
- **Le Projet Ecofriche** ..... Page 66
- **Campagne de communication et de sensibilisation** ..... Pages 74-75

Qu'est ce qu'un SAGE ?

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Véritable outil de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique cohérent.
Les objectifs ont été fixés par la **Commission Locale de l'Eau**, **l'instance multi-acteurs du SAGE,** pour répondre notamment à la Directive Européenne Cadre sur l'Eau de 2000, aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et aux grands enjeux locaux.
Le SAGE comprend deux documents ayant une portée juridique :

-d'un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)** dans lequel sont définis 28 orientations et les objectifs partagés par les acteurs locaux, déclinés ensuite en 74 dispositions concrètes. Les décisions prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles au PAGD.

-d'un **Règlement** qui fixe 3 règles permettant d'atteindre ses objectifs. Une fois approuvé, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers: toute personne publique ou privée désirant réaliser des installations, ouvrages, travaux ou activités devra s'y conformer.

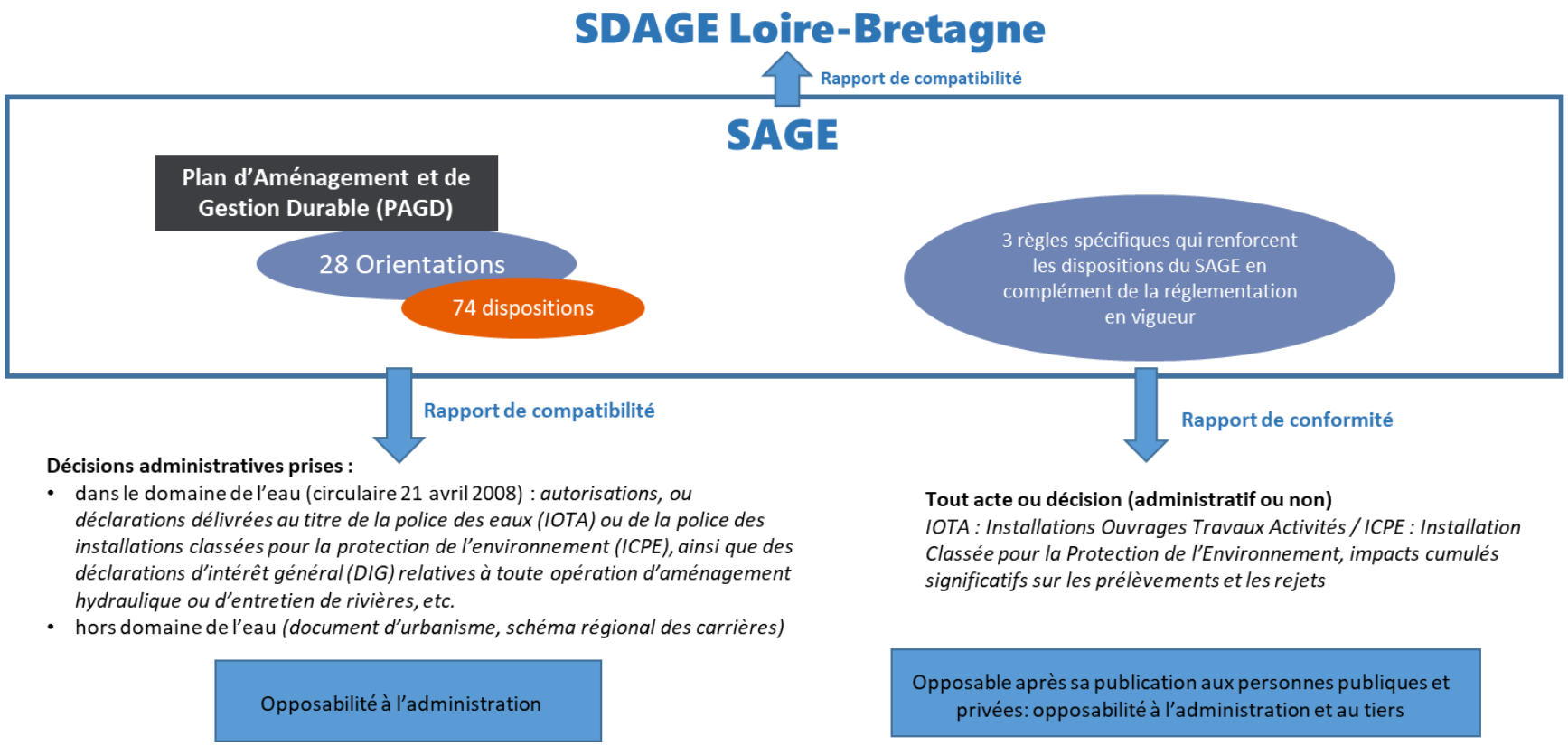

Le périmètre du SAGE Baie de Lannion

Le périmètre du SAGE Baie de Lannion a été fixé par **arrêté inter-préfectoral du 18 septembre 2007**.

La superficie totale du territoire du SAGE Baie de Lannion atteint **667 km².**

Il comprend le bassin versant du Léguer, les bassins versants de la Lieue de Grève et un ensemble de petits bassins versants côtiers.

2 départements
Côtes d'Armor
Finistère

3 EPCI
Lannion-Trégor Communauté
Guingamp Paimpol Agglomération
Morlaix Communauté

3 syndicats mixte AEP

38 communes

BASSIN VERSANT
= territoire géographique recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même exutoire de cours d'eau.

Constitué d'une rivière principale, qui prend sa source en amont, au niveau de ce qu'on appelle la « tête de bassin». Cette rivière s'écoule dans le fond de la vallée pour rejoindre la mer.

Les instances du SAGE BL

Composition de la Commission Locale de l'Eau

Composition de la Commission Locale de l'Eau définie par Arrêté inter-préfectoral

Collège des représentants des collectivités locales et établissements publics territoriaux (27 membres)

- Conseil Régional
- Conseils départementaux
- Elus EPCI
- Producteurs d'eau
- PNR
- SAGE LT

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées et de ses établissements publics (15 membres)

- Asso. usagers de la rivière
- Asso. environnementales
- Asso. de consommateurs
- Agriculteurs
- CCI22

collège des représentants de l'État (8 membres)

- Préfet coordonnateur LB
- Préfet 22 et 29
- Office français pour la biodiversité
- Sous-Préfet Lannion
- MISEN
- Agence de l'Eau
- DREAL

2018

Commission Locale de l'Eau

- 23-02-2018 *Mémoire en réponse, Projet SAGE BL soumis à validation*
- ***10-12-2018*** *Convention relative à la mise en œuvre du programme d'action Directive Nitrates du 2 août 2018 visant la possibilité de déroger à l'obligation de mise en place d'une couverture végétale le long de certains cours d'eau des bassins versants de la Lieue de Grève situés sur le périmètre du SAGE « Baie de Lannion « ,Présentation du bilan 2018 et Programme d'action 2019 : budget et plan de financements prévisionnels , Retours sur le Conférence Bretonne sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (CBEMA) du 30 novembre 2018 et sur le séminaire régional de l'Agence bretonne de la biodiversité du 4 décembre 2018*

Bureau de CLE

- 16-01-2018 / 04-04-2018/ 24-07-2018/ 16-11-2018/ 29-11-2018

2019

Commission Locale de l'Eau

- 05-07-2019 - *Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis– Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses*
- 14-10-2019 - *Feuille de route de la CLE du SAGE Baie de Lannion, Projet de Scot du Trégor, Projet abattoir de Lannion-Trégor Communauté*
- 18-12-2019 - *Bilan 2019 et programme 2020 – étude bilan besoins/ressources - avis du Bureau « règle encadrant les projets en zone humide » - questions diverses*

Bureau de CLE

- 13-03-2019 / 13-06-2019 / 30-08-2019 / 09-10-2019 / 11-12-2019

InterSAGE

26-09-2019 – *Bureau interSage – gestion quantitative de la ressource en eau*

Un SAGE approuvé le 11 juin 2018

Fruit d'un travail mené par les membres de la Commission Locale de l'Eau entre 2011 et 2018.

	EMERGENCE : dossier préliminaire	
	INSTRUCTION : ARRET DU PERIMETRE	18 septembre 2007
ELABORATION	INSTALLATION CLE	20 janvier 2011
ELABORATION	ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC	CLE 18 avril 2013
ELABORATION	DEFINITION DES SCENARIOS	CLE 15 juin 2015
ELABORATION	CHOIX DE LA STRATEGIE	CLE 18 janvier 2016
ELABORATION	PAGD.REGLEMENT. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	CLE 29 novembre 2016
ELABORATION	CONSULTATION DU SAGE	Janvier-mai 2017
ELABORATION	Délibération CLE	7 juillet 2017
ELABORATION	ENQUETE PUBLIQUE (1 mois)	Du 25 Septembre au 26 octobre 2017
ELABORATION	Délibération CLE	28 février 2018
	APPROBATION INTER-PREFECTORALE	11 juin 2018

PRÉSENTATION DU SAGE APPROUVÉ – PLESTIN-LES-GRÈVES – 24 OCT. 2018

Etat des masses à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

Huit masses d'eau classées en bon et très bon état écologique

Masse d'eau de surface

Léguer (FRGR0046)
Yar (FRGR0048)
Roscoat (FRGR1451)
Kerdu (FRGR1441)
Guic (FRGR0047)

Masse d'eau de transition

estuaire du Léguer, FRCT05

Masses d'eau côtières

Perros-Guirec/Morlaix (FRGC09)
Perros-Guirec large (FRGC08)

Masse d'eau souterraine classée en bon état chimique et quantitatif.

Deux masses d'eau dégradées

Masses d'eau côtières

Léon-Trégor (large) (FRCG12)
Baie de Lannion (FRCG10)
=> Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (ulves)

CARTE : ETAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU AU REGARD DU SDAGE LB 2016-2021

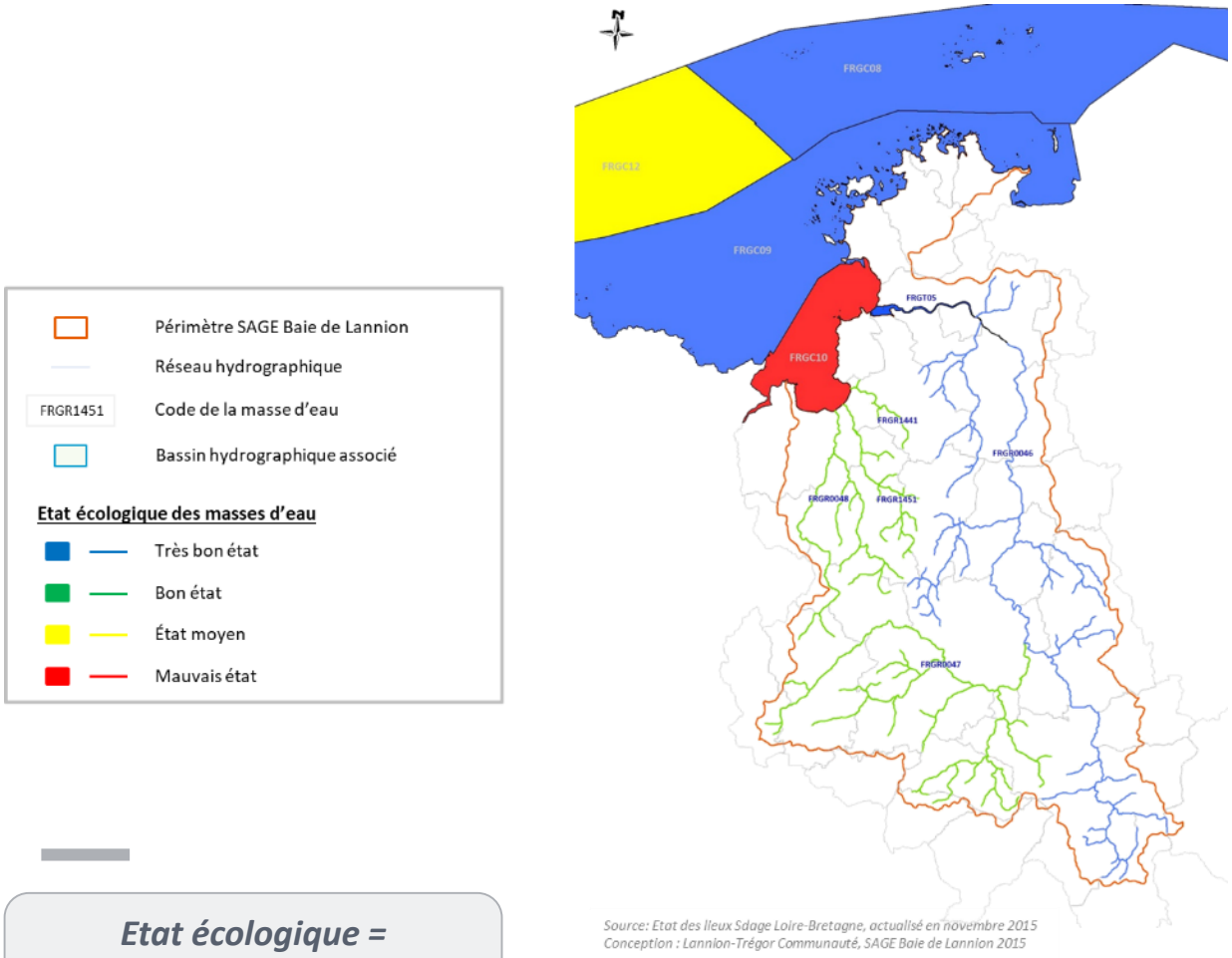

Etat écologique =
état physico-chimique + état biologique + état hydromorphologique

Etat des masses à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

Etat des lieux du bassin Loire-Bretagne 2019 adopté par le comité de bassin du 12 décembre 2019

Sept Masses d'eau en bon état

Masse d'eau de surface
bon état écologique et bon état chimique
- Léguer (FRGR0046)
- Yar (FRGR0048)
- Roscoat (FRGR1451)
- Kerdu (FRGR1441)
- Guic (FRGR0047)

Masses d'eau côtières
très bon état écologique et bon état chimique
- Perros-Guirec/Morlaix (FRGC09)

Masse d'eau souterraine *bon état chimique et quantitatif*

Quatre Masses d'eau dégradées :

Masse d'eau de transition
estuaire du Léguer, FRCT05 ***ETAT MOYEN***
=> Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (indice poissons)

Masses d'eau côtières
Perros-Guirec large (FRGC08) ***ETAT MOYEN***
=> Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (angiospermes)

Léon-Trégor (large) (FRCG12) ***ETAT MOYEN***
Baie de Lannion (FRCG10) ***ETAT MEDIOCRE***
=> Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (ulves)

CARTE : ETAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU AU REGARD DU SDAGE LB 2022-2027

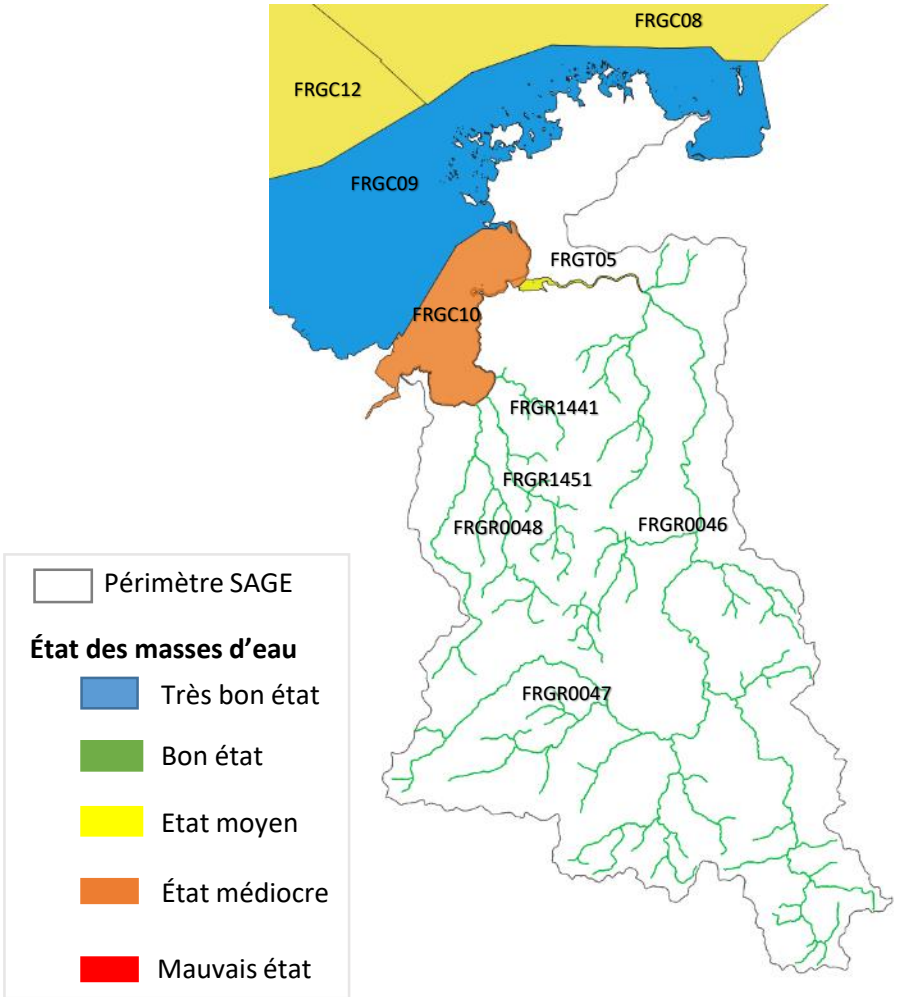

La stratégie du SAGE de la Baie de Lannion est organisée selon les 5 enjeux suivants :

Enjeu N°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

Enjeu N°2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)

Enjeu N°3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Enjeu N°4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques

Enjeu N°5 : Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces

Le suivi de la qualité des eaux sur le périmètre du SAGE

Code SANDRE	Localisation du point de suivi	réseaux
04178250	LEGUER à PONT-MELVEZ	CD22
04172580	LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	CD22
04173000	LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	CD22
04173130	RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE	CD22
04172620	GUIC à GRACES	CD22
04172700	GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	CD22
04172890	GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	CD22
04323024	EXUTOIRE YAR	BVLG
04173200	YAR à TREDUDER	BVLG, AELB
04323001	EXUTOIRE ROSCOAT	BVLG
04173160	KERDU A SAINT-MICHEL-EN-GREVE	BVLG, AELB
04323002	EXUTOIRE KERDU	BVLG
04323023	EXUTOIRE TRAOU BIGOT	BVLG
04323003	EXUTOIRE QUINQUIS	BVLG
04322041	OUEST PLAGE NOTIGOU	SAGE BL
04322040	YAUDET	SAGE BL
04321028	CABOUTON A TREBEURDEN	SAGE BL
04321029	PORS-MABO A TREBEURDEN	SAGE BL
04321013	SAMSON	SAGE BL
04321030	LANDRELLEC A PLEUMEUR-BODOU	SAGE BL
04321035	KERLAVOS A TREGASTEL	SAGE BL
04321031	PETIT TRAOUIERO A PERROS-GUIREC	SAGE BL
04321034	GRAND TRAOUIERO A TREGASTEL	SAGE BL

Les nitrates

Indicateurs de résultats
Qualité des masses d'eau par rapport aux normes de qualité DCE
< 50 mg/l nitrates

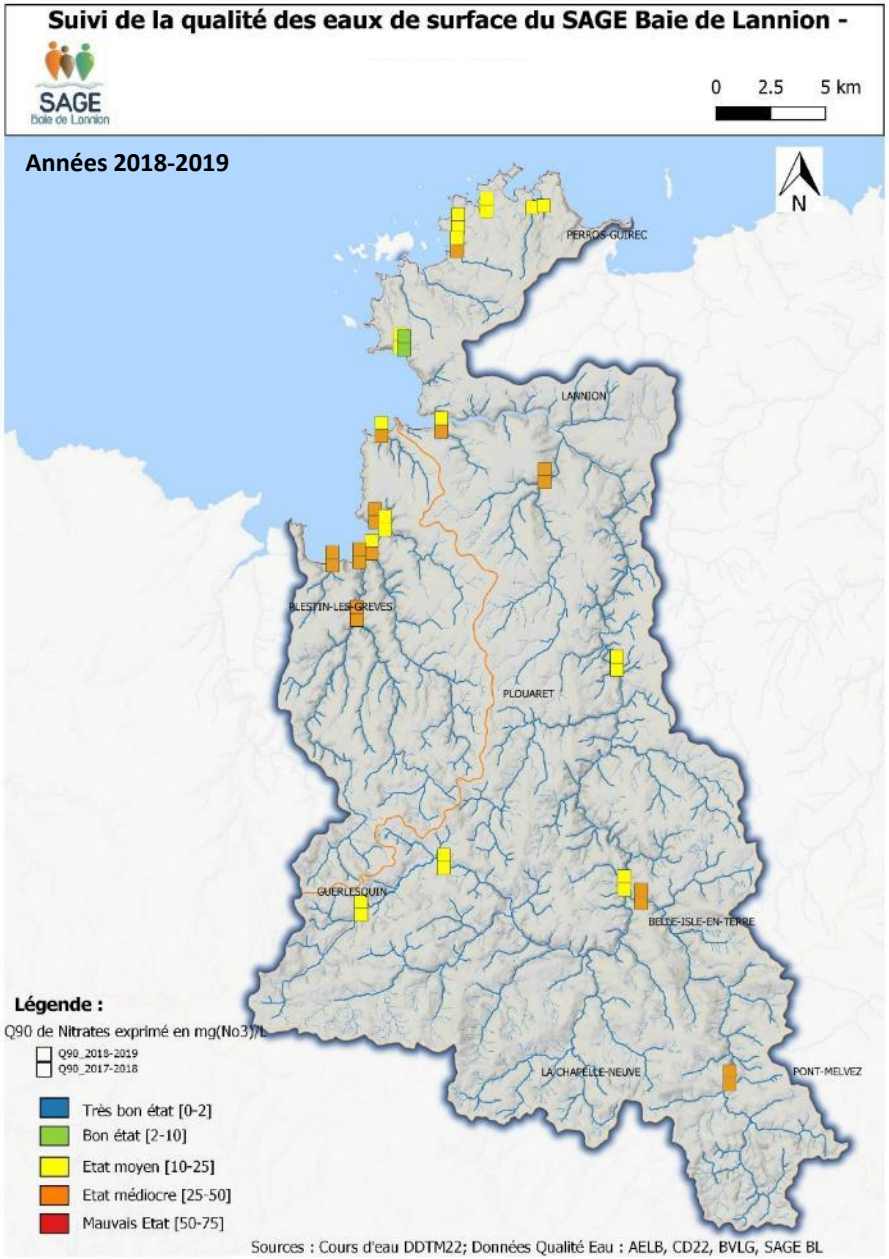

Contexte réglementaire

Selon la **directive cadre sur l'eau (DCE),** les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques.

Rouge - Mauvais ≥ 50 mg/l ;
Vert - Bon ≥ 10 et < 50 mg/l ;
Bleu - Très bon < 10 mg/l.

Parallèlement, le **Système d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ-Eau)** prend en compte les nitrates pour leurs impacts biologiques et les usages domestiques (production d'eau potable, abreuvement du bétail, aquaculture…).

Rouge - Mauvais > 50 mg/l ;
Orange - Médiocre > 25 et ≤ 50 mg/l ;
Jaune - Moyen > 10 et ≤ 25 mg/l ;
Vert - Bon > 2 et ≤ 10 mg/l ;
Bleu -Très bon ≤ 2 mg/l.

« Percentil 90 »
90% des résultats d'analyse sont inférieurs à la valeur du Q90

Reflète les pics saisonniers tout en excluant les valeurs extrêmes

Pour aller plus loin

Consulter les données qualité des eaux de surface
Plateforme NAIADES
http://www.naiades.eaufrance.fr
Observatoire de l'eau en Bretagne
https://bretagne-environnement.fr/

Les nitrates

Indicateurs de résultats
Qualité des masses d'eau par rapport aux normes de qualité DCE
< 50 mg/l nitrates

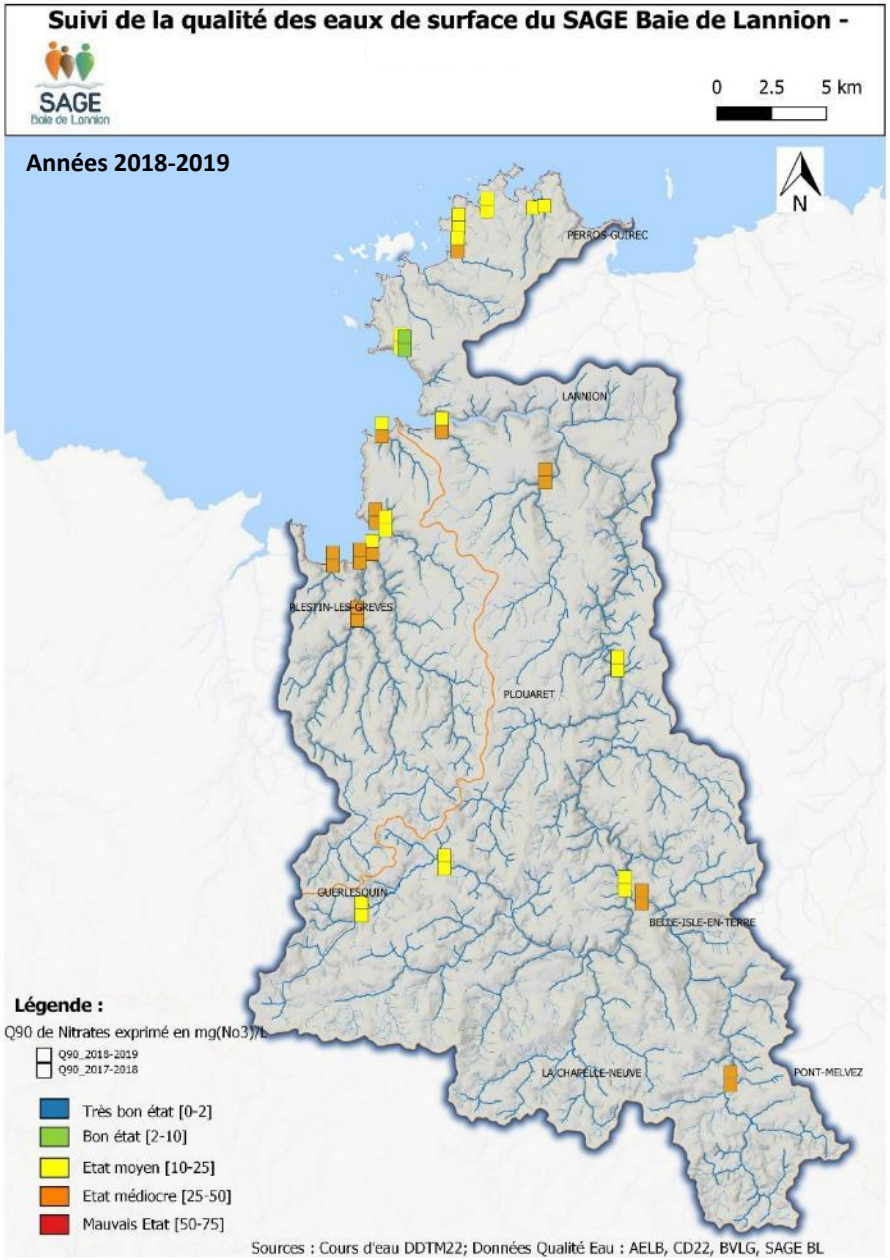

Le paramètre nitrates est suivi :

- *sur les exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève mensuellement (PLAV BVLG)*
- *sur les ruisseaux côtiers situés entre Trédrez-Loquémeau et Perros-Guirec mensuellement (SAGE Baie de Lannion)*
- *sur le bassin versant du Léguer mensuellement (CD22) mis à part l'amont du Guic (1 fois tous les deux mois)*

BILAN :

Les concentrations en nitrates restent inférieures à la norme de qualité DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivis (> 50mg/l).
Les objectifs de concentration en nitrates sur les exutoires de la Lieue de Grève ne sont pas atteints (obj: 20g/l pour 2021)

Année hydrologique 2018-2019

localisation	Moyenne	Max	Min	*Tendance par rapport à 2017-2018*
LEGUER à PONT-MELVEZ	20,50	26,00	13,00	+
LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	22,00	30,00	13,00	=
LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	18,50	24,00	11,00	-
RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE	24,25	33,00	13,00	=
GUIC à GRACES	12,00	17,00	8,00	=
GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	12,33	20,00	9,00	-
GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	15,13	21,00	8,50	-
YAR à TREDUDER	21,31	30,00	10,00	-
ROSCOAT	21,27	26,00	12,00	-
KERDU	20,15	24,00	12,00	-
TRAOU BIGOT	25,30	13,00	29,00	+
QUINQUIS	33,36	38,00	24,00	+
COAT TREDREZ	11,67	24,00	5,00	+
YAUDET	16,13	23,00	12,00	-
CABOUTON A TREBEURDEN	6,75	11,00	4,00	+

Le phosphore total

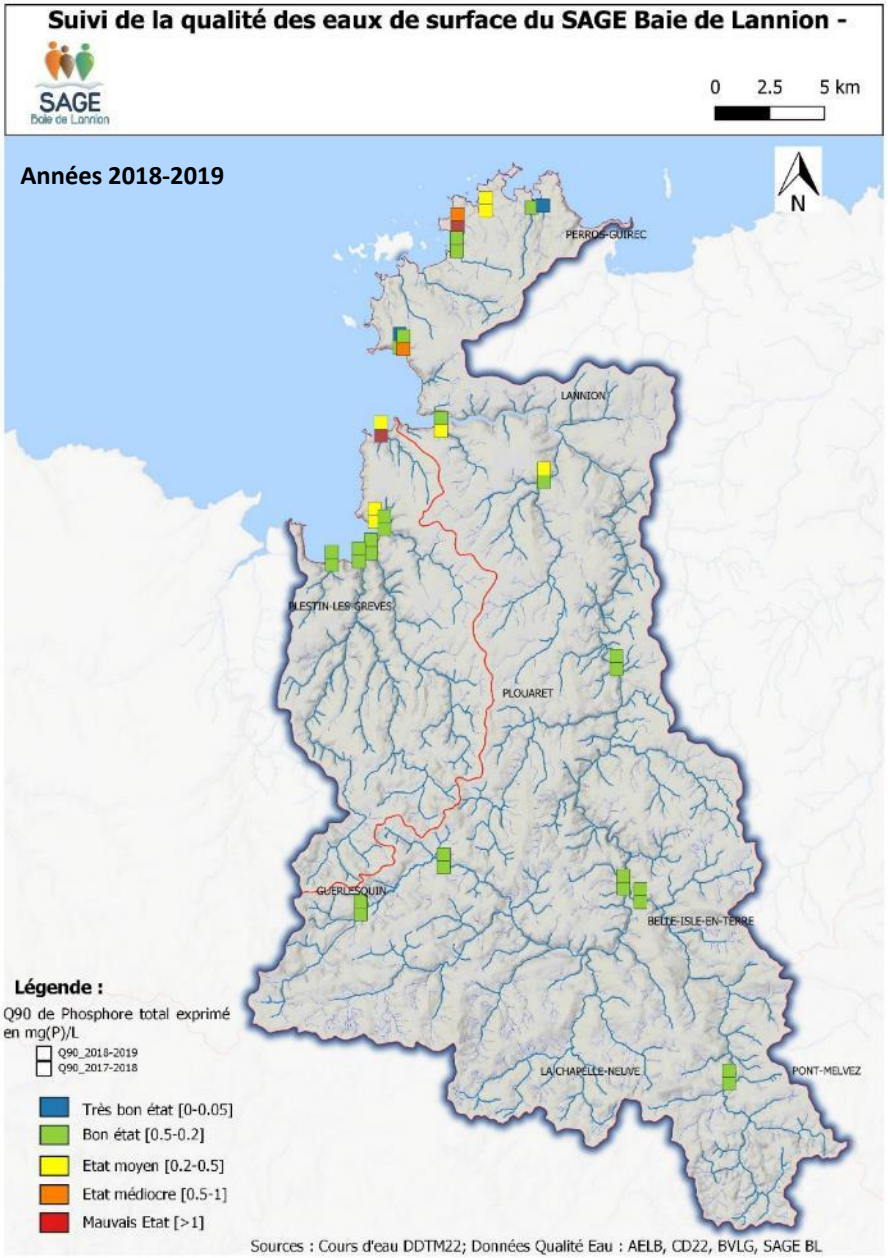

Le paramètre phosphore total est suivi :

- *sur les exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève de mai à septembre (1 fois par mois) (PLAV BVLG)*
- *sur les ruisseaux côtiers situés entre Trédrez-Loquémeau et Perros-Guirec mensuellement (SAGE Baie de Lannion)*
- *sur le bassin versant du Léguer mensuellement (CD22) mis à part l'amont du Guic (1 fois tous les deux mois)*

Indicateurs de résultats

Qualité des masses d'eau par rapport aux normes de qualité DCE < 0,2 mg/l Phosphore total

BILAN :

Les concentrations en phosphate total restent inférieures à la norme de qualité DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivis sauf le Traou Bigot, dont l'exutoire se situe dans la Baie de la Lieue de Grève, le Coat Trédrez, le Landrellec et le Kerlavos.

Année hydrologique 2018-2019

localisation	Moyenne	Max	Min	*Tendance par rapport à 2017-2018*
LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,10	0,14	0,05	+
LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	0,08	0,16	0,04	+
LEGUER à PONT-MELVEZ	0,07	0,11	0,03	+
RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE	0,13	0,23	0,07	-
GUIC à GRACES	0,10	0,26	0,04	+
GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	0,09	0,17	0,04	+
GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,07	0,14	0,03	-
EXUTOIRE YAR	0,05	0,07	0,04	-
EXUTOIRE ROSCOAT	0,10	0,22	0,07	=
EXUTOIRE KERDU	0,10	0,14	0,07	-
EXUTOIRE QUINQUIS	0,06	0,1	0,04	-
EXUTOIRE TRAOU BIGOT	0,24	0,39	0,15	+
YAUDET	0,09	0,17	0,05	-
COAT TREDREZ	0,33	0,98	0,14	-
CABOUTON A TREBEURDEN	0,15	0,52	0,06	-
KERLAVOS	0,13	0,21	0,07	-
LANDRELLEC	0,2	0,59	0,09	-

L'ammonium

Indicateurs de résultats
Qualité des masses d'eau par rapport aux normes de qualité DCE
< 0,5 mg/l ammonium

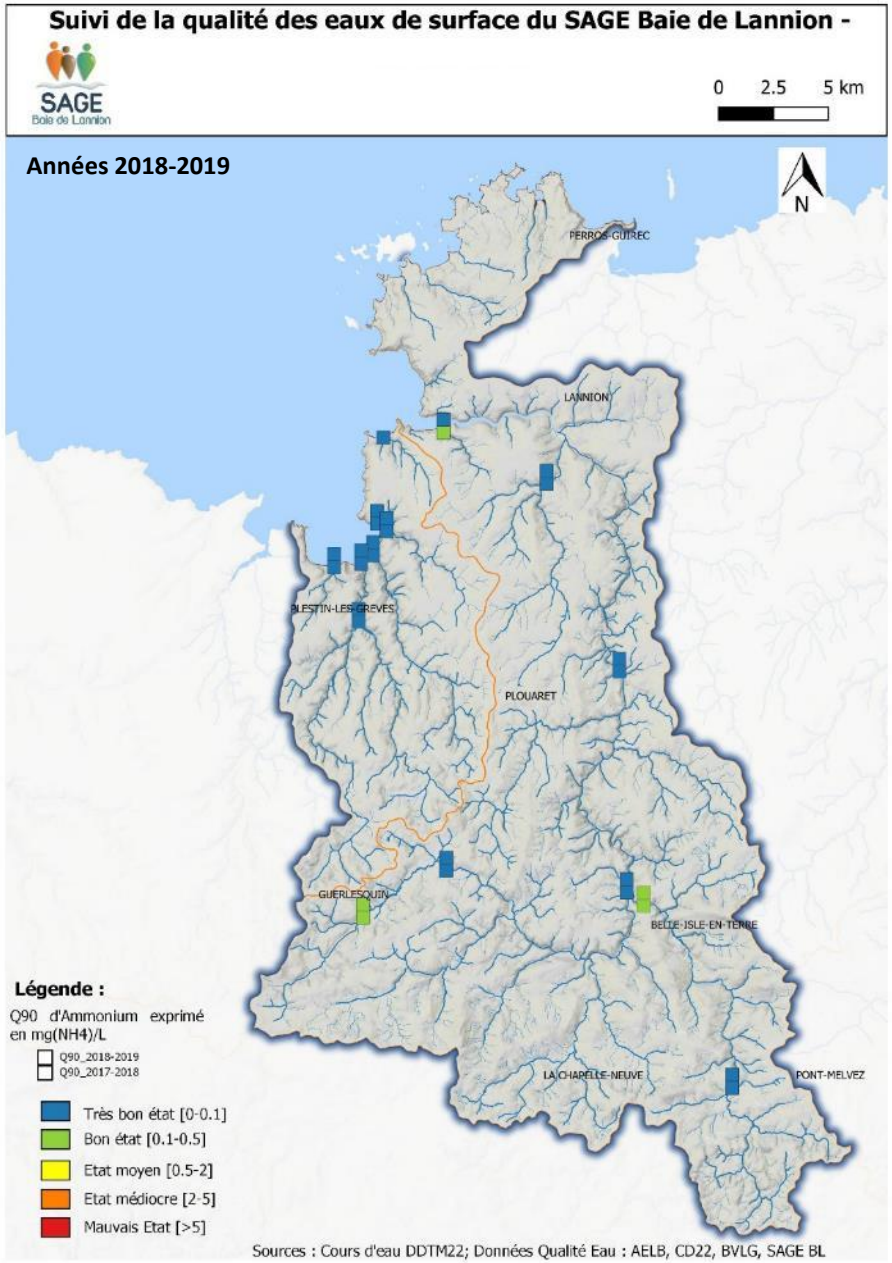

Le paramètre ammonium est suivi :

- *sur les exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève mensuellement (PLAV BVLG)*
- *Sur le bassin versant du Léguer mensuellement (CD22) mis à part l'amont du Guic (1 fois tous les deux mois)*

BILAN:

Les concentration en ammonium sont inférieures à la norme de qualité DCE au niveau de toutes les stations suivies.

Année hydrologique 2018-2019

localisation	Moyenne	Max	Min
LEGUER à PONT-MELVEZ	0,04	0,04	0,04
LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,07	0,13	0,04
LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	0,04	0,05	0,04
MIN RAN	0,04	0,04	0,04
GUIC à GRACES	0,07	0,15	0,04
GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	0,04	0,08	0,04
GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,01	0,03	0,01
YAR à TREDUDER	0,05	0,11	0,04
EXUTOIRE ROSCOAT	0,06	0,68	0,04
EXUTOIRE KERDU	0,04	0,07	0,04
EXUTOIRE TRAOU BIGOT	0,05	0,24	0,04
EXUTOIRE QUINQUIS	0,04	0,09	0,04
COAT TREDREZ	0,05	0,07	0,04
YAUDET	0,04	0,04	0,04

Tendance globale à la baisse par rapport à l'année hydrologique 2017-2018

Les nitrites

Indicateurs de résultats
Qualité des masses d'eau par rapport aux normes de qualité DCE
< 0,3 mg/l nitrites

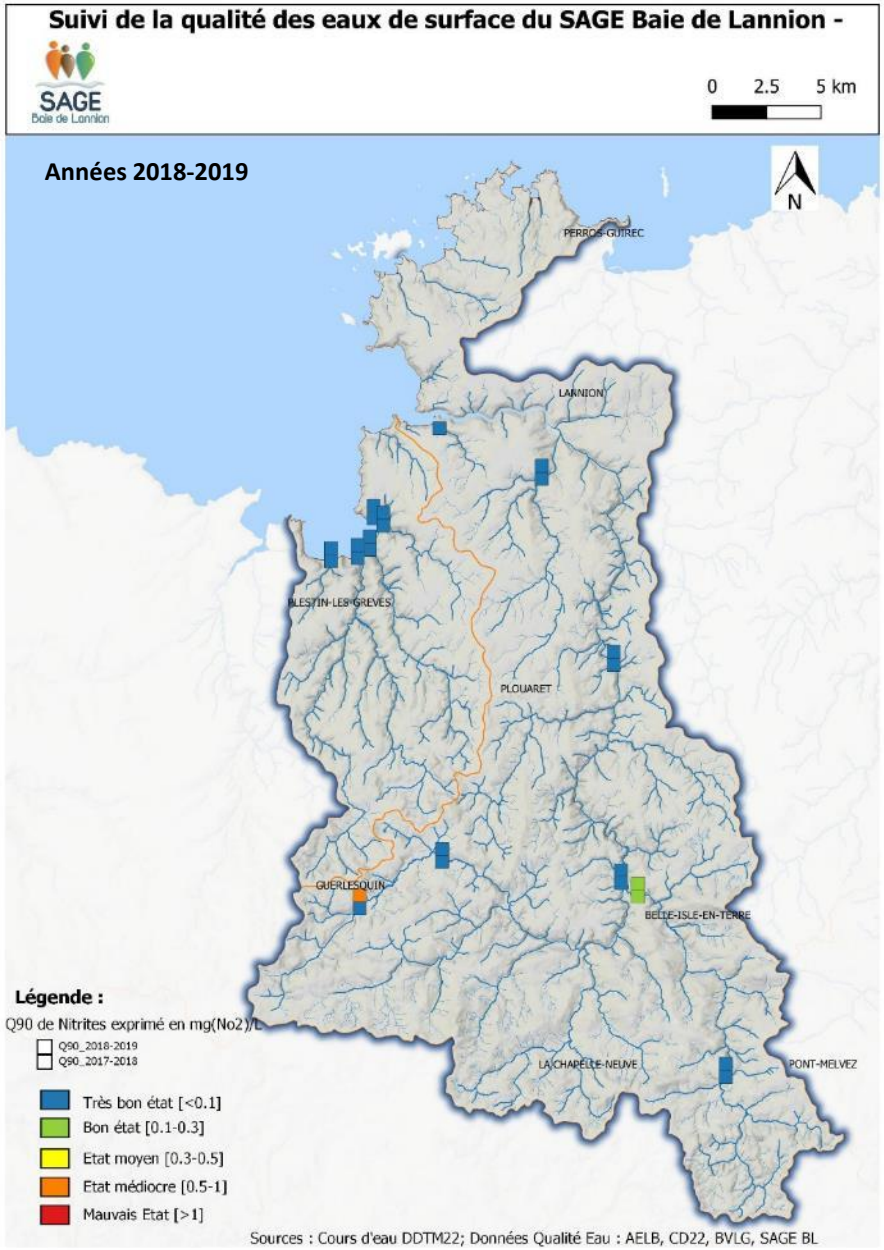

Le paramètre nitrites est suivi :

- *sur les exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève mensuellement (PLAV BVLG)*
- *Sur le bassin versant du Léguer mensuellement (CD22) mis à part l'amont du Guic (1 fois tous les deux mois)*

BILAN:

Les concentration en nitrites sont inférieures à la norme de qualité DCE au niveau de toutes les stations suivies.

Année hydrologique 2018-2019

localisation	Moyenne	Max	Min
LEGUER à PONT-MELVEZ	0,02	0,03	0,02
LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	0,03	0,04	0,02
LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,11	0,36	0,02
RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE	0,03	0,04	0,02
GUIC à GRACES	0,04	0,09	0,02
GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	0,02	0,03	0,02
GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,01	0,024	0,008
EXUTOIRE YAR	0,02	0,02	0,02
EXUTOIRE ROSCOAT	0,02	0,03	0,02
EXUTOIRE KERDU	0,02	0,03	0,02
EXUTOIRE QUINQUIS	0,02	0,02	0,02
EXUTOIRE TRAOU BIGOT	0,05	0,2	0,02

Tendance globale à la baisse par rapport à l'année hydrologique 2017-2018

Les marées vertes

Orientation 2: Eradiquer le phénomène de marées vertes

Disposition 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Etat/Région Bretagne
Coordination des PLAV bretons / communication

Comité des bassins versants de la Lieue de Grève
Maître d'ouvrage du PLAV 2 : Lannion Trégor Communauté

Mise en œuvre du Plan de Lutte contre les algues vertes 2
=> Objectif de concentration moyenne annuelle de 20 mg NO3-/l sur les cours d'eau des bassins versants de la Lieue de Grève d'ici 2021

Grandes orientations du programme d'actions sont :

- l'augmentation de la couverture efficace des sols
- l'accompagnement des changements de système
- l'amélioration de valorisation économique des produits agricoles locaux
- la réorganisation du foncier
- la poursuite des actions d'aménagement de l'espace

Le projet global vise à réduire les fuites d'azote dans le sol et pour y parvenir s'appuie sur plusieurs leviers d'action :

- l'incitation financière et la reconnaissance des efforts réalisés par les agriculteurs à travers un nouveau dispositif innovant « gagnant-gagnant » appelé également « boucle vertueuse » ;
- l'accompagnement technique et financier pour faire évoluer les exploitations vers des systèmes de production à faibles fuites d'azote ;
- l'animation collective sur des sous bassins versants à forts enjeux de flux d'azote ;
- des actions foncières pour regrouper le parcellaire aujourd'hui très morcelé des exploitations et favoriser la mise en herbe des exploitations ;
- le développement de l'approvisionnement local pour valoriser les produits agricoles locaux issus d'exploitations ayant des pratiques respectueuses de l'environnement

Bilan – *actualisé déc. 2019*

Indicateurs de résultats
Ecarts par rapport aux objectifs fixés
- Sur l'éradication des marées vertes
- sur la réduction des flux de nutriments

96 diagnostics réalisés en 2018/2019 sur un potentiel de 138 exploitations sur le territoire (69,5 % des exploitations)
= 75 % de la SAU du BV ***[objectif PLAV : 80%]***

30 % n'ayant pas réalisés un diagnostic
>Causes> intérêts limités pour le projet ou pas éligibles (- de 3 ha sur le BV)

Signature d'une charte d'engagement individuel : 94
Soit 98 % des exploitations ayant réalisés un diagnostic ont signé la Charte

Evolutions envisagées :
2017: note de couverture 76 % — *2021: note de couverture 79 %*
2017 : surf. en herbe 58 % — *2021 : surf. en herbe 60 %*

Point acquis grâce au dispositif Boucle Vertueuse : 22 points en moyenne par exploitation soit une valeur de 1975 € utilisable en prestations

41 conseils individuels réalisés soit 40 % des exploitations diagnostiqués ont bénéficié d'un accompagnement individuel (Conseil majoritaire : changement de système).

Situation par rapport aux engagements agro-environnementaux
-Agriculture Biologique : 27 exploitations en AB soit 1050 ha de SAU (16 % de la SAU des bassins versants) ***[obj PLAV atteint : 20 exploitations en AB en 2021]***

Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (2015-2020) :
- **46 MAEC système** signées (sup.à 32 % du BV)
- **19 MAEC « gestion des zones humides »** pour 100 Ha de SAU
- **8 MAEC « Bocage »** pour l'entretien de 23 km de haie

Chantiers Collectifs : succès de cette action, 518 ha de couverts précoces semés après céréales (297 ha en 2017).

Orientation 2: Eradiquer le phénomène de marées vertes

Disposition 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vert

Concentration aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2019

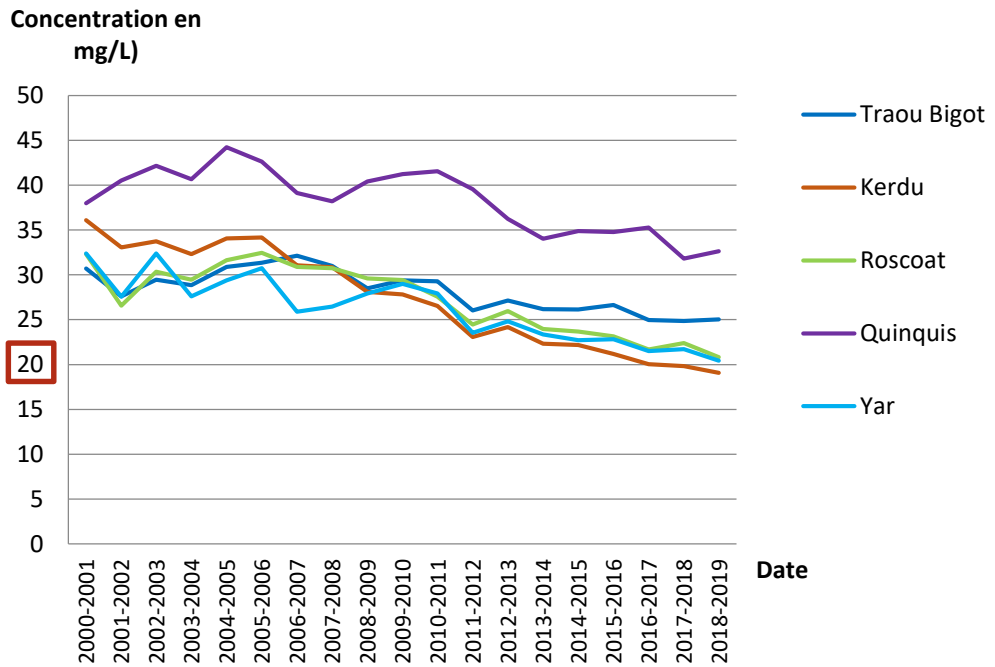

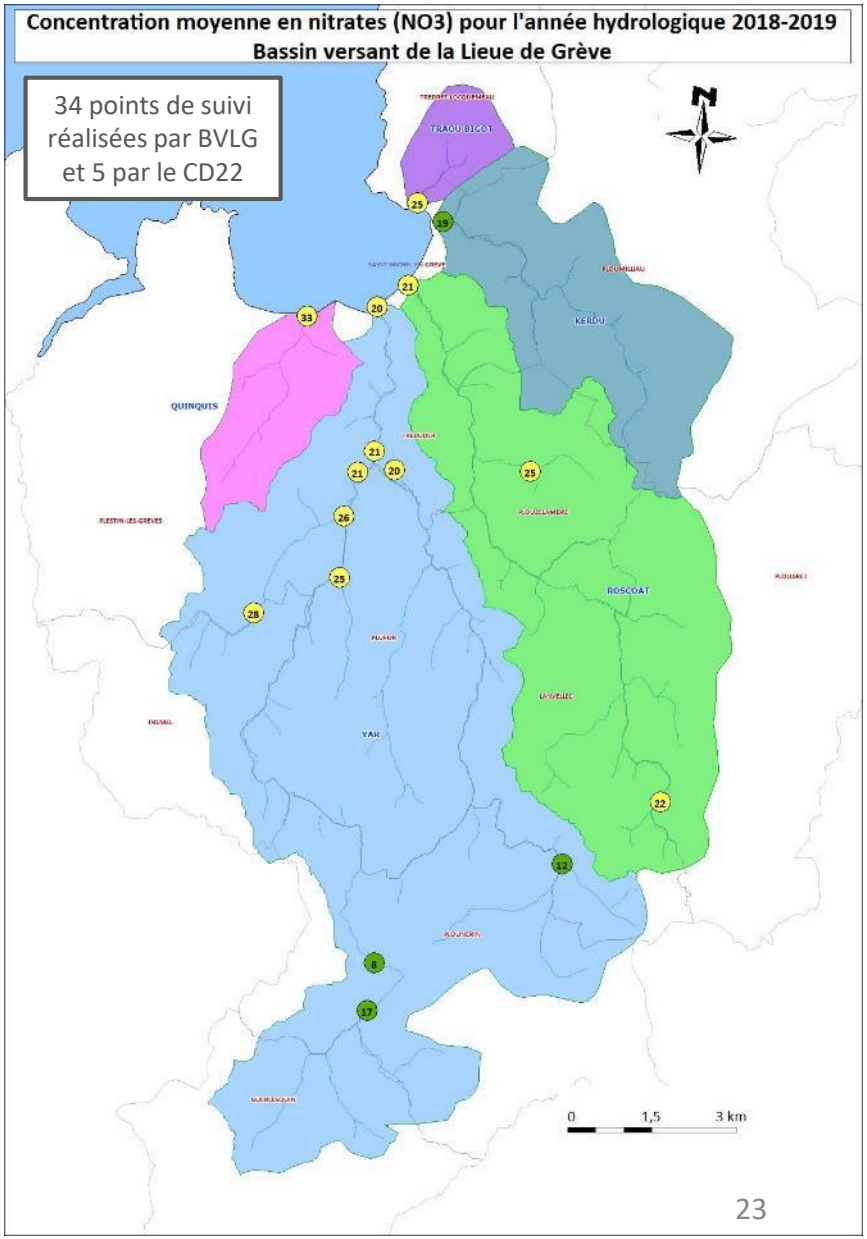

L'année hydrologique 2018-2019 est marquée par une diminution de 4 des 5 cours d'eau.

Plus bas niveaux historiques observés au niveau des exutoires de trois cours d'eau :
-le Kerdu diminue ainsi pour la première fois sous la barre des 20 mg/L (19,1mg/L) ;
-le Yar enregistre une baisse notable pour atteindre les 20,4 mg/L pour la première fois ;
-le Roscoat baisse lui aussi aussi pour un atteindre les 20,8 mg/L.

Orientation 2: Eradiquer le phénomène de marées vertes

Disposition 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vert

Flux moyen aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2019

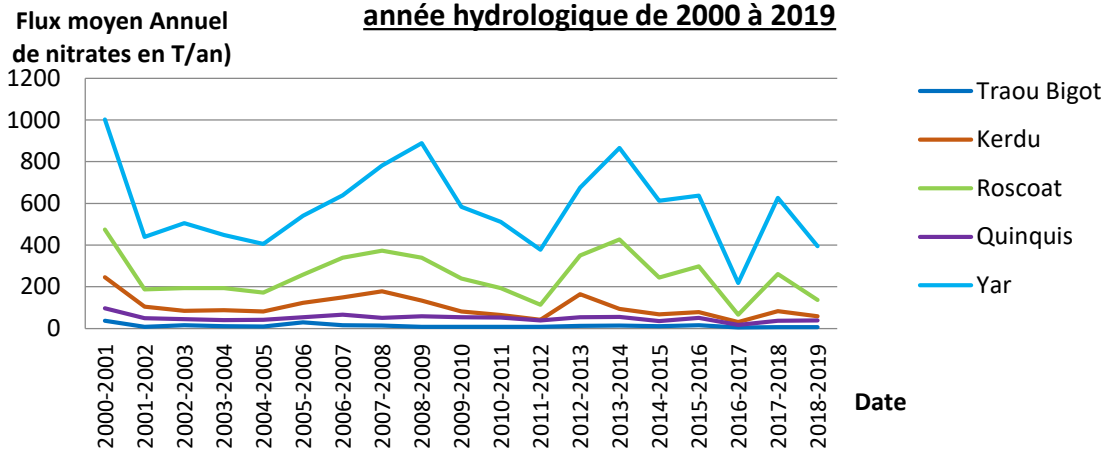

Flux pondéré par l'hydrolicité aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2019

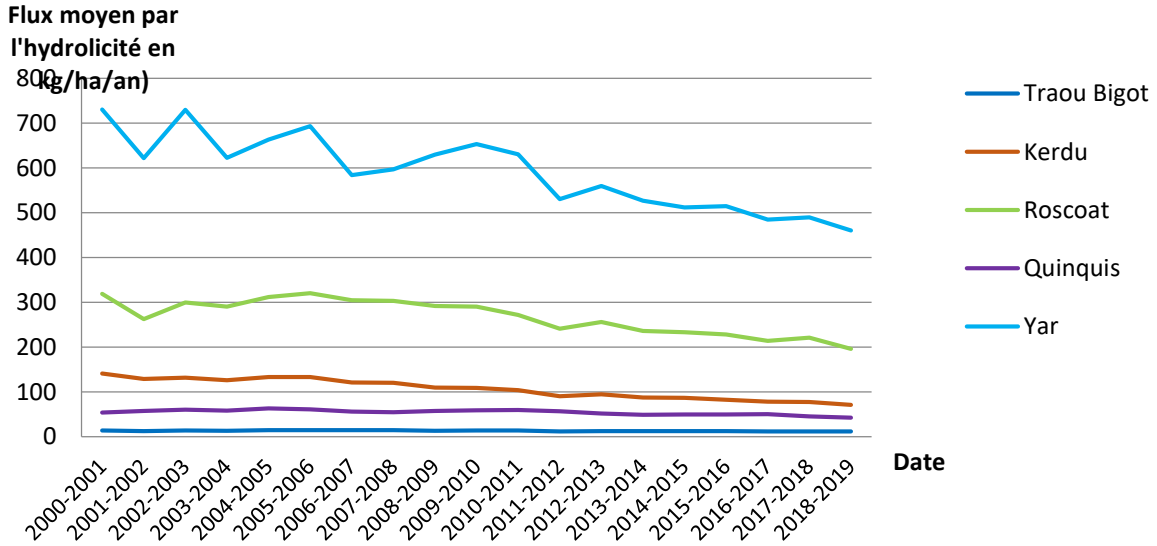

Le flux moyen pondéré s'affranchi de l'effet pluviométrie et du débit.

BILAN :

Ce graphique montre la tendance à la baisse des flux de nitrates arrivant à la baie depuis 2000.

Les échouages d'algues vertes et le ramassage

Orientation 2: Eradiquer le phénomène de marées vertes
Disposition 5 : Maintenir un volet curatif

Indicateurs de résultats
Volume d'algues ramassées

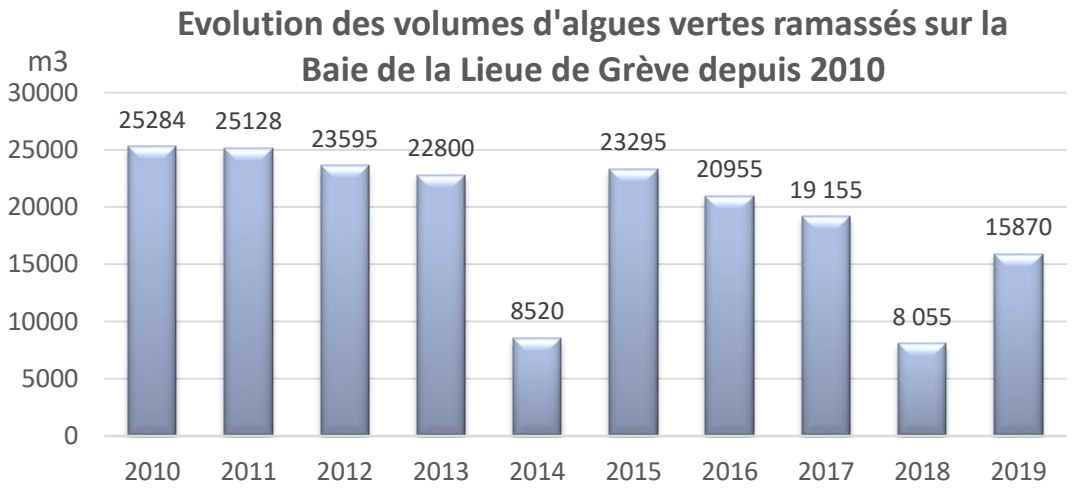

Situation au 20/12/2019

Photo aérienne de la Lieue de Grève ©CEVA

<u>BILAN:</u>
Ce graphique montre la tendance à la baisse du volume d'algues vertes ramassées sur la baie de la Lieue de Grève depuis 2010.
(même méthode de ramassage depuis 2010)

Le plan de lutte contre les algues : actions agricoles et mise en place de la boucle vertueuse

Bassins Versants de la Lieue de Grève

La boucle vertueuse
= Incitation financière et reconnaissance des efforts réalisés par les agriculteurs à travers un nouveau dispositif innovant "gagnant-gagnant "

Point d'entrée au PAV

Diagnostic technico-économique
Recueillir des indicateurs et bâtir un projet avec l'agriculteur
Condition : agriculteur avec au moins 3 ha sur le BV

Signature d'une Charte individuelle
Avec Indicateur de couverture efficace et surface herbagée
Donne accès à des accompagnements

Accompagnements individuels ou collectifs
Thèmes :
- Fertilisation
- Accompagnement au changement de système
- Gestion du troupeau
- Aide à l'investissement
- Foncier
- …

Si seuil couverture efficace atteint :
60% syst. ruminants
40 % autres syst.

Accès à la Boucle Vertueuse
Efforts quantifiés sous forme de points/ (1 point /75 euros) donnent accès des prestations agricoles supplémentaires financées,
ex : Fertilisation de précision, Retourneur d'andain, Sur-semis de prairies, Entretien sous clôture.

Le territoire en action
Le projet DEMAIN

Diagnostic très haute résolution des zones d'**EM**ission de d'**A**battement du **N**itrate dans les bassins versant algues vertes

Projet porté par INRA
Objectif : Identifier les facteurs de dégradations de la qualité des cours d'eau en tête de bassin versant.

Comment ? Un appareil de mesure portatif permettant de mesurer les variations physico-chimique de l'eau par des prélèvement géo-référencés. Possibilité de réaliser + de 100 prélèvements en 1 journée.

3 têtes de BV sélectionnées

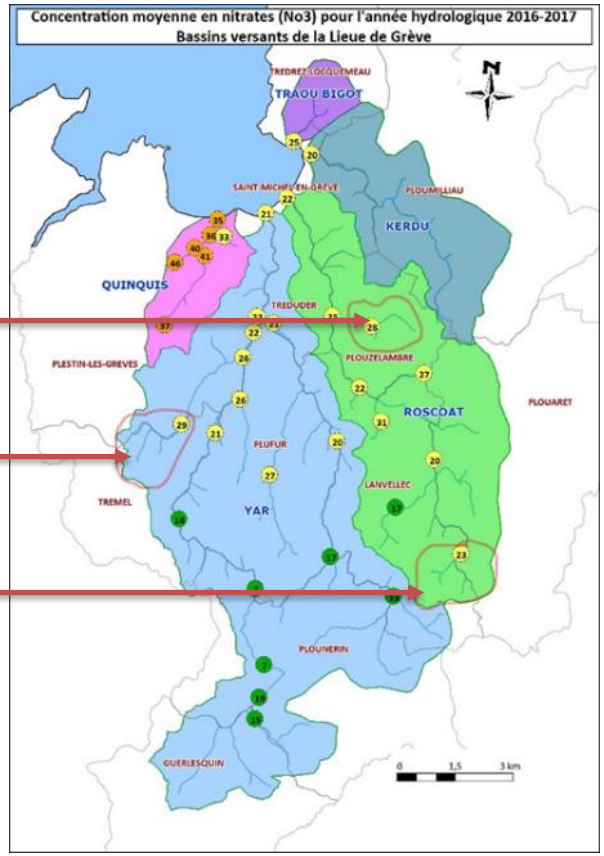

2019

-Prospection du terrain (4 campagnes réalisées)
-Fiabilité de l'appareil confirmé en laboratoire
-Identification des zones et des facteurs contributrices en nitrates

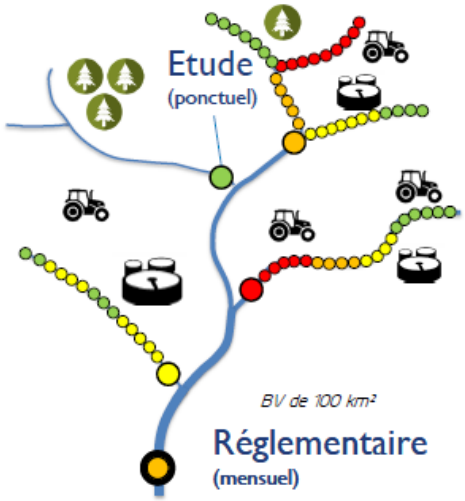

SCHÉMA: PRINCIPE DU PROJET DEMAIN

Qualité des eaux du Guic

Orientation 3: Atteindre le bon état sur le Guic

Disposition 6 : Poursuivre les réflexions et mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic en vue d'atteindre le bon état écologique sur le cours d'eau du Guic

Indicateurs de moyens

Identification des actions mises en œuvre pour atteindre le bon état des eaux du Guic

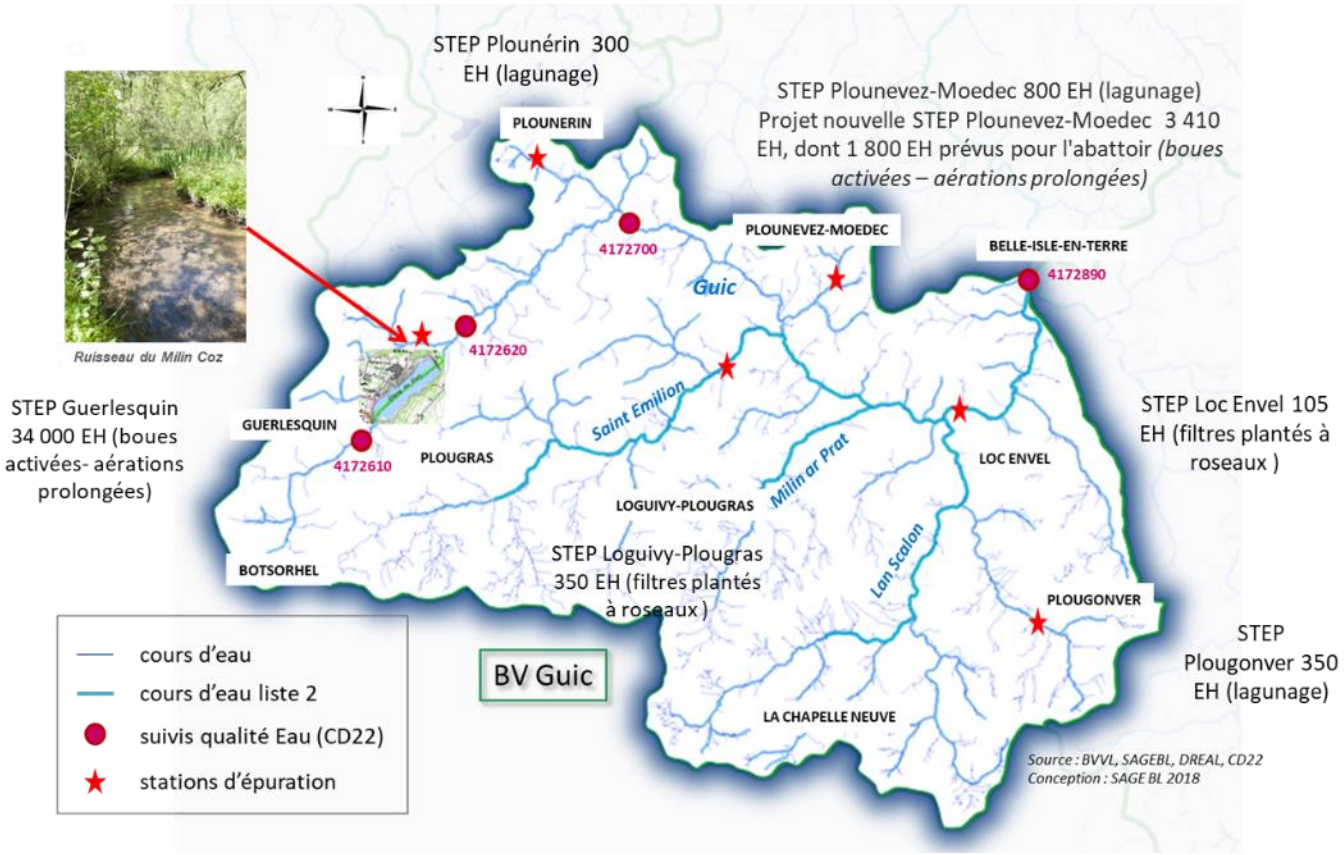

CARTE SOUS BV DU GUIC ET USAGES

Bilan 2018

Comité de pilotage « étude Guic » en février 2018 rédaction disposition 6 du SAGE

Rencontre organisée entre Morlaix Co, Lannion-Trégor Communauté et le SAGE Baie de Lannion *en mars 2019 : rappel des enjeux et des objectifs du SAGE*

- *Projet STEP Plounevez-Moedec, augmentation de la capacité épuratoire et changement de filières (demande d'autorisation en cours)*
- *Réflexion à l'échelle du SbV Guic : analyse de la qualité des eaux de surface / débit réservé plan d'eau/rejets activités*
- *Projet STEP Guerlesquin : acquisition EPCI, diminution de la capacité épuratoire (étude technico-économique en cours)*

BILAN => OBJECTIF DE QUALITE ATTEINT sur les eaux de surface du Guic

Suivi qualité – pesticides

Orientation 4: Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

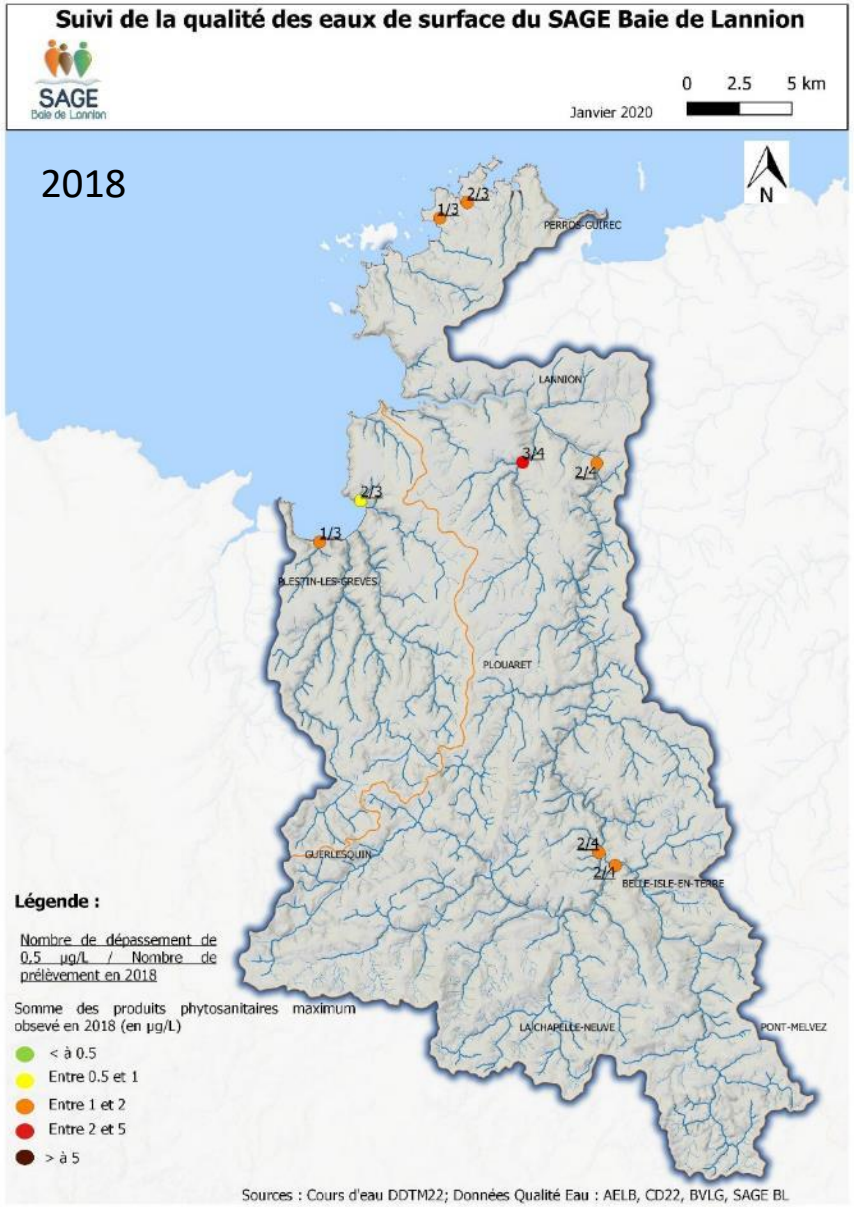

Indicateurs de résultats

Ecarts aux objectifs fixés sur les concentrations en pesticides

Objectif – bassins versants enjeux « eau potable » et « conchylicole »

0,1 µg/l pour la concentration d'une molécule de pesticide

0.5µg/l pour la somme des concentrations des tous les pesticides

Normes Eau brute

2 µg/l pour la concentration d'une molécule de pesticide

5µg/l pour la somme des concentrations des tous les pesticides

Les prélèvements réalisés dans le cadre du PTE Léguer et du SAGE Baie de Lannion ont lieu par temps de pluie (>10 mm/24h)

Somme des molécules détectées par campagnes de prélèvement en 2018									
Date de la campagne de prélèvement	LEGUER (PLOUBEZRE) 04172125	GUER (BIET) 04172580	GUIC (BIET) 04172890	LEGUER (LVM) 04172979	MIN RAN (KERGOMAR) 04173130	LANDRELLEC 04321030	KERLAVOS 04321035	QUINQUIS 04323003	TRAOU-BIGOT 04323023
04/06/2018	1,475	1,455	0,895	1,11	4,915	1,145	1,635	1,075	0,97
04/07/2018	0,66	0,6	1,12	0,575	1,535				
15/10/2018	0,41	0,345	0,345	0,38	0,545	0,36	0,52	0,29	0,665
28/11/2018	0,26	0,31	0,175	0,385	0,37	0,31	0,5	0,285	0,37

Tableau : Sommes des molécules phytosanitaires par campagne de prélèvement – Année 2018

Utilisation des pesticides sur le périmètre du SAGE

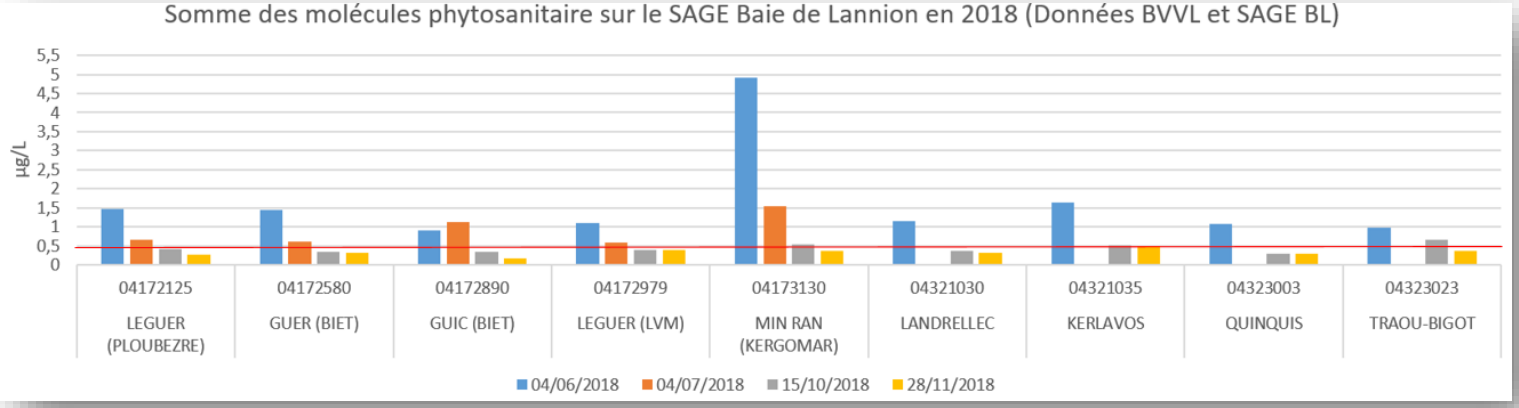

En 2018, les analyses montrent un dépassement des objectifs fixés dans le SAGE BL sur les bassins versants du Léguer, du Landrellec et du Kerlavos *(concentration de l'ens. des molécules de pesticides analysées > 0,5µg/l sur les bassins versants à enjeu « eau potable » ou « conchylicole »).*

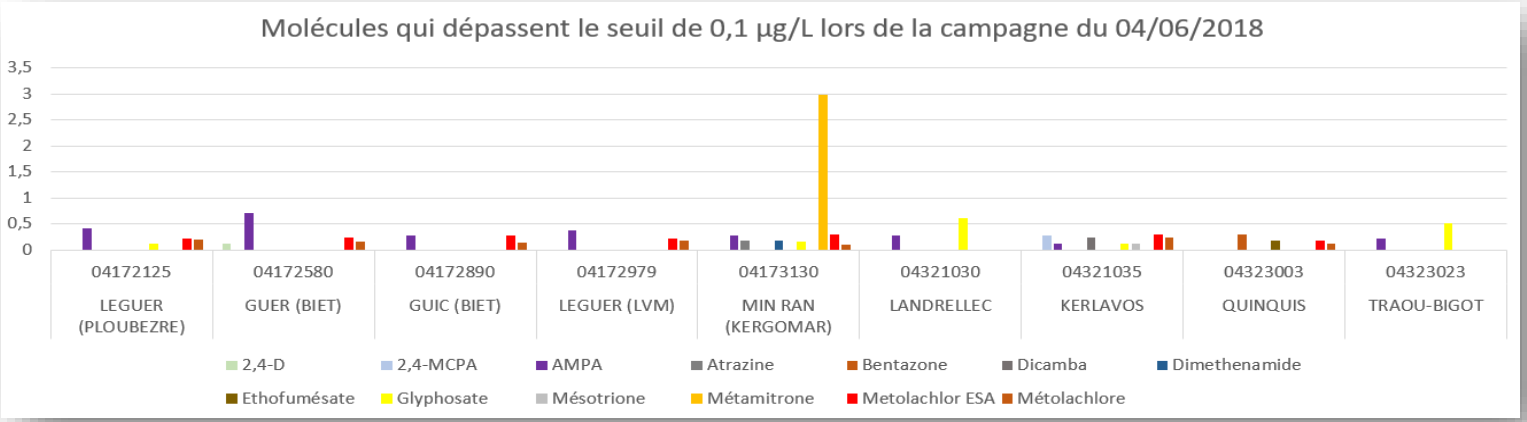

Le graphique ci-dessus présente le détail des molécules quantifiées lors de la **campagne du 4 juin 2018.**

- Le métabolite métolachlore ESA est présent en tout point du BV Léguer ***=> courrier adressé à l'ANSES le 17/02/2020 pour les alertes sur cette problématique***
- Les analyses réalisées sur sous bassin versant du Min Ran montrent une concentration en Métamitrone de 3µg/l
- Le bassins versants du Landrellec et du Traou Bigot montrent une concentration de 0,5 µg/l de glyphosate ***=> accompagnement des communes et sensibilisation de la population à accentuer sur ces secteurs dans le cadre du PTE Léguer et de l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre du SAGE***

Utilisation des pesticides sur le périmètre du SAGE

Orientation 4: Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

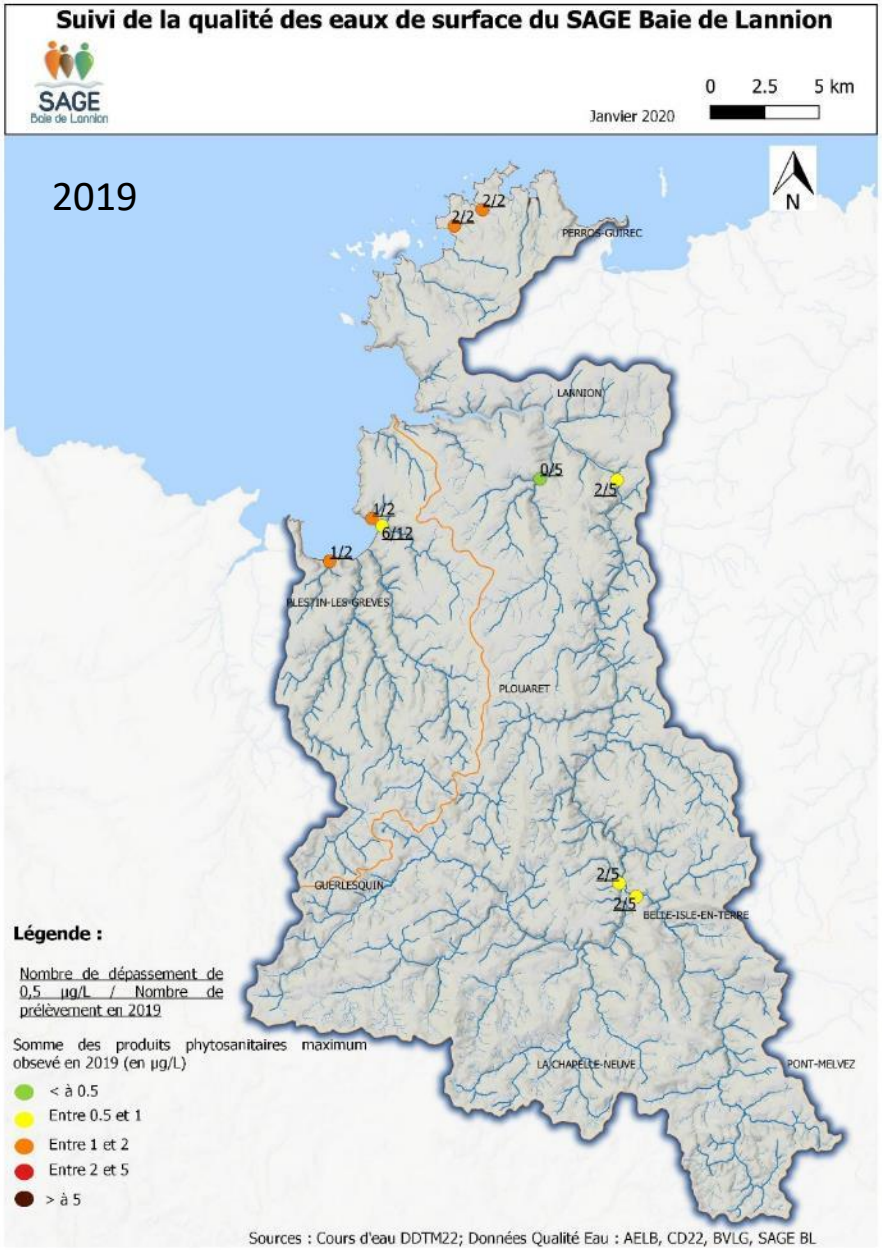

Somme des molécules détectées par campagnes de prélèvement en 2019 (en µg/L)									
Date de la campagne de prelèvement	LEGUER (PLOUBEZRE)	GUER (BIET)	GUIC (BIET)	LEGUER (LVM)	MIN RAN (KERGOMAR)	LANDRELLEC	KERLAVOS	QUINQUIS	TRAOU-BIGOT
	04172125	04172580	04172890	04172979	04173130	04321030	04321035	04323003	04323023
30/01/2019	0,28	0,335	0,335	0,315	0,35				
09/05/2019	0,365	0,335		0,32	0,49				
07/06/2019	0,57	0,685	0,73	0,735	0,425	1,68	1,425	2,375	1,175
24/09/2019	0,56	0,51	0,555	0,52	0,47	0,7	1,78	0,26	0,35
21/10/2019	0,44	0,43	0,47	0,46	0,495				

BILAN

Les résultats d'analyses sur la qualité des eaux de surface réalisées, en 2019, dans le cadre du projet de territoire pour l'eau du bassin versant du Léguer et de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion, montrent un dépassement du seuil de 0,1 µg/l de **Métolachlore ESA** dans 80 % des analyses réalisées (100% sur le bassin versant du Léguer - Ce BV est identifié comme étant à enjeu « eau potable » dans le SAGE BL).

Ce métabolite issu du désherbant pour maïs, le S-Metolachlor, est détecté, quelles que soient la situation géographique et la période de l'année en 2019, a des concentrations allant de 0,1 µg/l à 0,5 µg/l sur les ruisseaux côtiers, le Léguer et ses affluents.

Utilisation des pesticides sur le périmètre du SAGE

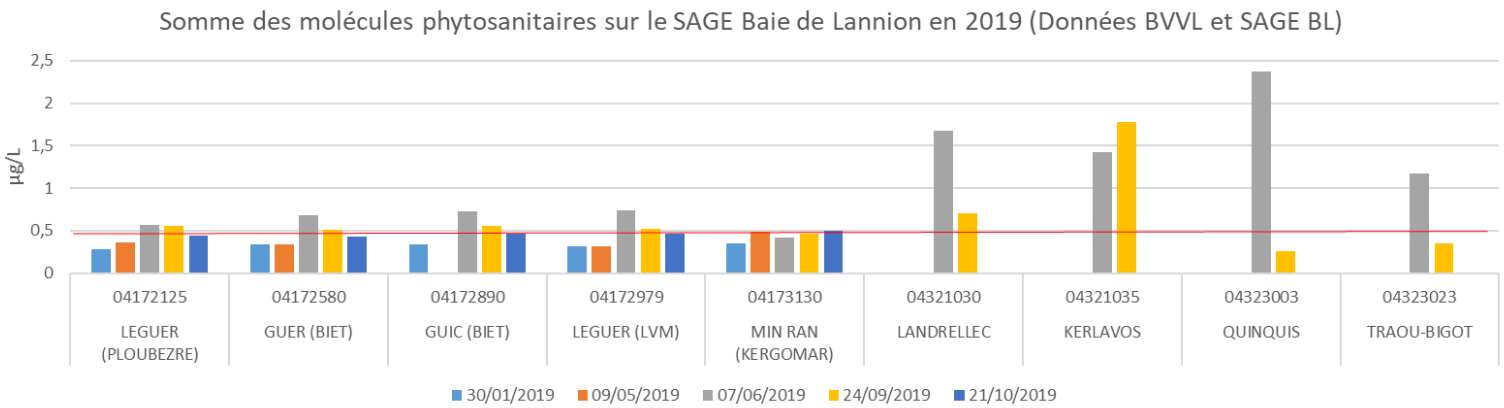

En 2019, les analyses montrent un dépassement des objectifs fixés dans le SAGE BL sur les bassins versants du Léguer, du Landrellec et du Kerlavos *(concentration de l'ens. des molécules de pesticides analysées > 0,5µg/l sur les bassins versants à enjeu « eau potable » ou « conchylicole »).*

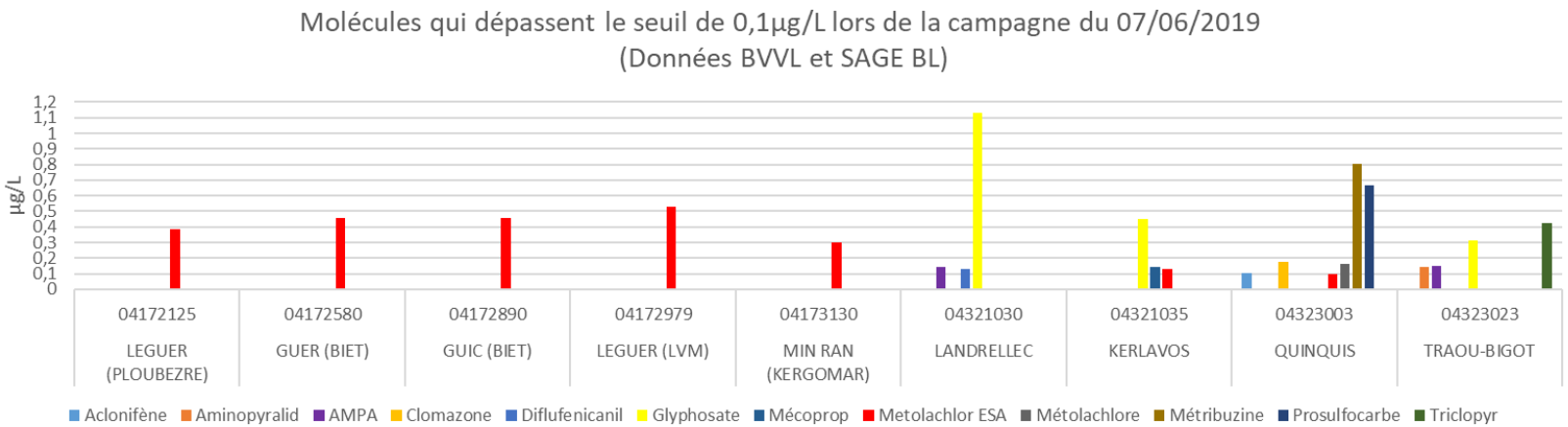

Le graphique ci-dessus présente le détail des molécules quantifiées lors de la **campagne du 7 juin 2019.**

- Le métabolite métolachlore ESA est présent en tout point du BV Léguer ***=> courrier adressé à l'ANSES le 17/02/2020 pour les alertes sur cette problématique***
- Le bassins versants du Landrellec, du Kerlavos et du Traou Bigot montrent une présence important de glyphosate ***=> accompagnement des communes et sensibilisation de la population à accentuer sur ces secteurs dans le cadre du PTE Léguer et de l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre du SAGE***

Utilisation des pesticides par les collectivités et les particuliers

Orientation 4: Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Disposition 9 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements

Disposition 11 : Informer et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires

Réglementation

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des pesticides est interdite dans les jardins et les espaces vertes appartenant à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics.
Depuis le 1er janvier 2019, la loi LABBE s'applique également aux particuliers jardiniers amateurs.

Programme d'actions mis en œuvre 2018-2019

Bassin versant Vallée du Léguer
Accompagnement communes
Sensibilisation des professionnels du jardin
Conception et distribution du JAPE (j'agis pour l'environnement)
Organisation Semaine pour les alternatives aux pesticides (SPAP)

Comité des bassins versants de la Lieue de Grève
Conception et distribution du JAPE (j'agis pour l'environnement)
Organisation SPAP

CLE SAGE Baie de Lannion
Accompagnement communes
Sensibilisation des professionnels du jardin
Actions de sensibilisation

Région Bretagne
Organisation de formations à destination des collectivités (élus/agents) et des professionnels

Utilisation des pesticides par les collectivités et les particuliers

Orientation 4: Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Disposition 9 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements

Disposition 11 : Informer et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires

Bilan 2018

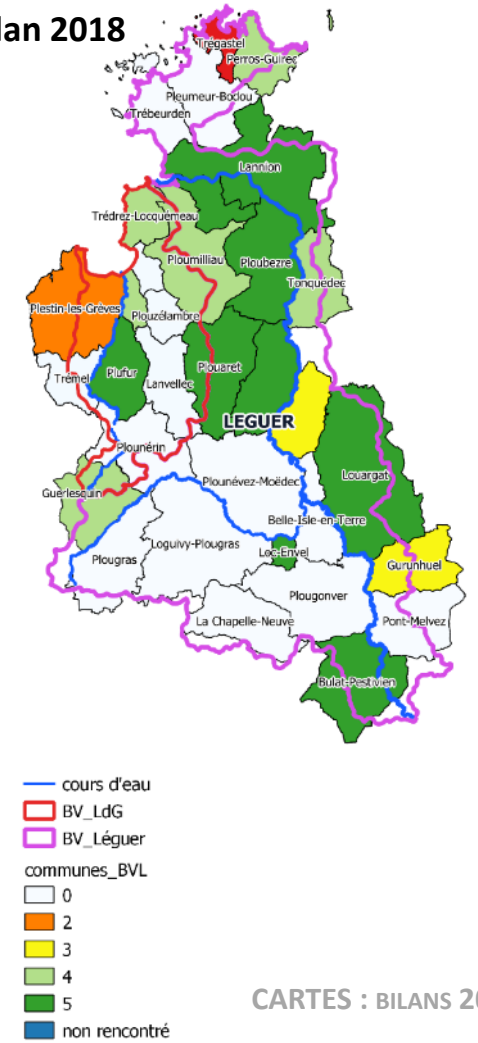

Bilan 2019

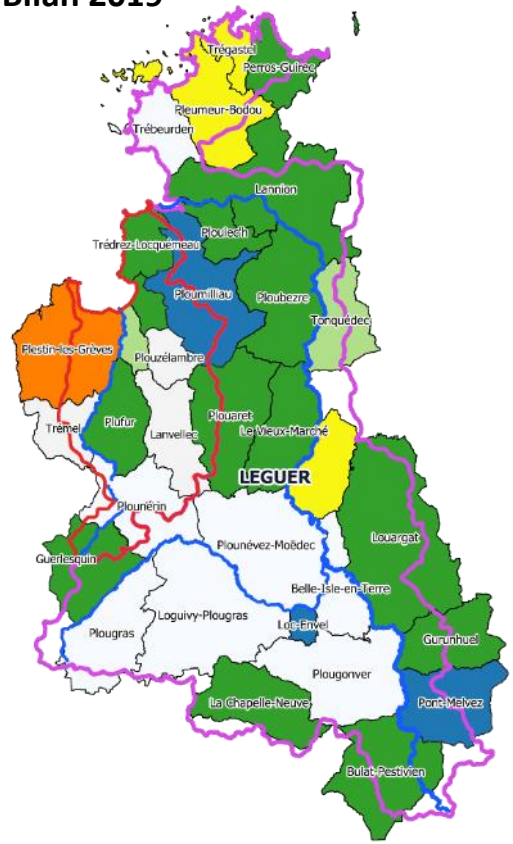

CARTES : BILANS 2018 ET 2019 DU NIVEAU D'ENGAGEMENT DES COMMUNES

En 2019

Commande groupée de matériel de désherbage (Plounérin, Plouaret, Plufur, Belle-Isle-en-Terre, Trébeurden, Ploulec'h)

Commande groupée de fleurissement de pied de mur (Trémel, Plufur, Tredrez-Locquémeau, Plouaret, Plounérin)

Indicateurs de moyens

Avancement du plan de réduction des produits phytosanitaires

Bilan 2018/2019

Sensibilisation des citoyens à travers le bulletin « j'agis pour l'environnement » et l'organisation de la semaine pour les alternatives aux pesticides.

Nombre de communes n'utilisant plus de produits phytosanitaires sur les espaces communaux (y compris cimetières et terrain de sport) sur 32 communes : **9 en 2018 et 14 en 2019**

Nombre de communes souhaitant s'engager dans un changement de pratique **: 5**

Lauréats du Prix "Zéro Phyto" entre 2009 et 2019

BILAN : 13 communes / 38 ont obtenus le PRIX ZERO PHYTO DEPUIS 2009

2020
TREDREZ-LOCQUEMEAU
PERROS-GUIREC
PRIX ZERO PHYTO DURABLE PLOUARET

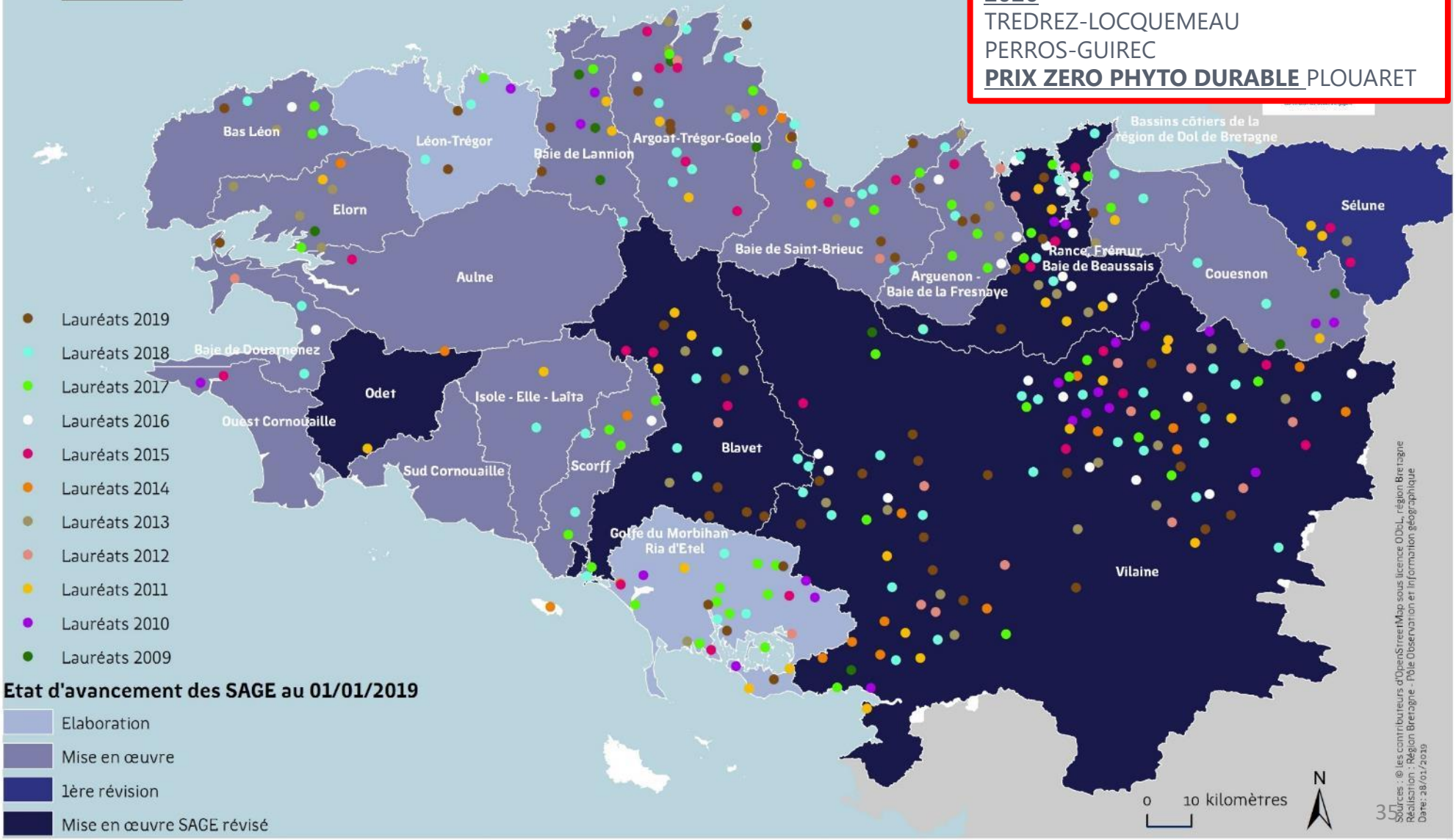

Utilisation des pesticides en agriculture

Orientation 4: Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Disposition 12 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides

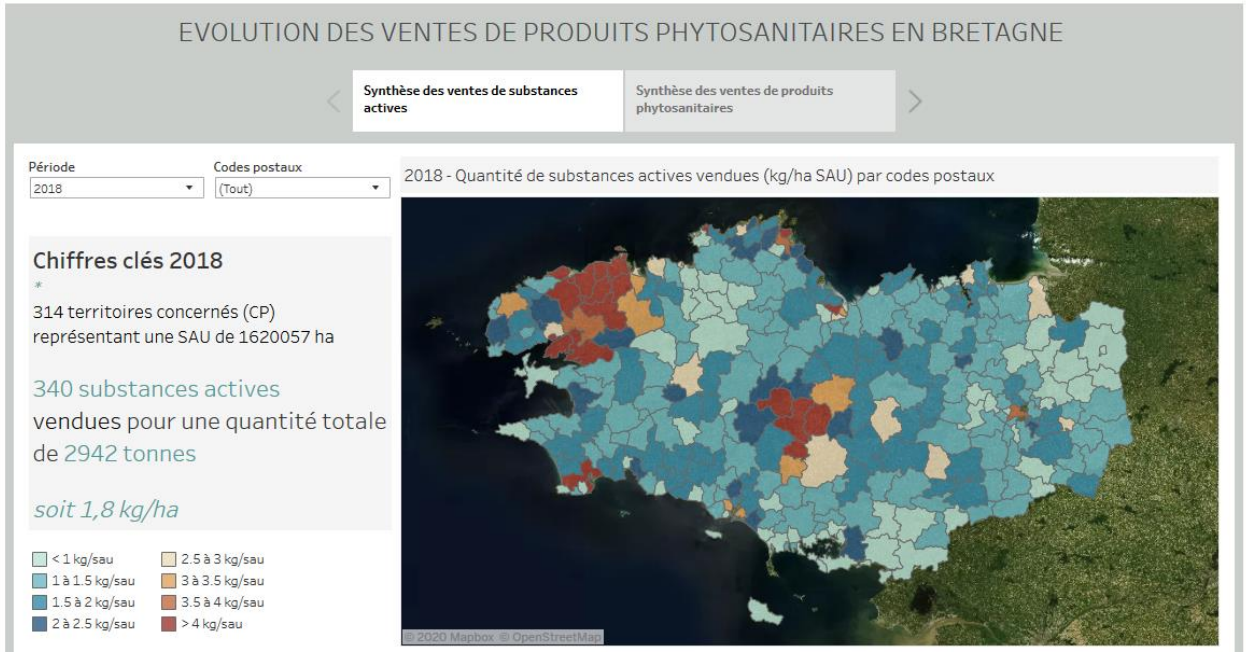

Observatoire de l'Environnement en Bretagne
https://bretagne-environnement.fr/evolution-ventes-produits-phytosanitaires-bretagne-datavisualisation

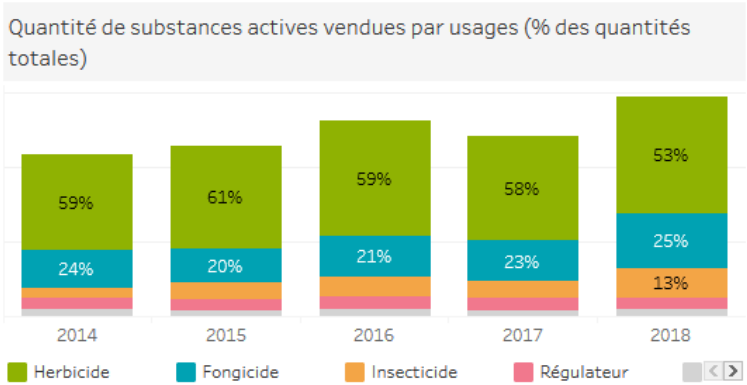

Indicateurs de pression
Niveau d'utilisation agricole des produits phytosanitaires

BILAN 2018/2019

La chambre d'agriculture des Côtes d'Armor, le CEDAPA et le GAB apportent des **conseils aux agriculteurs et** organisent des **journées d'échanges techniques** dans le cadre de l'objectif du PTE Léguer d'accompagnement aux changements de pratiques.

Des **plateformes de démonstration** sont organisées dans le cadre du PLAV Lieue de Grève
[Obj : conversion en agriculture biologique]

DREAL Bretagne
Coordination du plan écophyto 2
- **Accompagnement de 30.000 exploitations dans la réduction des phyto (transition vers l'agro-écologie)**

Bassin versant Vallée du Léguer
- **Accompagnement aux changements de systèmes agricoles**
- → **Financement actions CHAMBRE D'AGRICULTURE / CEDAPA /GAB: journées d'échanges, conseils..**
- **Accompagnement des agriculteurs (aides financières-investissements matériels)**

PLAV Lieue de Grève
- **Accompagnement aux changements de systèmes agricoles**

Micropolluants

Orientation 5 : Surveillance des micropolluants

SAGE Baie de Lannion, en partenariat avec SAGE ATG, opérateurs Natura 2000 LTC et GPA

2019: Campagne de sensibilisation des usagers des espaces portuaires *(gestion des eaux grises et des eaux noires + carénage)*

Lannion
Mise en place d'une signalétique à côté de l'ancien site de prospection minière (uranium) à Buhulien

Lannion-Trégor Communauté
Suivi micropolluants STEP de Lannion

Lannion
2018-2019 Réalisation d'une étude sur la ZAC de Kerampichon – diagnostic des sources de pollution aux hydrocarbures

Lannion-Trégor Communauté :
5 campagnes d'analyses de micropolluants ont été réalisées en entrée et sortie de la STEP de Lannion.
Le tableau ci-contre présente uniquement les molécules dont la concentration dépasse la référence de qualité sur la campagne du 17 déc. 2019.

Perspectives 2020

SAGE Baie de Lannion :
2ème Campagne de sensibilisation des usagers des espaces portuaires
Réflexion sur les offres en aires équipées pour le carénage

Indicateurs de moyens

Proportion de pétitionnaires présentant de nouveaux projets ayant consultés la SP SAGE

Equipement du littoral en aires équipées pour le carénage

Mesures prises sur les anciennes mines d'uranium pour empêcher les contaminations de la ressource en eau

Tableau : Résultats des analyses réalisées en entrée et sortie de la STEP de Lannion en dec. 2019 – molécules identifiées à des concentrations > référence qualité

Molécules identifiées *(> référence qualité)*	Campagne 17/12/19 Entrée STEP	Campagne 17/12/19 Sortie STEP
AMPA *(< 0,1µg/l)*	0,48 µg/l	0,36µg/l
4-nonylphenol *(<0,5µg/l) – détergents non ioniques*	0,13 µg/l	0,96µg/l
Toluène *(<1µg/l) – composés benzeniques*	1,1 µg/l	1,7µg/l
Zinc *(<0,005 mg/l)*	0,116 mg/l	0,04mg/l
Cuivre *(<0,005 mg/l)*	0,034 mg/l	
Titane *(<0,01 mg/l)*	0,026 mg/l	
Chrome (>0,005mg/l)	0,010 mg/l	
Mercure *(<0,2 mg/l)*	0,15 mg/l	
Plomb *(<0,002 mg/l*	0,002 mg/l	
Nickel *(<0,005 mg/l)*	0,007mg/l	
Chloroforme (<1µg/l)	2 µg/l	
Naphtalène (<0,5µg/l)	0,072 µg/l	
Di (2-ethylxyl) phtalate (DEHP) (>2µg/l) – acides organiques et esters	2,8 µg/l	

Campagne de sensibilisation des usagers du littoral « Eau la la » (juin-septembre 2019)

Perspectives …

SAGE Baie de Lannion :

En 2020, le COPIL et la CLE souhaitent poursuivre la sensibilisation des usagers.

- Intervention plus tôt dans la saison (avril) afin de toucher un public différent de celui de la campagne de 2019 en se focalisant davantage sur les cales de mises à l'eau et sur la période d'entretien des bateaux (carénage)
- Effort de sensibilisation auprès des plaisanciers avec embarcation sur remorque (présence sur les cales de mise à l'eau…)
- Participation aux assemblées / RDV mensuels des associations de plaisanciers
- Effort de sensibilisation auprès des bases nautiques (voile légère, kayak), loueurs et centres de formation au permis bateau (problématique dérangement)
- Elaboration de fiches « identification faune » selon la charte graphique de la campagne pour compléter les fiches « dérangement »
- Mise à jour du site web
- Organisation de conférences en lien avec les thématiques de la campagne

En parallèle, il est prévu de :

- Mener une réflexion sur l'offre d'équipement en matière de carénage :
  - Rencontre des chantiers navals afin d'évaluer les freins à la mise aux normes des équipements de carénage (situation géographique, aspects financiers, …) et créer un lien entre les acteurs du territoire pour la mise aux normes des équipements (collectivités, professionnels et partenaires techniques et financiers),
  - Rencontre des collectivités voisines (interSAGE Léon-Trégor / Baie de Lannion) pour évaluer l'offre d'équipement de carénage sur la partie ouest du territoire d'étude
  - Suivi et accompagnement des collectivités pour la mise aux normes des équipements de carénage (Paimpol, Perros Guirec)
- Accompagnement des collectivités dans la gestion environnementale de leurs espaces portuaires (entretien des cales, gestion des déchets, des pollutions maritimes…)

Bilan 2018 /2019

2018: candidature à un appel à projet de l'Office français pour la Biodiversité - Partenariat avec Guingamp Paimpol Agglomération (site Natura 2000 Trégor Goëlo), Lannion-Trégor Communauté (site Natura 2000 « Côte de granit rose – Sept-Iles », « Léguer » et SAGE Baie de Lannion) et le PETR du Pays de Guingamp (SAGE « Argoat Trégor Goëlo »)

2018-2019: Conception d'outil de sensibilisation

2019: 1ère campagne de sensibilisation – recrutement de deux médiateurs

2019

Bilan de la campagne

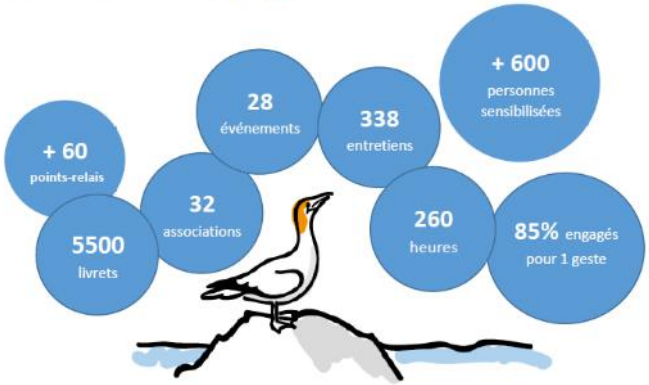

Qualité de l'eau destinée à la production d'eau potable

Orientation 6: Réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine

Disposition 16 : Actualiser les périmètres de protection des prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable

Disposition 17 : Mettre en place des schémas d'alerte

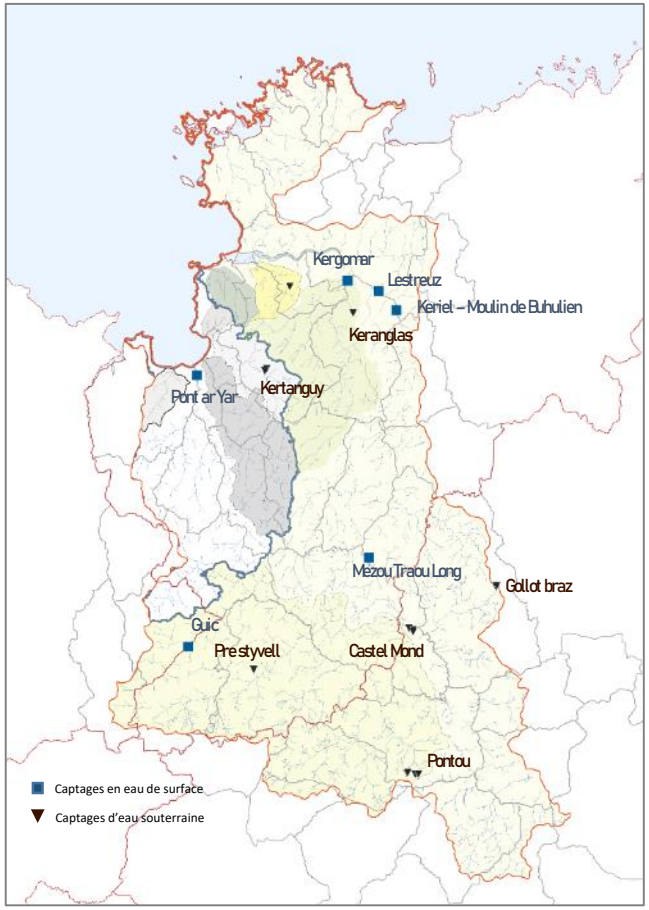

LOCALISATION DES PRISES D'EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Bilan 2018/2019

Rencontre organisée par le CD22/SDAEP22 en mars et novembre 2019 sur les PPC existants sur le périmètre du SAGE.

=> Conception de fiche par PPC pour évaluer les besoins d'actualisation et/ou les travaux à mener à minima sur les PPC à poursuivre

Indicateurs de moyen

Captages ayant fait l'objet d'une actualisation des études préalables à la modification des PPC

Captages dont les PPC ont été révisés

Captages dotés de schémas d'alertes

Bassin versant Vallée du Léguer

- Accompagnement collectivités / mise en œuvre des travaux
- Suivi agricole PPC keriel/Lestreuz, Kergomar, Traou Long, Keranglas
- Accompagnement des agriculteurs pour le maintien de prairies permanentes en zone sensible
- Suivi de l'occupation du sol (bocage, zone sensible) par analyse comparative photos aériennes
- Finalisation des travaux bocagers avec les quelques exploitants concernés

Un **schéma d'alerte** a été établi sur le BV Léguer : http://www.vallee-du-leguer.com/Perimetres-de-protection-des-captages

= Outil associant un ensemble d'acteurs qui est déclenché en cas de pollution accidentelle afin de limiter leur impact.

Satisfaction des usages littoraux

OBJ SAGE - Atteindre d'ici 2023 :

- *pour les eaux de baignade, le classement a minima en bonne qualité.*
- *pour les zones conchylicoles et de pêche à pied professionnellement en A (et au plus tard en 2027 pour le banc du Guer)*
- *pour les zones de pêches à pied de loisir, une recommandation en « tolérée ».*
- *pour le stade d'eaux vives de Lannion : ne pas dépasser 1 000 E coli/100 ml et tendre vers des concentrations inférieures à 100 E. coli/100 ml.*

Orientation 9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier

Disposition 21 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux du stade d'eau vive de Lannion et lutter contre les pollutions

Disposition 22 : Actualiser la connaissance de la qualité des eaux de baignade et améliorer cette qualité

Disposition 23 : Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir

2018-2019

Communes littorales côtières

Réalisation des profils d'eau de baignade

Mise en œuvre des préconisations inscrites dans les profils de baignade: gestion active des baignades, actions préventives (sensibilisation, gestion des eaux pluviales, travaux…)

SAGE Baie de Lannion

Identification des sources de pollutions microbiologiques et remédiation

- Réalisation de l'étude BV Yaudet et Kerdu visant l'amélioration des la qualité des eaux de baignade (exutoires) *: milieux aquatiques/ assanissement/ eaux pluviales/agricoles/autres sources*
- Réalisation de diagnostics sur les bassins versants présentant à leurs exutoires les zones de pêches à pied récréatives de Pors Mabo
- Suivi de la qualité des eaux des ruisseaux côtiers
- Campagne de sensibilisation des usagers du littoral (plaisancier)

Lannion-Trégor Communauté

Mise à disposition auprès des communes littorales d'un agent compétent sur le volet « qualité des eaux littorales »

Suivi de la qualité des eaux à l'aval des STEP (nombre de prélèvements précisés dans les arrêtés STEP)

Comité des bassins versants de la Lieue de Grève

Diagnostics agricoles – volet risque de pollution microbiologique sur le BV Kerdu (en lien avec PLAV)

Perspectives

REALISATION DES DIAGNOSTICS

SAGE Baie de Lannion :

Suivi qualité des eaux de l'estuaire du Léguer réalisé dans le cadre du programme 2020 (arrêt du suivi réalisé par la DDTM 22 en 2019)

Diagnostic des sources de pollutions microbiologiques sur les BV Landrellec, BV Pors Mabo / Cabouton, Bringuiller et poursuite de la sensibilisation sur les BV Yaudet et BV Kerdu

TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES

Comité des bassins versants de la Lieue de Grève

2019: construction CTMA Lieue de Grève, volet restauration de la qualité microbiologique (abreuvoir au cours d'eau, passage à gué, passage busé, remise en talweg des cours d'eau)

REHABILITATION DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

SUIVI DES PRECONISATIONS IDENTIFIEES DANS LES PROFILS D'EAU DE BAIGNADE ET DANS LES DIAGNOSTICS AGRICOLES REALISES SUR LE BV YAUDET ET LE BV KERDU

Satisfaction des usages littoraux

Orientation 9: Identifier les sources de pollution et y remédier

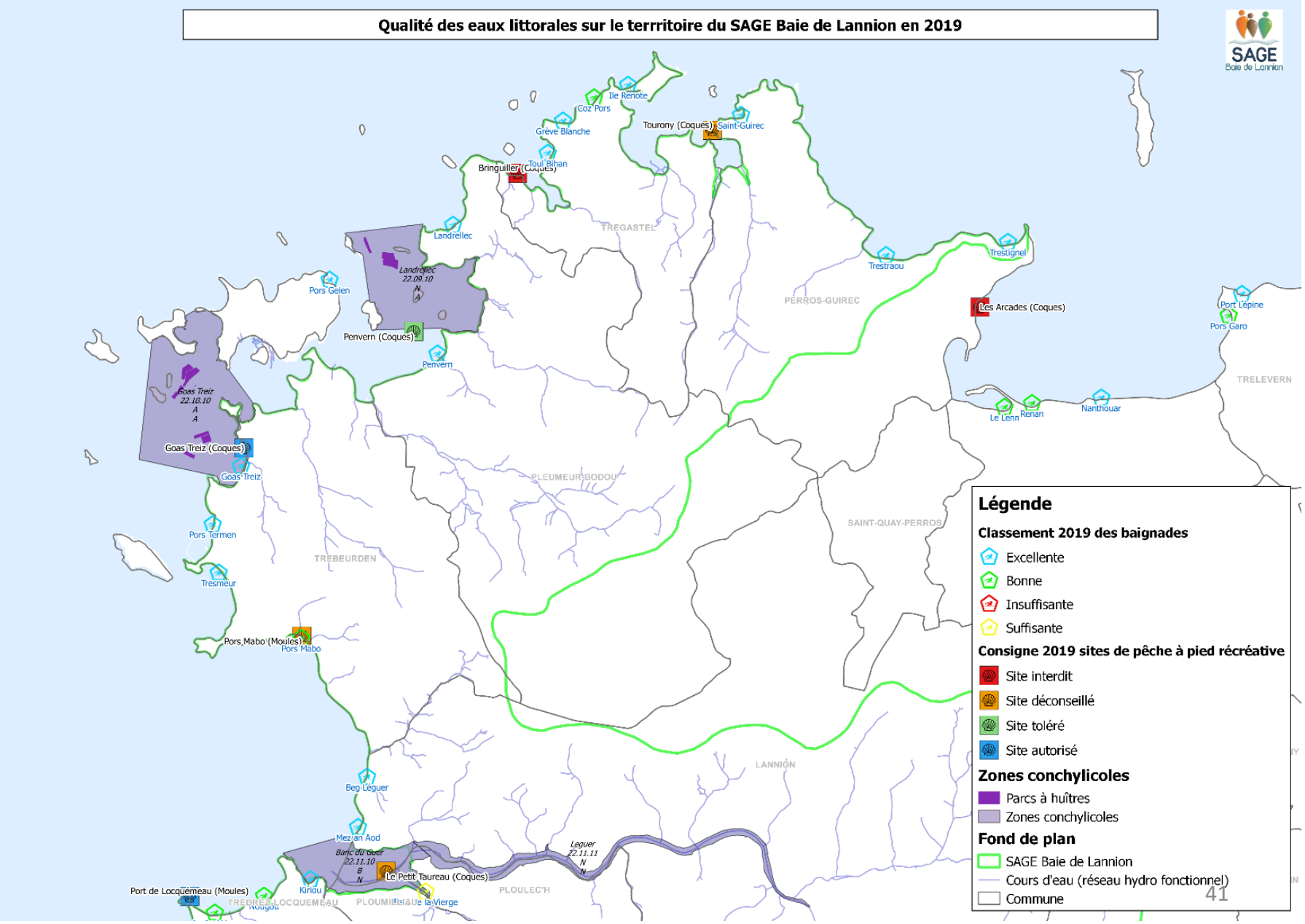

Satisfaction des usages littoraux

Orientation 9: Identifier les sources de pollution et y remédier

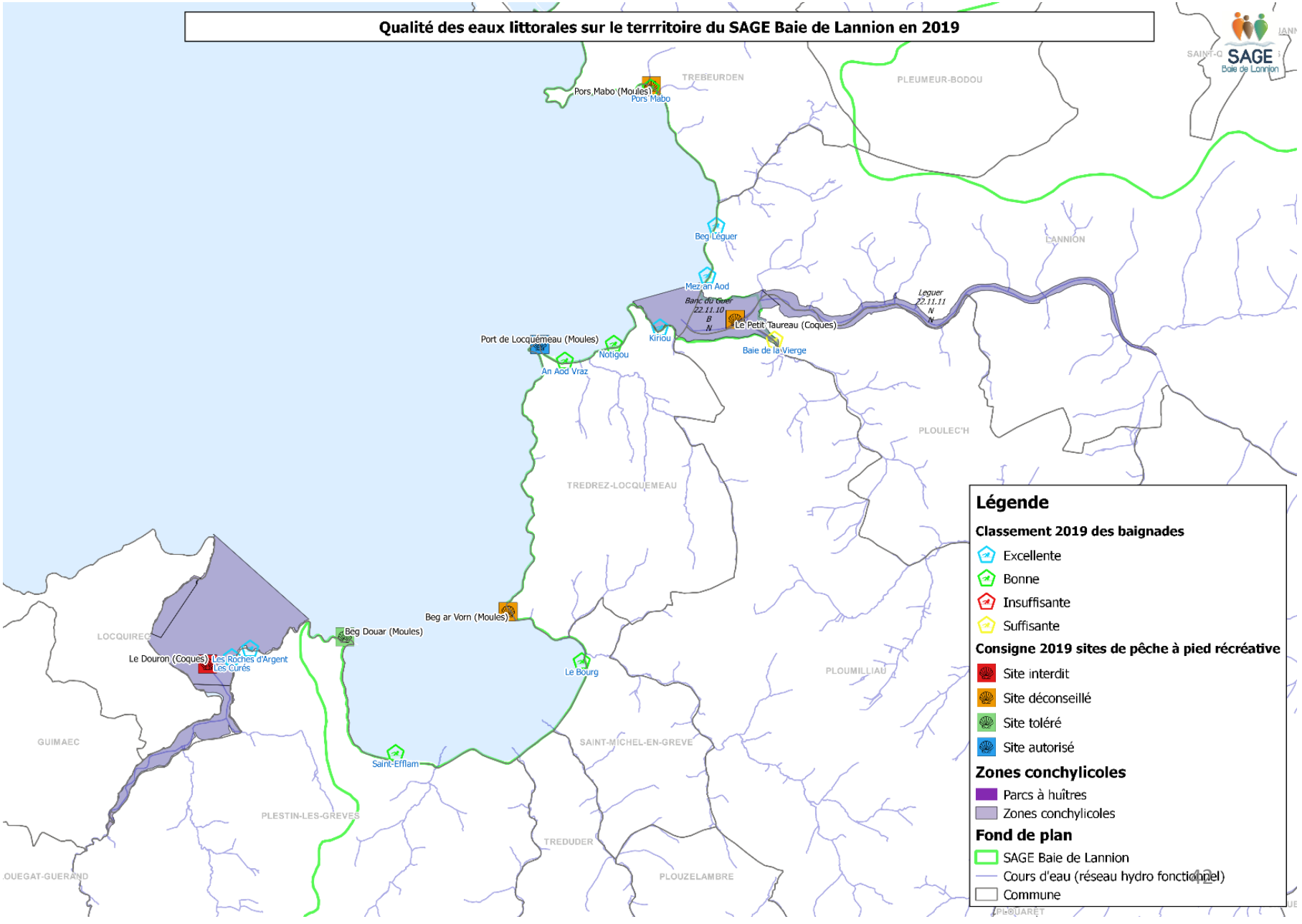

Suivi de la qualité microbiologique

Depuis 2018, des analyses mensuelles sont réalisées dans le cadre du programme SAGE Baie de Lannion au niveau des exutoires des ruisseaux côtiers présentant à leur embouchure une zone de baignade et/ou de pêche à pied et/ou conchylicole.
Les résultats de ces analyses permettent d'une part de réaliser les diagnostics des sources de pollutions microbiologiques et d'autre part, d'évaluer les actions mises en œuvre sur les BV pour réduire les pollutions microbiologiques

CARTE : LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI

Concentration en Escherichia coli (NPP/100 mL) sur les prélèvements réalisés par le SAGE Baie de Lannion en 2018-2019									
Station	SAINT-SAMSON	CABOUTON	PORS-MABO	LANDRELLEC	PETIT TRAOUIERO	GRAND TRAOUIERO	KERLAVOS	YAUDET	COAT TREDREZ
Code SANDRE	04321013	04321028	04321029	04321030	04321031	04321034	04321035	04322040	04322041
31/01/2018	1000	2700	250	4200			3100	4500	3900
28/02/2018	120	78	160		200	350		3900	340
28/03/2018	520	710			350	210			5600
25/04/2018	390	120		5000	760	39	1400	570	17000
30/05/2018	1900	340			580	78			300
27/06/2018	2000	38		1400	650	120	470	300	1700
25/07/2018	160	78			340	78			570
29/08/2018	440	120		21 000	740	400	710	39	530
27/09/2018	980	78			120	200			350
28/11/2018	680	1000			2200	790			36 000
12/12/2018	650	78		1000	600	160	1100	470	6800
09/01/2019	390	77	78	2600			470	120	1700
06/02/2019	310		39	6000				310	570
06/03/2019	650	78	77	3900			310	78	860
03/04/2019	250		39	5600				1000	5700
09/05/2019	2900	400	730	1900			2600	2800	9200
05/06/2019	850		450	3100				2900	10000
03/07/2019	520	38	860	3700			340	38	470
31/07/2019	850		640	3300				640	2100
04/09/2019	450	890	38	24 000			1400	160	650
02/10/2019	400		120	1800				240	2100
04/12/2019	78		77	250				78	5100

Résultats des analyses réalisées en 2019

Perspectives

SAGE BL : réalisation d'un diagnostic des sources de pollutions microbiologiques sur les BV du Landrellec, Pors Mabo et du Cabouton

LTC : travaux STEP Tredrez-Locquémeau (rejet Coat Trédrez)

Diagnostic des sources de pollutions microbiologiques sur les BV Yaudet et Kerdu

Communes Ploulec'h, Ploumilliau et Saint Michel en Grève
Sensibilisation via bulletins municipaux
Accompagnement des acteurs sur le terrain
rôle facilitateur

SAGE BL
Coordination du projet
Analyses de la qualité des eaux en différents points des BV + investigations terrain
Diagnostics agricoles réalisés par la Chambre d'agriculture

Lannion-Trégor Communauté
Contrôle les ANC et les branchements eaux usées / eaux pluviales

Structures de bassins versants
État des lieux des milieux aquatiques

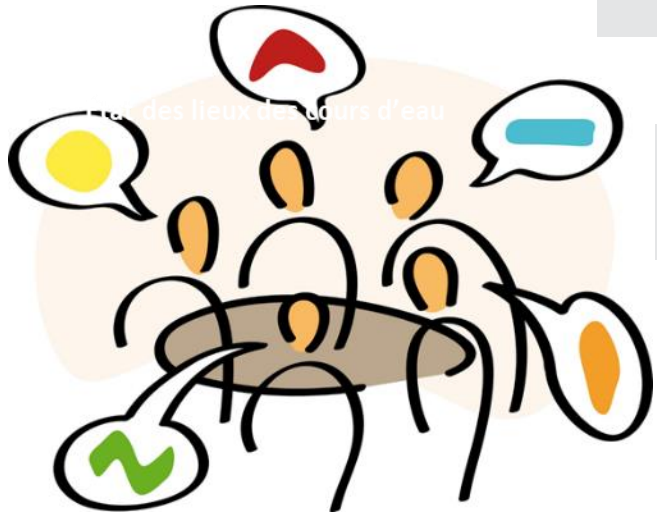

Particuliers
Réhabilitation ANC et branchements
Changement de pratique/d'habitude

Acteurs économiques *(agriculteurs, conchyliculteurs, centre équestre)*
Changement de pratique/d'habitude
Aménagement des exploitations (gouttières, clôtures, gestion des eaux de ruissellement…)

CRÉER DU LIEN entre LES COMPETENCES POUR AMELIORER LA QUALITE DES EAUX LITTORALES

Perspectives 2020

Poursuivre la réalisation des actions visant l'amélioration de la qualité des eaux et les évaluer

Diagnostic des sources de pollutions microbiologiques sur les BV Pors Mabo et Can

Commune de Trébeurden

- Suivi de la qualité des eaux
- Sensibilisation via bulletins municipaux
- Accompagnement des acteurs sur le terrain rôle facilitateur

SAGE BL

- Mise en lien des acteurs

Lannion-Trégor Communauté

- Contrôle les ANC et les branchements EU/EP

Structures de bassins versants

- État des lieux des milieux aquatiques

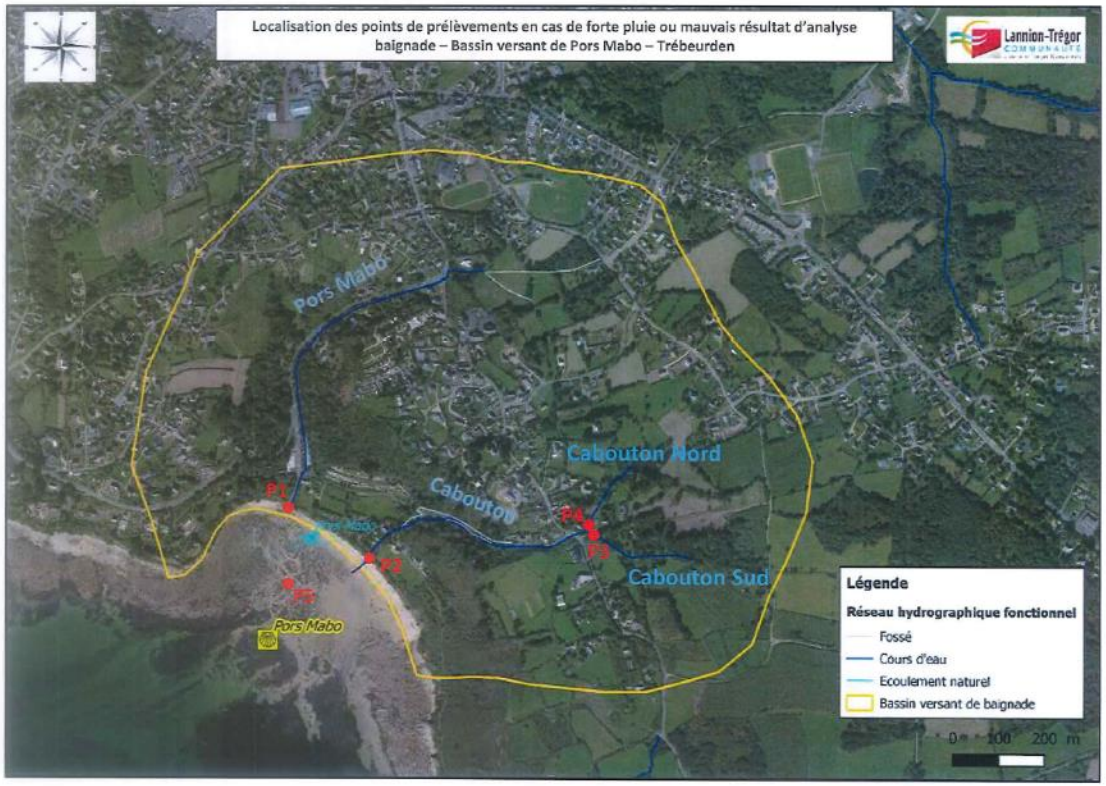

Perspectives 2020

Poursuivre la réalisation des actions visant l'amélioration de la qualité des eaux et les évaluer

L'assainissement collectif

Orientation 10 : Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs

Disposition 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif
Disposition 25 : Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières
Disposition 26 : Disposer des données de surveillance des stations d'épuration du territoire du SAGE

Source : https://www.siahvy.org/nos-competences/eaux-pluviales

Objectifs du SAGE

- Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

Réalisation des schémas directeurs d'assainissement d'ici le 31 décembre 2023

Sur les secteurs littoraux prioritaires :

- *le contrôle de l'intégralité des branchements d'ici fin 2021*
- *l'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité*

- Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières

Indicateurs de moyens

Schémas directeurs d'assainissement et travaux associés

Avancement des contrôles de branchements et mise en conformité associés

La disposition 3C-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 demande à ce que les travaux d'assainissement s'appuient sur une étude de diagnostic de moins de 10 ans. Ces études doivent identifier le nombre de mauvais branchements et le ratio coût-efficacité des campagnes de contrôle et de mise en conformité.

Bilan 2018

Secteurs prioritaires
Lannion-Trégor Communauté

2287 contrôles de branchement depuis 2015
⇒ 60% branchements conformes
⇒ 40% branchements non conformes
⇒ 180 mises en conformité (2015-2018)

Constat : présence importante d'eau claire arrivant dans les stations de traitement des eaux usées

En cause :

- Branchements non conformes (eaux de toiture arrivant dans les réseaux d'eaux usées)
- Remontée de nappe, …

L'assainissement collectif

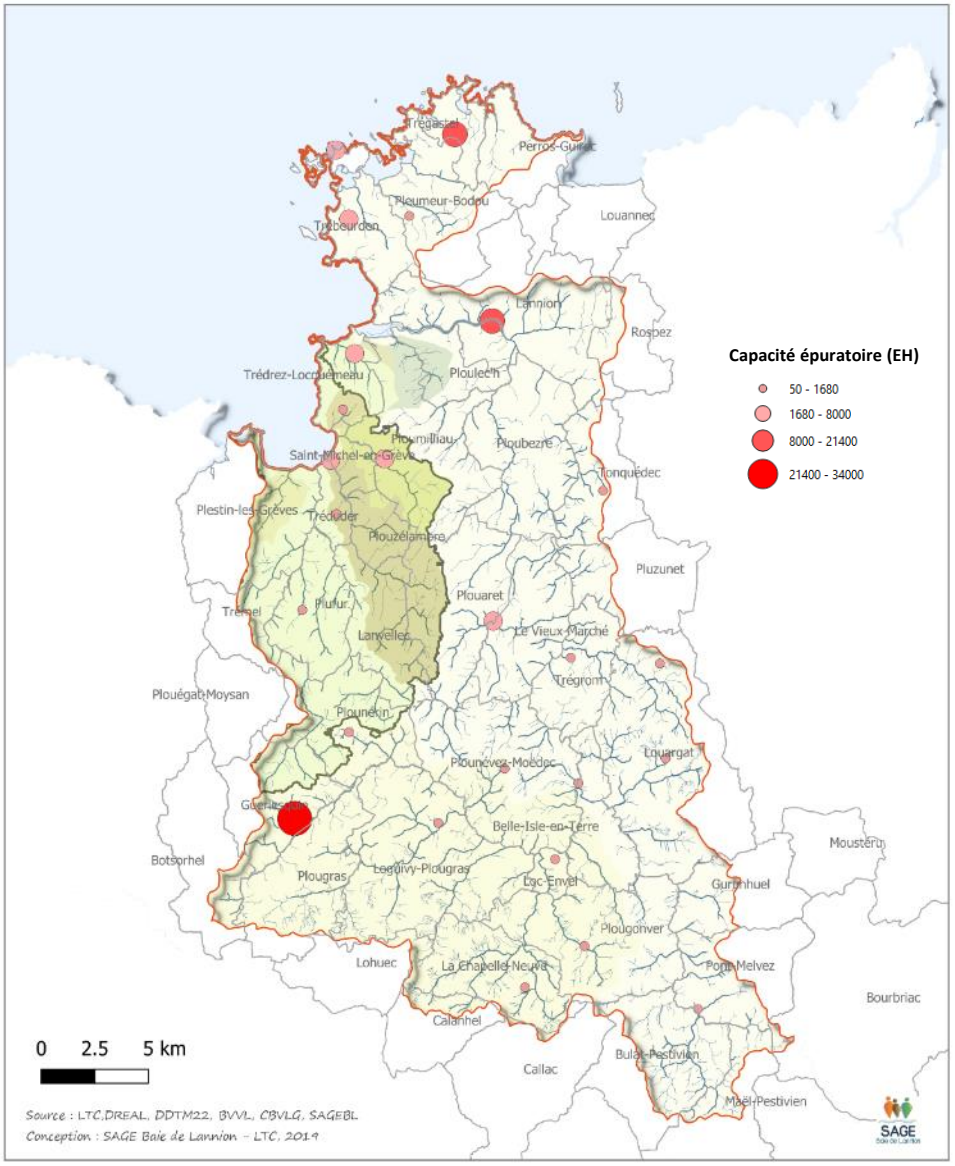

CARTE : LOCALISATION ET CAPACITÉ ÉPURATOIRE DES STATIONS D'ÉPURATION

<u>Lannion-Trégor Communauté</u>
Schéma directeur élaboré
<u>=> Plan Pluriannuel d'investissement :</u>
Prévoit travaux sur les STEP + réseaux
dont :
Plounevez-Moedec *(changement de filière, augmentation de la capacité épuratoire 800 à 3410 EH)*
Pleumeur-Bodou (bourg)
Pleumeur-Bodou Ile Grande
Trébeurden
Lannion
Trédrez-Locquémeau
Plounérin
Saint-Michel-en-Grève

<u>Guingamp Paimpol Agglomération</u>
- **Schéma directeur assainissement – démarrage en 2019**
- **2019: projet de construction d'une station d'épuration à Pont-Melvez – mise en fonctionnement en 2020 (350 EH)**

<u>Morlaix Communauté</u>
- **Schéma directeur élaboré**
- **2019: Réflexion dimensionnement STEP de Guerlesquin**

L'assainissement individuel

Orientation 11 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs

Disposition 27 : Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu

Disposition 29 : Veiller à la mise en conformité des assainissements non collectifs lors des transactions immobilières

Disposition 30 : Garantir l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif

Disposition 31 : Eviter la création de nouveaux assainissements non collectifs présentant un rejet direct d'eaux traitées au milieu superficiel

Lannion-Trégor Communauté - SPANC

Contrôles des dispositifs ANC

- **BV Yaudet**
- **BV Kerdu**
- **BV Pors Mabon**
- **BV Bringuiller**

Perspectives 2020

BV Landrellec
BV Quinquis et plage de Saint-Efflam

« Et après le contrôle ? »

- Délai 4 ans pour remettre au norme son dispositif
- Délai 1 an en cas d'achat
- Pouvoir de police du maire pour la mise en conformité des dispositifs ANC (salubrité publique)

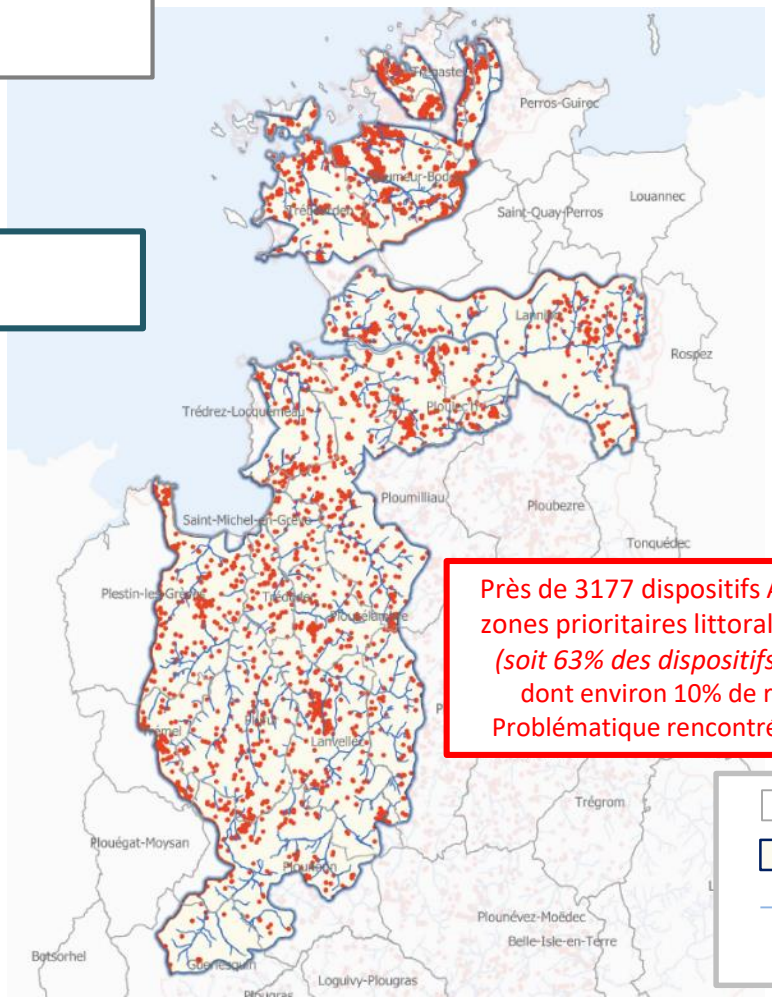

Près de 3177 dispositifs ANC non conformes en zones prioritaires littorales / 5050 ANC au total
(soit 63% des dispositifs sont non conformes)
dont environ 10% de rejet direct au milieu
Problématique rencontrée au niveau des bourg

- Limite communale
- Périmètre zone prioritaire littorale
- Cours d'eau
- Dispositifs ANC non conformes

Indicateurs de pression
ANC présentant un rejet direct au milieu

Indicateurs de moyen
Secteurs prioritaires pour la réhabilitation des dispositifs non conformes

Etat quantitatif des cours d'eau

Orientation 13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique

ANNEE	STATION	nbre_jour_inf_ 10e du module	PERIODE	Nombre de jours inf DOE
2011	Léguer à Pluzunet	55	sept-oct-nov	99
2012		0		0
2013		0		49
2014		0		0
2015		0		0
2016		3	sept-oct	20
2017		1	aout	8
2018		1	septembre	23
2019		3	Septembre	12

NOMBRE DE JOURS DE FRANCHISSEMENT DU 1/10ÈME DU MODULE ET DU DOE*
(SOURCE DES DONNÉES: DREAL BRETAGNE)

Indicateurs de résultats
Nombre de jours de franchissement du 1/10è du module sur les cours d'eau du territoire

			Equilibre ressource / besoin				Gérer la crise		
Cours d'eau	Code point	Localisation du point	DOE m³/S	QMNA5 réf m³/s	Période de calcul	Valeur d'application 7B2 mm	DSA	DCR	Zone d'influence
Léguer	Lg	Station hydrométrique de Pluzunet	0,72	0,72	1993-2012	0,50	0,65	0,60	Bassin du Léguer en totalité

TABLEAU DES OBJECTIFS DE QUANTITÉ AU POINT NODAL SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DU SAGE, SOURCE : SDAGE 2016-2021

*** SDAGE Loire-Bretagne**

Le **DOE (Débit d'Objectif Etiage)** correspond au débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10.

Si le débit est supérieur au DOE, *il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.*

Le DOE sert de référence pour l'exercice de la police des eaux et des milieux aquatiques pour accorder les autorisations de prélèvements et de rejets. **Il doit être respecté en moyenne huit années sur dix.**

Le DOE est défini par référence au débit moyen mensuel minimal de fréquence quinquennale (QMNA5). C'est donc la position du QMNA5 par rapport au DOE qui est significative. Tant que le QMNA5 reste inférieur au DOE cela indique que les prélèvements pour assurer les différents usages ne permettent pas d'assurer le fonctionnement du milieu aquatique.

Etat quantitatif des cours d'eau

Orientation 13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique

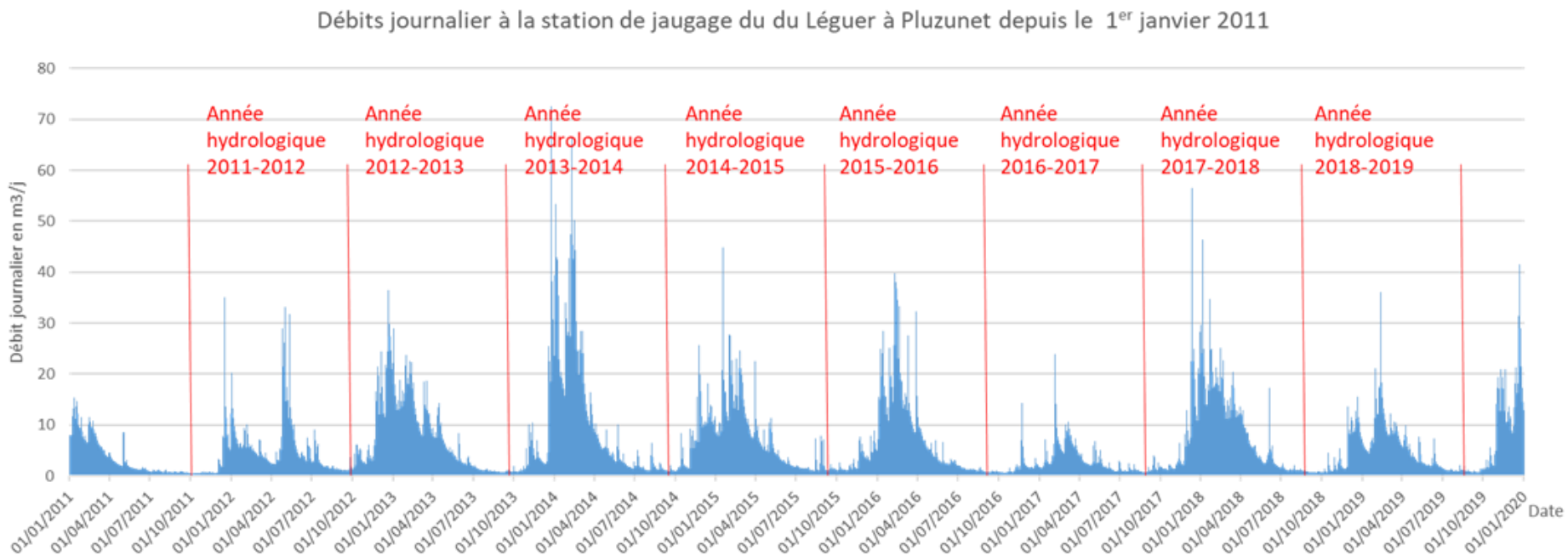

Bilan 2018-2019

Le Léguer a eu un débit moyen supérieur à 5 m3/s durant :

- 138 jours sur l'année hydrologique 2018-2019
- 145 jours sur l'année hydrologique 2017-2018
- 5 jours sur l'année hydrologique 2016-2017 (sécheresse hivernale)

La valeur maximale est atteinte le 10/02/2019 avec un débit de 36,2 m3/s.

Un débit inférieur au DOE en septembre et en octobre 2018
(23 jours, dont 10 jours consécutifs fin septembre – début octobre 2018)

Etat quantitatif des cours d'eau

Orientation 13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique

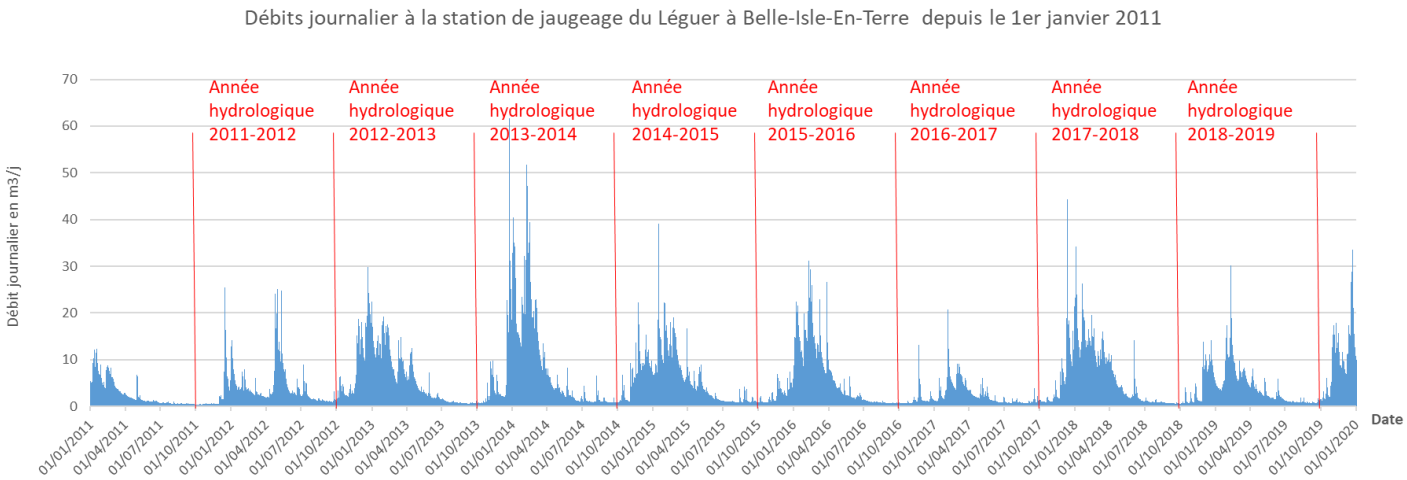

DÉBITS JOURNALIERS À LA STATION DE JAUGEAGE DU LÉGUER À BELLE-ISLE-EN-TERRE (2014-2018)

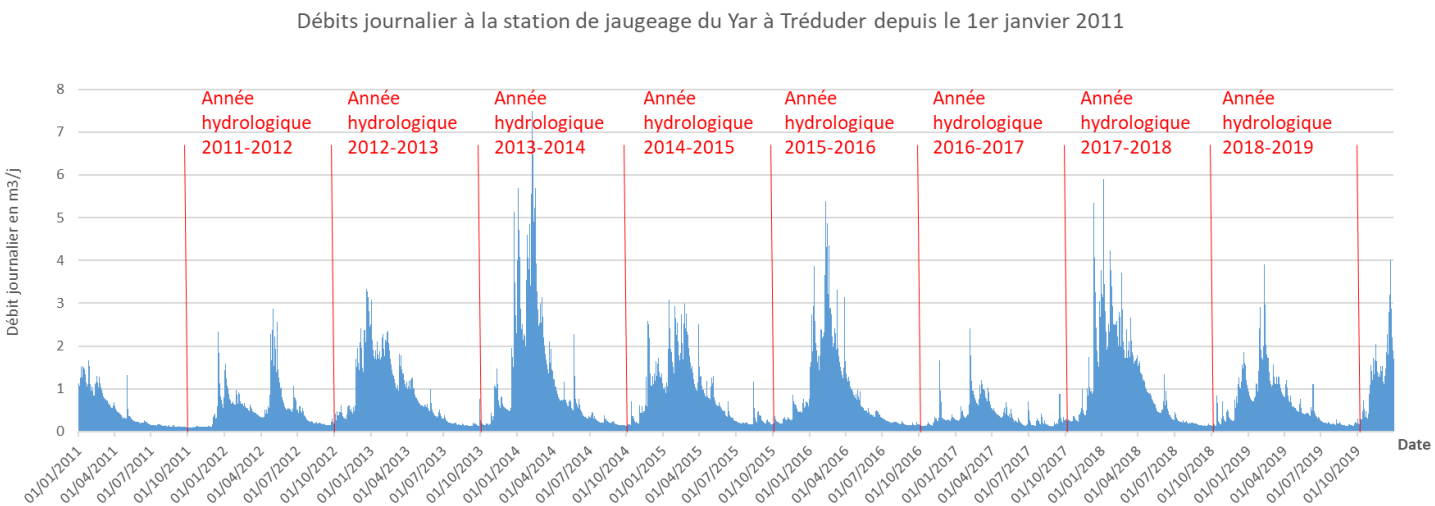

DÉBITS JOURNALIERS À LA STATION DE JAUGEAGE DU YAR (2014-2018)

Etat quantitatif de la ressource en eau

Orientation 13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique

Disposition 34 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Indicateurs de moyen
Avancement de l'étude bilan besoins / ressources

2011 **2012** **2013** **2014** **2015** **2016** **2017** **2018** **2019** **2020**

État des lieux / diagnostic SAGE BL : constat de la problématique de sécheresse et de la difficulté à maintenir les débits réservés à certaines périodes (2003-2011)

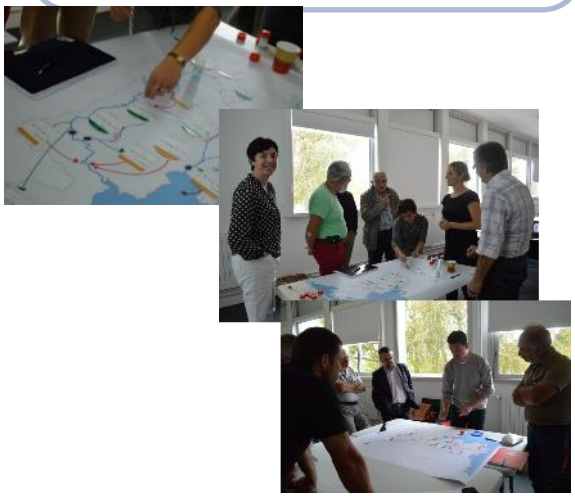

Volonté de la CLE traduit dans le SAGE : Enjeu 2 - Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)

2016-2017 Épisodes de sécheresse hivernales (arrêtés sécheresse)

Echanges avec SAGE nord-costarmoricains/APPCB

Elaboration du cahier des charges pour démarrage de l'étude en 2020

<u>9 janv co-organisateur</u> colloque régional « Eau et changement climatique »

Orientation 14 : Maitriser les besoins en eau

Disposition 35 : Diagnostiquer et réaliser des économies d'eau dans les équipements publics

Disposition 36 : Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse

Indicateurs de moyen

État d'avancement des diagnostics de consommation en eau des bâtiments publics

Pas d'action collective menée à ce jour sur les économies d'eau dans les équipements publics

Perspectives …

Communication / sensibilisation

Relayer davantage les préconisations inscrites dans les arrêtés préfectoraux sécheresse (EPCI/BVVL/BVLG/SAGE/CRAB/CCI/…)

SAGE Baie de Lannion :

Sensibilisation des collectivités – conception et distribution du Petit Guide du SAGE

2020 et +

Réaliser un bilan des dispositifs mis en place dans les communes et évaluer les besoins – charte territoriale d'engagement en lien avec le petit Guide du SAGE *(en partenariat avec BV et EPCI)*

Economie d'eau et alimentation en eau potable

Orientation 15 : Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations

Disposition 38 : Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable

Disposition 39 : Evaluer la possibilité de réouverture des captages abandonnés

LES RENDEMENTS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (%)

SOURCE : BILANS ANNUELS PQS

	2014	2015	2016	2017	2018
Guingamp Paimpol Agglomération - Belle-Isle-en-Terre - prise d'eau Castel Mond	86,1	83,8	85,1	84	86,8
Guingamp Paimpol Agglomération - Louargat - prise d'eau Gollot Braz	92,6	80,3	78,5	76,8	74,1
Morlaix Communauté - Guerlesquin - prise d'eau du Guic	87,5	93,6	76,5	81,8	57,0
Synd Traouiero - prise d'eau Lestreuz	84,7	85,9	85,5	84,7	80,1
synd Baie - prise d'eau Pont Ar Yar	84,4	86,8	89,8	85,8	88,4
synd mixte Goas Koll-Traou Long - prises d'eau Pré Styvell et Mezou Traou Long	86,5	83,4	81,8	86,5	87,6
Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau - prise d'eau Kertanguy	91,4	88,4	87,8	93,5	88,8
Lannion-Trégor Communauté - Lannion - prises d'eau Min Ran et Keriel	93,3	92,8	90,6	94,6	90,0
Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre - prise d'eau Keranglas	88,8	89	94,3	92,6	89,8

Indicateurs de résultat

Évolution des rendements des réseaux AEP

Schémas directeurs d'alimentation en eau portable

Lannion-Trégor Communauté
2019: Élaboration schéma directeur AEP

Guingamp Paimpol Agglomération
élaboration schéma directeur AEP
en cours de consultation

Morlaix Communauté
Schéma directeur AEP élaboré
(cf. CD29) + programme de travaux (usines et réseaux)

2019: Réflexion en cours sur la prise d'eau du Guic à Guerlesquin et les interconnexions entre LTC et Morlaix Co

Perspectives

Lannion-Trégor Communauté :
Poursuite de l'étude « schéma directeur » - réalisation du programme de travaux (usines et réseaux)
Etude - « évaluation des possibilités d'ouverture de nouveaux captages »

Guingamp Paimpol Agglomération :
Arrêt Schéma directeur AEP fin 2021

Morlaix Communauté :
Réalisation du programme de travaux (usines et réseaux)

Etat biologique des masses d'eau de surface

Orientation 16 : Ne pas remettre en cause l'atteinte ou le maintien du bon état écologique

Indicateurs de résultats
Qualité des masses d'eau par rapport aux normes de qualité DCE

L'évaluation de la qualité biologique des eaux douces superficielles s'effectue par l'analyse des organismes fixés ou libres vivant dans les cours d'eau. Quatre indices biologiques:

- l'indice macro-invertébré (IBGN)
- l'indice macrophyte (IBMR)
- l'indice poisson (IPR)
- les diatomées (IBD)

permettent la caractérisation de l'état biologique (structure et fonctionnement) des écosystèmes aquatiques, en application de la Directive cadre européenne sur l'eau.
Ces indicateurs, ou « éléments » biologiques, sont combinés à la qualité physico-chimique du cours d'eau afin d'évaluer l'état écologique de la masse d'eau.

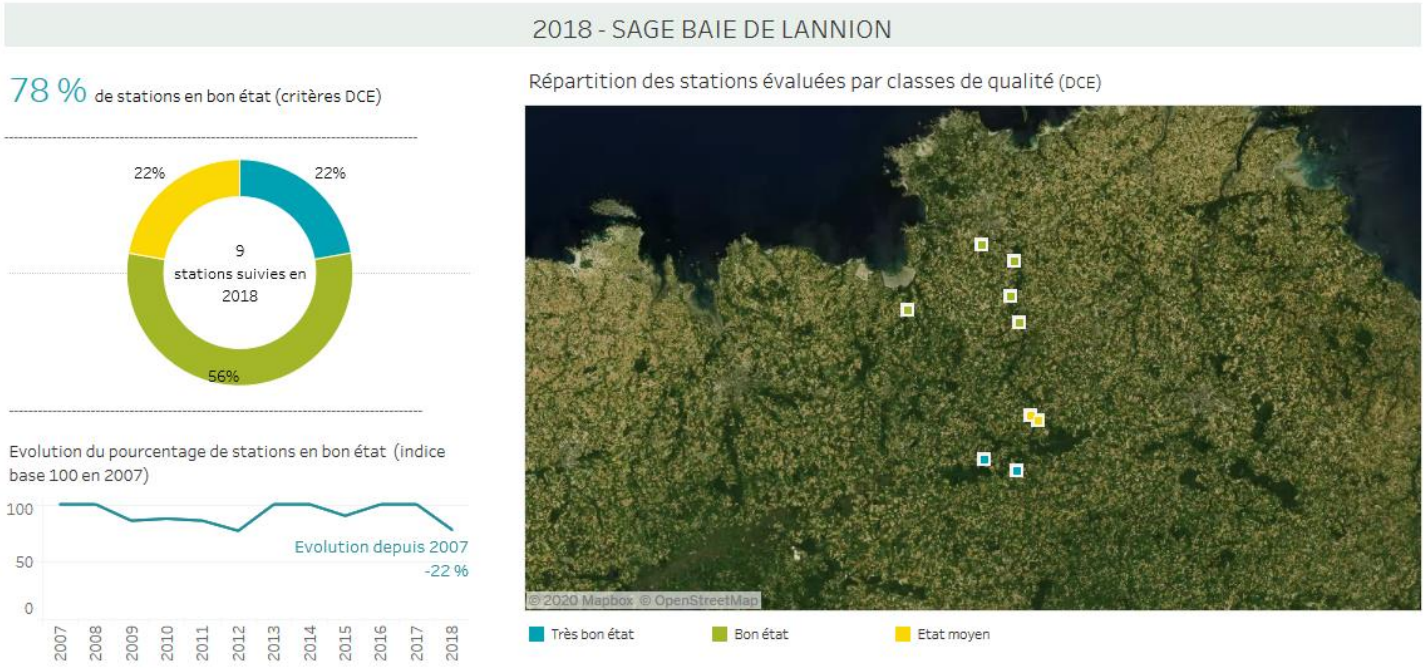

Source : Observatoire sur l'eau en Bretagne
https://bretagne-environnement.fr/indices-biologiques-qualite-cours-eau-bretons-datavisualisation

L'analyse de la qualité biologique sur les 9 stations suivies en 2018 sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion montre une qualité biologique moyenne sur le Guic et le Léguer au niveau de Belle-Isle-en-Terre
⇒ Paramètre déclassant – indice Diatomées

Les autres stations montrent une bonne voir très bonne qualité biologique des eaux de surface.

Déc. 2019

L'état des lieux du futur SDAGE LB 2022-2027 identifie une dégradation de la qualité biologique de la masse d'eau estuaire du Léguer (FRT05)
=> Paramètre déclassant indice poissons

Etat biologique des masses d'eau de surface : un changement d'indicateur dans l'état des lieux du futur SDAGE Loire-Bretagne

En application de **l'Arrêté du 27 juillet 2018**, l'indice invertébrés multi-métrique **(I2M2)** est le nouvel indice biologique invertébrés à considérer pour l'évaluation de l'état écologique des eaux de surface. Il intègre notamment l'écart à la situation de référence et plusieurs types de pressions, grâce à la combinaison de plusieurs métriques de structure et de fonctionnement des peuplements d'invertébrés.

L'I2M2 permet de répondre aux exigences de la DCE car :
- il intègre l'écart à la situation de référence
- il prend en compte les caractéristiques des communautés de macroinvertébrés benthiques en terme de caractéristiques taxonomiques et de traits biologiques (détermination des individus au genre et non plus à la famille).
- il prend en compte les abondances
- il est calculé à partir d'un protocole de prélèvement représentatif de la mosaïque d'habitats présents dans le cours d'eau

Il est donc beaucoup **plus sensible à la dégradation de la qualité de l'eau et aux altérations morphologiques.**

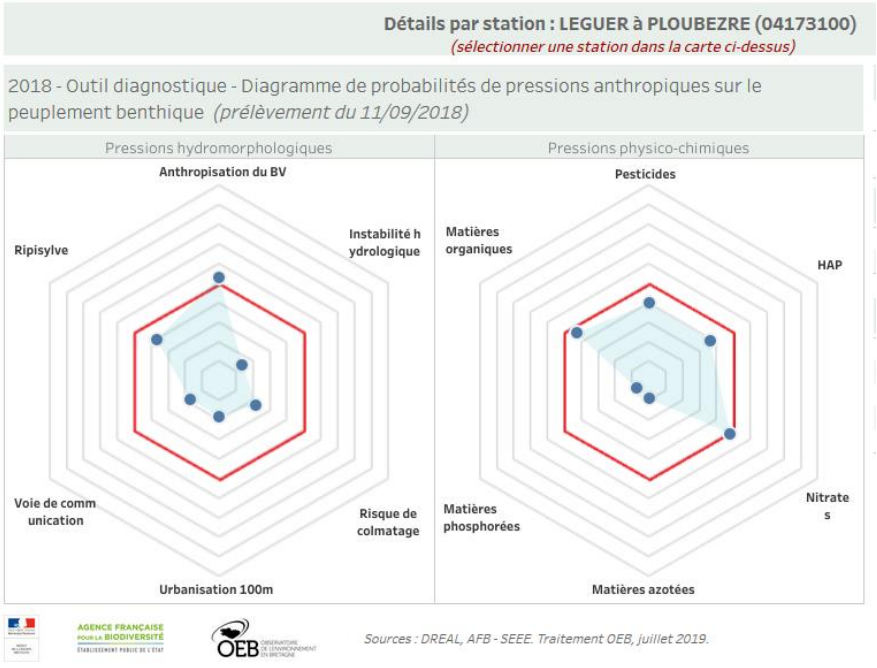

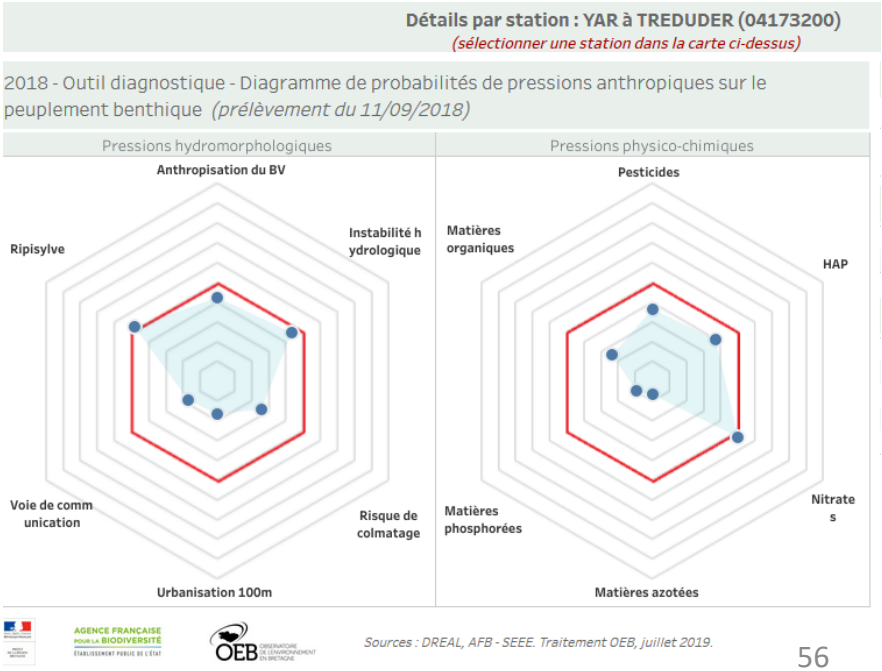

https://bretagne-environnement.fr/indice-invertebres-multimetrique-i2m2-qualite-cours-eau-bretons-datavisualisation

Orientation 17: Lutter contre les espèces invasives

Disposition 42: éviter toute nouvelle propagation des espèces invasives

Indicateurs de moyen

Actions mises en œuvre

<u>Bassin versant Vallée du Léguer / Comité des bassins versants de la Lieue de Grève</u>
Organisation de campagnes d'arrachage – accompagnement chantiers bénévoles
Sensibilisation via le bulletin JAPE (Article dans le JAPE n°50 de juillet 2018

<u>Chantiers bénévoles</u> - Organisation de campagnes d'arrachage
48 bénévoles, 9 chantiers, 8 communes différentes, 21 communes concernées, 10.7 km/linéaire traités
AAPPMA / Centre foret bocage / Lions club

<u>Lannion-Trégor Communauté</u>
Service patrimoine naturel, littoral et environnement urbain
Organisation de campagnes d'arrachage
Production de supports de communication (périmètre EPCI)
Plaquette généraliste : « Les plantes exotiques envahissantes »
Plaquette « 4 plantes invasives dangereuses pour la santé »
Kakemono : « Les plantes exotiques envahissantes »
Fiches descriptives d'espèces végétales exotiques envahissantes (en ligne sur le site internet de LTC).
Article dans le T n°18 de novembre-décembre 2019

Réunion d'information pour agents et élus des communes du territoire de LTC, à Saint-Quay-Perros, animée par la FREDON Bretagne : « 4 Plantes invasives dangereuses pour la santé », avec une démonstration d'arrachage de berce du Caucase (3 juillet 2018 à Saint-Quay-Perros)

Protection des cours d'eau

Orientation 18: préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau

Disposition 43: valider et compléter l'inventaire des cours d'eau
Disposition 45 : améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et les espaces associés
Disposition 46: éviter la dégradation des berges et du lit mineur par le bétail
Disposition 47: sensibiliser les pratiquants d'activité de pleine nature pour le respect de la ressource en eau et des milieux

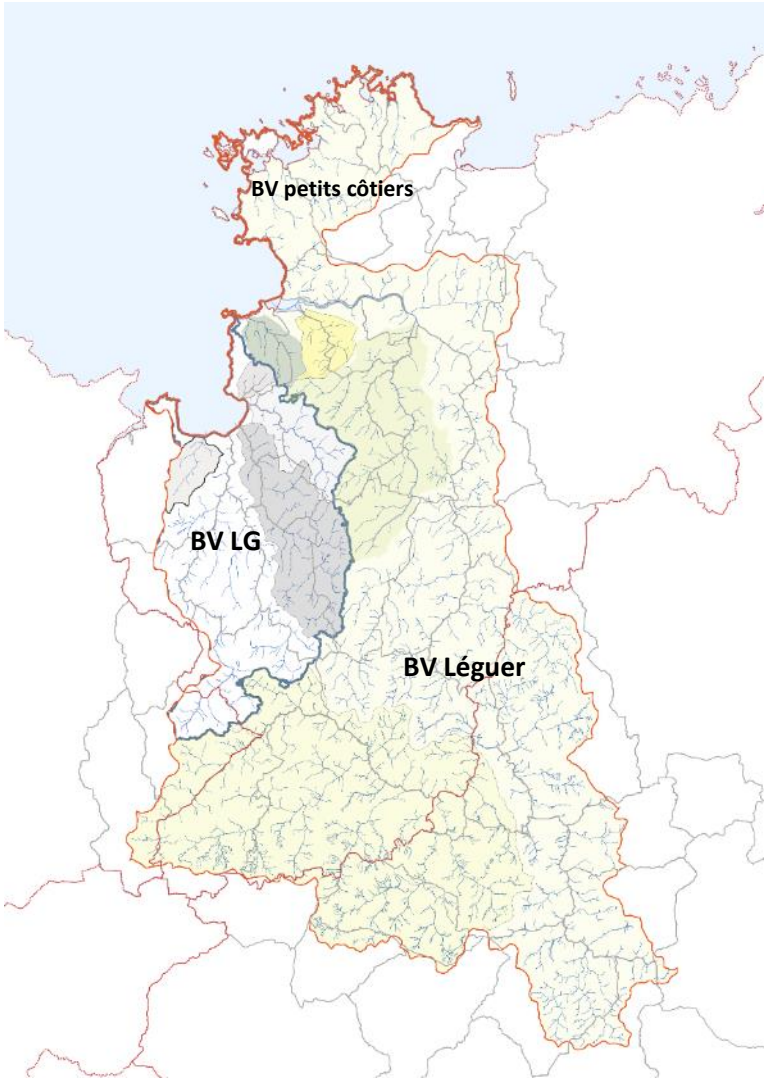

Indicateurs de moyen

Validation et partage de l'inventaire cours d'eau

linéaire de cours d'eau recensé par BV en km		
BV	**Donnée Cours d'eau scan 25**	**Linéaire recensé**
BVLG	132,32	237,6
Léguer (avec les cotiers)	472,75	1 253,8
SAGE Baie de Lannion	605,07	1 491,40

Pour aller plus loin

Consulter les inventaires des cours d'eau DDTM22 / DDTM29
https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/df61bbf6-cd69-46a9-8bc7-5d84fa4d329a

Restauration des cours d'eau

Elagage des bois gênants (bûcherons de MSV)

Rangement et dégagement par le TP. En amont les buses sont quasi bouchées.

Creusement de la route avec précautions pour ne pas abimer les réseaux souterrains

Les réseaux ou été retrouvés sous une dalle béton de protection

Les 2 sont l'un sous l'autre.
Le pont cadre plus large est placé dessous. Du fait de la forme arrondi du béton, il a fallu descendre le pont plus bas que les buses initiales. Il y avait de la marge en aval pour reprofiler quelque peu le lit du ruisseau pour permettre une ouverture suffisante dans le pont cadre

Finitions, nivellement des berges et bords de route

Le bitume a été fait par la commune de Bulat qui devait refaire l'ensemble du tronçon routier

Orientation 18: préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau

Disposition 43: valider et compléter l'inventaire des cours d'eau
Disposition 45 : améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et les espaces associés
Disposition 46: éviter la dégradation des berges et du lit mineur par le bétail
Disposition 47: sensibiliser les pratiquants d'activité de pleine nature pour le respect de la ressource en eau et des milieux

Indicateurs de résultat
Avancement des programmes d'actions sur les milieux aquatiques

Bassin versant Vallée du Léguer

PTE LEGUER :

- Animation volet cours d'eau
- Travaux amélioration de la continuité écologique
- Gestion embâcles et pompes de prairies
- étude morphologie CE
- étude population truites
- Étude gestion ripisylve

Comité des bassins versants de la Lieue de Grève

2019: élaboration d'un CTMA Lieue de Grève

- Animation volet cours d'eau (veille réglementaire, accompagnement acteurs, animation grand public et scolaires)
- Travaux amélioration de la continuité écologique

SAGE Baie de Lannion

- stage 6 mois en 2019 – inventaire des cours d'eau des bassins versants côtiers entre Trédrez-Locquémeau et Perros-Guirec / diagnostic des enjeux sur ces BV
- Stage 2 mois en 2019 – élaboration d'un diagnostic sur les BV Yaudet, Coat Trédrez et Traou Bigot (en lien avec la qualité microbiologique des eaux littorales)

Continuité écologique

Orientation 19: Rétablir la continuité écologique

Disposition 49: achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage

Disposition 50: Définir un plan de restauration de la continuité écologique

Disposition 51: Etablir les taux d'étagement et de fractionnement des masses d'eau et définir les objectifs à atteindre

Disposition 52 : Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans la restauration de la continuité écologique

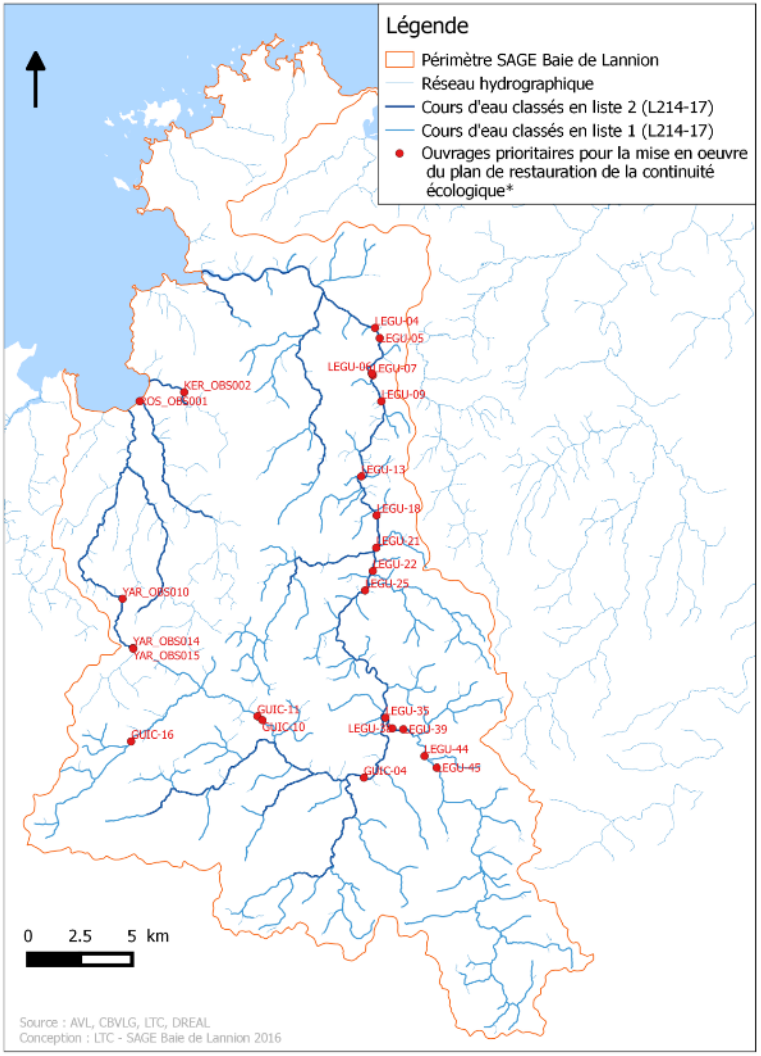

*** La liste des ouvrages prioritaires concerne essentiellement la restauration de la continuité piscicole.**
Des travaux sur des ouvrages (non localisés sur la carte) ne présentant pas de discontinuité piscicole seront réalisés afin d'améliorer la restauration des habitats et ainsi permettre la réduction du taux d'étagement.

ID ouvrages	Nom de l'ouvrage	État d'avancement
LEGU-04	Moulin de Keriel	Procédure judiciaire ?
LEGU-05	Moulin de Buhulien	Non prévu
LEGU-06	Milin paper	Arasé, droit d'eau conservé, canal alimenté
LEGU-07	Moulin de Kerguiniou (aval)	Arasé
LEGU-09	Moulin de Capequern	Contact propriétaire
LEGU-13	Moulin Losser	Etude MO à lancer
LEGU-18	Moulin de Kervern	Contact propriétaire
LEGU-21	Moulin de Kergueffiou	Contact propriétaire
LEGU-22	Moulin du Pont-Neuf	Procédure judiciaire en cours
LEGU-25	Moulin de Coat Léven	Non prévu
LEGU-35	Papeterie Vallée	arasé
LEGU-38	Moulin Benech	Non prévu
LEGU-39	Moulin Darzel	Non prévu
LEGU-44	Moulin de Ponchou-Leguer	Non prévu
LEGU-45	Moulin de Keryas	Non prévu
GUIC-04	Moulin Guerson	Arasé
GUIC-10	Milin Paper de Cosquer Izella	Etude MO en cours
GUIC-11	Milin Paper de Cosquer Huella	Étude MO en cours
GUIC-16	Moulin Conan	Non prévu
yar_obs014	Pont de la RN12 sur le Yar	Non prévus *(=> réflexion LTC)*
ros_obs001	Pont ar Roscoat	Non prévus *(=> réflexion CD22)*
ker_obs002	Milin ar Ch'astell	Non prévus *(=> réflexion BVLG, CTMA)*
yar_obs015	Moulin Neuf	Non prévu
yar_obs010	Milin Manac'hty	Non prévu

Indicateurs de résultat
Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opérations de gestion

Bassin versant Vallée du Léguer

PTE Léguer:

- Animation volet grands migrateurs
- Aménagement gros ouvrages sur le Léguer et principaux affluents

Comité des bassins versants de la Lieue de Grève

2019: élaboration d'un CTMA Lieue de Grève

- Travaux amélioration de la continuité écologique

travaux (Automne 2017)

Déversoirs des anciennes papeteries Vallée
BV du Léguer, commune de Plounévez Moëdec

Travaux : dérasement du déversoir de la prise d'eau des anciennes papeteries de Plounévez Moëdec en aval du bourg de Belle Isle en Terre. Dérasement de l'ouvrage déjà démantelé, accompagné de la restauration morpho-écologique du lit du Léguer. Les collectivités souhaitaient réhabiliter le site en le restituant de manière durable, sans frais d'entretien importants, sans gommer totalement les traces de l'activité passée de ce site des anciennes papeteries Vallée.

Suivi des travaux (2018)

Suivi du site en 2018 suite à la crue de décembre 2017.

Suivi d'une tâche de pollution qui est apparue sur le site (interrogation conduite d'assainissement endommagée : travaux de vérification, conclusion cyanobactéries qui se développent dans les sédiments remués et mouillés par la rivière (phénomène disparu depuis l'été 2018).

Suivi et arrachage des repousses de renouées et des pousses de balsamines qui apparaissent sur la berge. Poursuite en 2019….

Elaboration d'un programme de travaux d'amélioration de la continuité écologique

EN PROJET

Photographie : Ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique

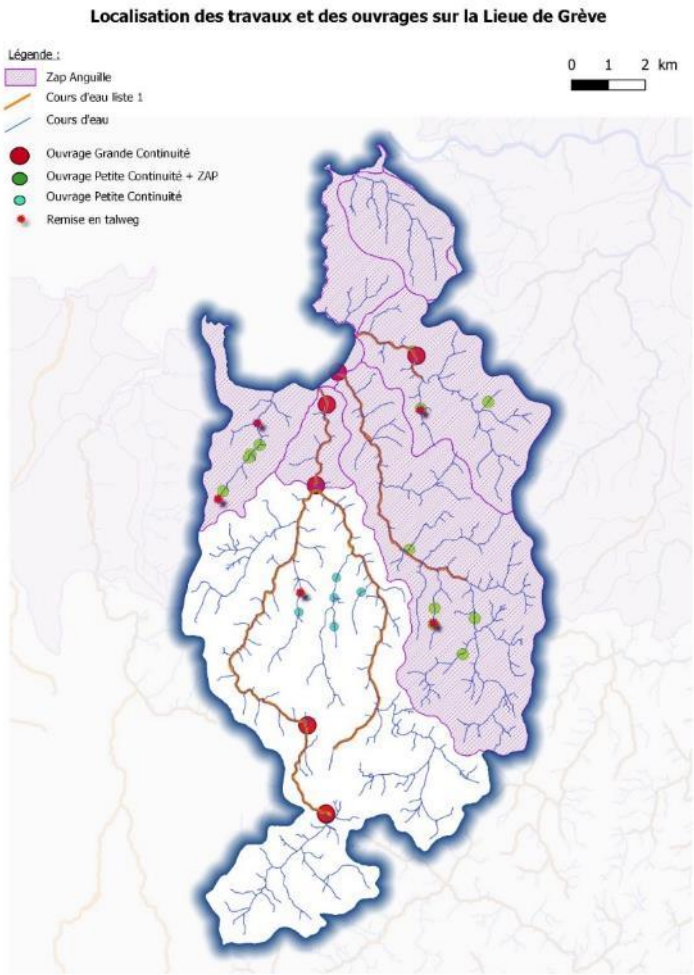

Perspectives

BV Lieue de Grève

Identification d'enjeux territorialisés

Identification d'ouvrages problématiques :

-Grande continuité (répondant à la demande du SAGE) (7 ouvrages)

-Petite continuité Zap Anguille (Roscoat et Kerdu et Quinquis) (9 ouvrages)

-Petite continuité sur affluent du Yar (5 ouvrages)

-Remise en talweg (5)

Protéger les zones humides

Orientation 21: Protéger et gérer les zones humides

Prise en compte du SAGE BL dans les documents d'urbanisme des EPCI

Guingamp Paimpol Agglomération
PLUi / Scot Pays de Guingamp

Lannion-Trégor Communauté
SCOT TREGOR

Morlaix Communauté
PLUi

Indicateurs de moyen
Collectivités présentant une politique de préservation des zones humides dans leurs doc d'urbanisme

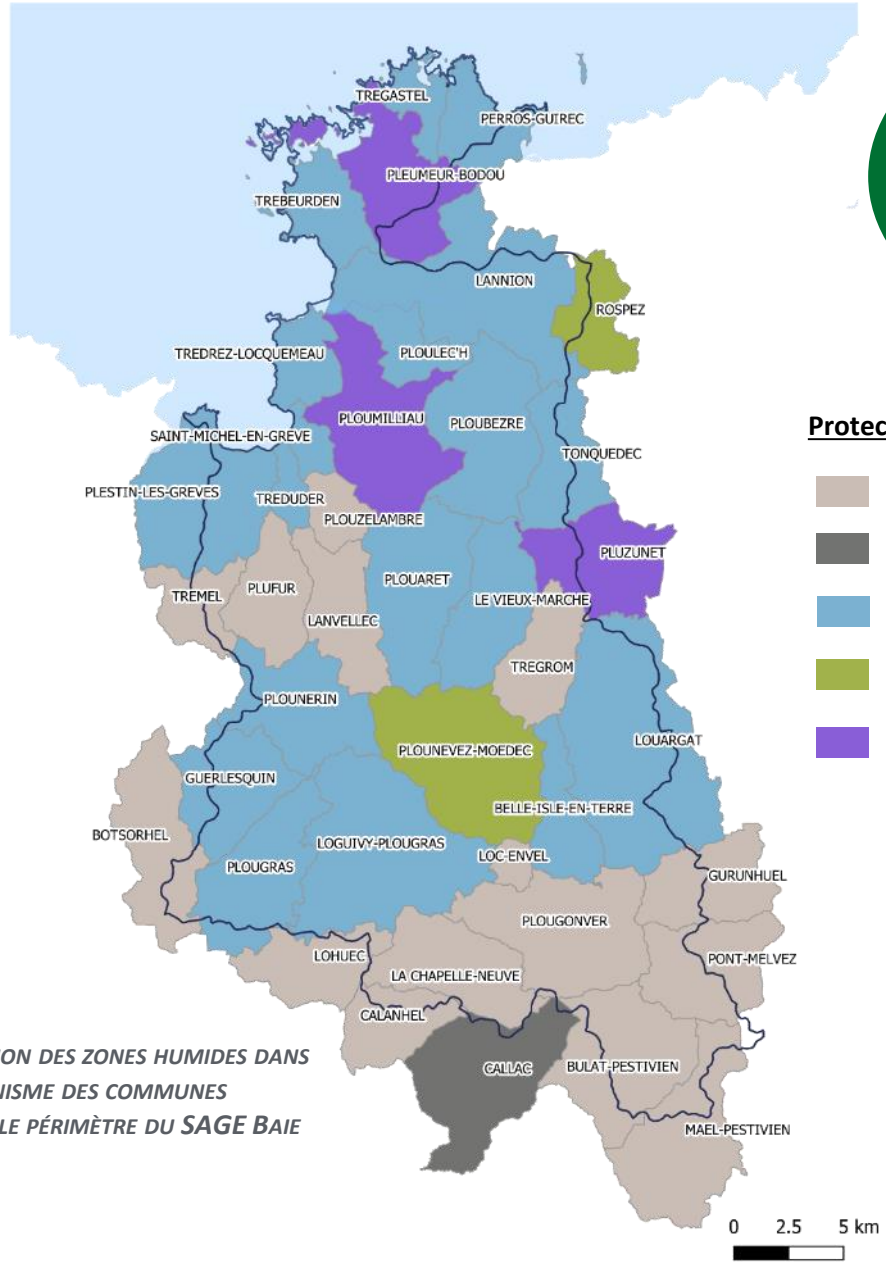

Protection des zones humides dans les PLU

- RNU (Règlement national d'urbanisme)
- Non renseigné
- oui
- non
- partiellement

PLEUMEUR-BODOU : inventaire inscrit au PLU non exhaustif
PLOUMILLIAU : inventaire inscrit au PLU non exhaustif (PLU réalisé avant l'inventaire)
PLUZUNET : inventaire à vérifier

CARTE : PROTECTION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOC. D'URBANISME DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE DU SAGE BAIE DE LANNION

Protéger les zones humides

Orientation 21: Protéger et gérer les zones humides

Disposition 57 : assurer une gestion adaptée des zones humides

Disposition 58: communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides

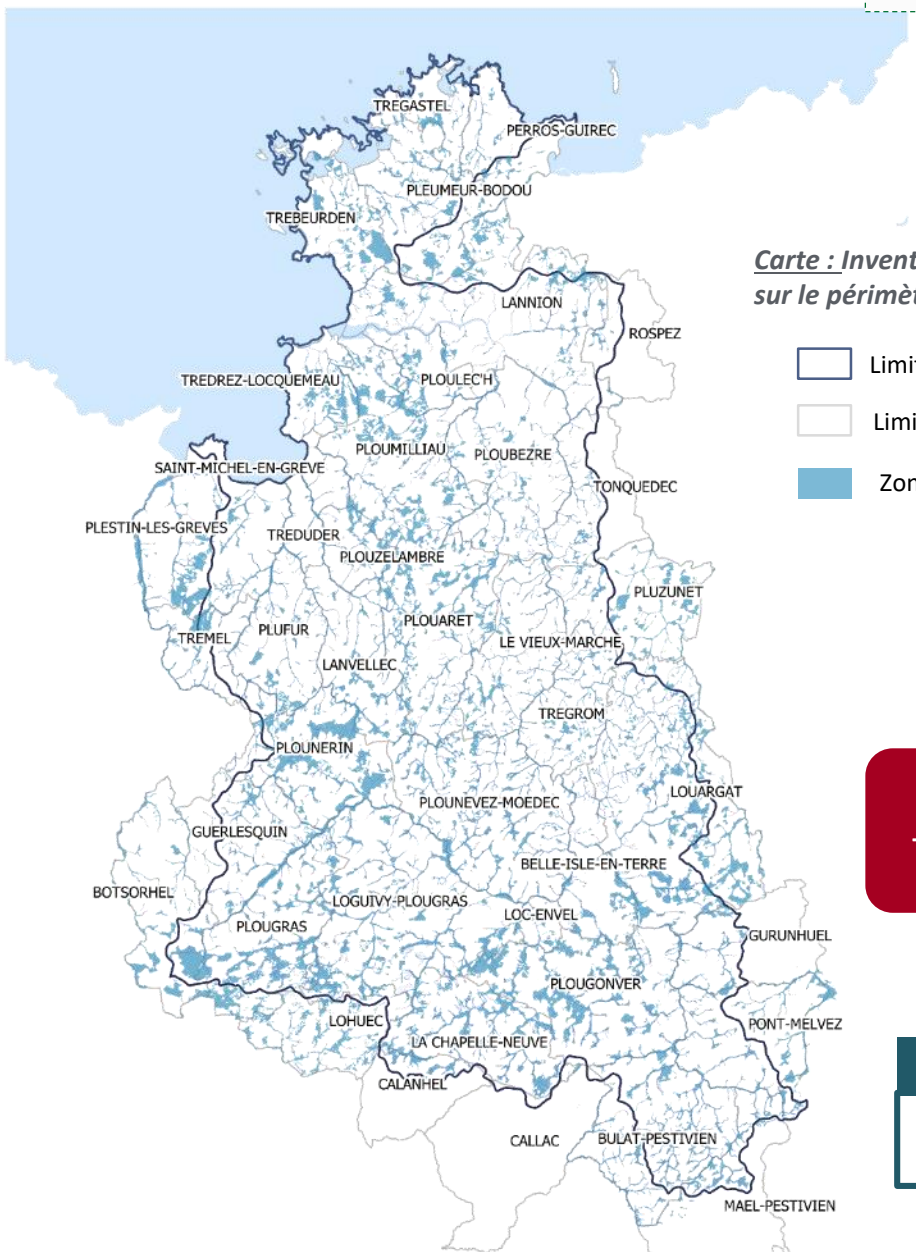

Carte : Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE BL

- Limite SAGE
- Limite communale
- Zones humides

En 2019

Projet soumis à l'avis de la CLE

- Projet éolien Loguivy-Plougras / Plougonver (prise en compte des ZH/CE/Bocage dans le projet)
- Projet de chemin d'accès agricole en zones humides

Accompagnement porteurs de projet

EPCI
SEM LT : projet lotissements, projet éolien
Communes
Particuliers / agriculteurs

L'état des connaissances des zones humides est un porter à connaissance qui ne conditionne pas l'exercice de la police de l'eau.
Toute zone humide correspondant à la définition de l'article L.211-1 du code de l'environnement, inventoriée ou non, est soumise à la réglementation en vigueur relative aux zones humides.

Perspectives 2020

Vérifier et valider les inventaires ZH en CLE

Protéger et gérer les zones humides

Orientation 21: Protéger et gérer les zones humides

Disposition 57 : assurer une gestion adaptée des zones humides

Disposition 58: communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides

Indicateurs de moyen

Surface de ZH présentant des programmes de gestion, valorisation et renaturation des zones humides

Bassin versant Vallée du Léguer

Poursuite de la mise en œuvre du PTE Léguer :

- Animation volet ZH
- Travaux (accès, broyeur, travaux restauration)
- Organisation journées techniques
- Co-organisation du concours des prairies fleuries

En 2018: 7 exploitants agricoles (1 sur le périmètre de la Lieue de Grève, 7 sur le Léguer) ont participé

- Communication-sensibilisation
- Contractualisation MAEC milieux

En 2018, 11 ha ont été engagés dans la MAEC «Gestion des prairies par fauche tardive » et 17,48 ha dans la MAEC « Gestion des prairies par pâturage extensif ».

Les MAEC permettent de rémunérer l'exploitant pour la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées à ces milieux humides. L'objectif est à la fois :

- ***de préserver les zones humides existantes ayant un intérêt agricole (réouverture de milieux, gestion des prairies humides) ;***
- ***de reconquérir les zones humides dégradées (cultures, prairies temporaires et prairies permanentes subissant une forte pression anthropique)***

Comité des bassins versants de la Lieue de Grève

Contractualisation MAEC milieux

19 exploitants ont contractualisé une MAEC Zones humides sur la Lieue de Grève entre 2016 et 2019 représentant une surface de 99,6 ha.

2019: élaboration d'un CTMA Lieue de Grève

- Programmation des travaux de restauration des milieux aquatiques suite au diagnostic TRANSENDER
- Programmation de travaux suite au stage sur la tête de BV en amont de moulin neuf$
- Programmation de travaux suite aux diagnostics réalisés sur les BV Yaudet et Kerdu (lutte contre les pollutions microbiologiques / SAGEBL)

Mesures ouvertes sur le territoire

Gestion des prairies par pâturage extensif (160 €/ha/an)
Gestion des prairies par fauche tardive (326 €/ha/an)

BV Léguer

	2016	2017	2018	Total
Nombre de contrats	34	20	4	54
Surface engagée (ha)	236,5	126,8	28 ha	363,3

BV Lieue de Grève

	2016	2017	2018	2019	Total
Nombre de contrat	10	3	1	5	19
Surface engagée (ha)	56,72	20,59	3,34	18,95	99,6

Projet Ecofriche (PTE Léguer)

Arrêt de gestion de bon nombre de prairies humides principalement observé le long des cours d'eau et au niveau des zones de source

Enfrichement

Boisement spontané sur ces zones

Un programme multi-partenarial

- **Forum des Marais Atlantique – Université Rennes 2 avec des financements FEDER, AELB, Dreal Bretagne**
- **Une implication directe des territoires à l'origine du projet** : Lannion Trégor Communauté, Bassin versant Vallée du Léguer, EPAGA, Syndicat mixte du SAGE Blavet, Guingamp Paimpol Agglomératon
- **De nombreuses contributions techniques et scientifiques** : OFB, CBNB, PNRA, CRAB, Bretagne Vivante, GMB, BGM, Université Rennes 1 et 2, UBO, Agrocampus Ouest, CRESEB, ONF, CRPF, GIP Observatoire de l'Environnement en Bretagne, Aster, CAMA, Inra, des acteurs et usagers des territoires…

Sigles page 79

Synthèse de la phase 1

- La dynamique d'enfrichement est **significative** et géographiquement **hétérogène** en Bretagne
- **L'évolution des systèmes agricoles** (concentration foncière, agrandissement des exploitations, intensification des systèmes d'élevage…) constitue l'un des principaux moteurs de l'enfrichement.
- Il subsiste cependant une **grande diversité d'usages et d'usagers** des milieux humides, qui forment **une mosaïque paysagère complexe et évolutive.**
- L'enfrichement entraîne des changements environnementaux et biologiques **qui ne semblent globalement pas affecter les fonctions des zones humides et des cours d'eau**.
- L'enfrichement **n'est globalement pas défavorable aux fonctions des zones humides**, mais…
  - L'enfrichement entraîne une **modification sensible de la biodiversité** présente dans les zones humides. Dans un contexte d'homogénéisation de la mosaïque paysagère : nécessité de préserver une diversité de milieux.
  - Intégrer la **responsabilité régionale pour la préservation des espèces rares** et menacées associées aux milieux ouverts.
- Une mosaïque paysagère d'habitats humides ouverts et fermés sera plus favorable à la biodiversité

© Bassin versant du Léguer

Protéger le maillage bocager

Orientation 22: protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

Indicateurs de moyen

Communes ou leurs groupements ayant intégré l'inventaire dans leurs doc d'urbanisme

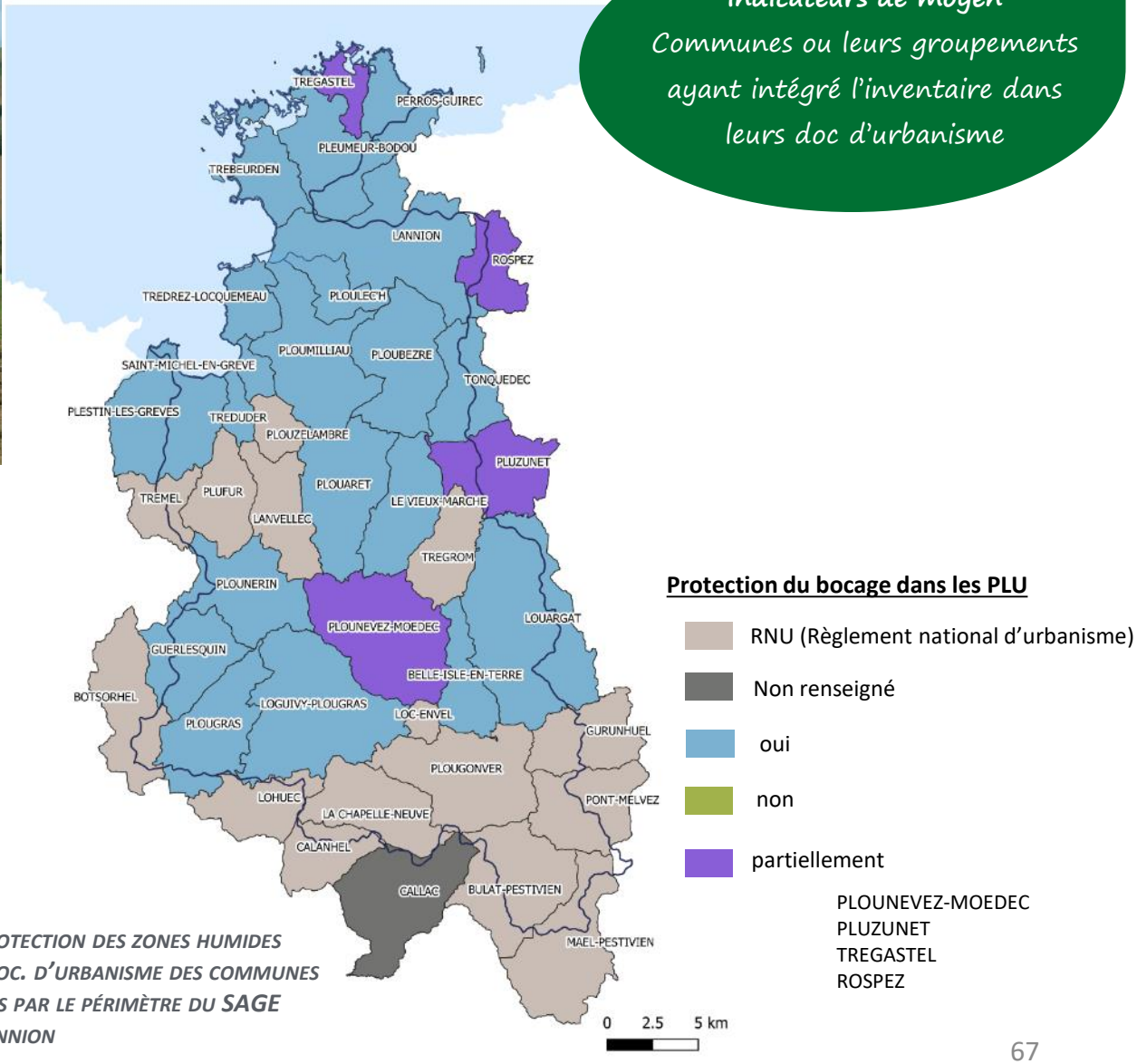

Carte : Protection des zones humides dans les doc. d'urbanisme des communes concernées par le périmètre du SAGE Baie de Lannion

Prise en compte du SAGE BL dans les documents d'urbanisme des EPCI

Guingamp Paimpol Agglomération
PLUi / Scot Pays de Guingamp

Lannion-Trégor Communauté
SCOT TREGOR

Morlaix Communauté
PLUi

Protéger et valoriser le maillage bocager

Orientation 22: protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

Disposition 60: accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère

Disposition 61: entretenir, gérer et reconstituer la maille bocagère

Disposition 62: favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage

Indicateurs de moyen

Linéaire bocager bénéficiant des programmes de gestion, valorisation et renaturation du bocage

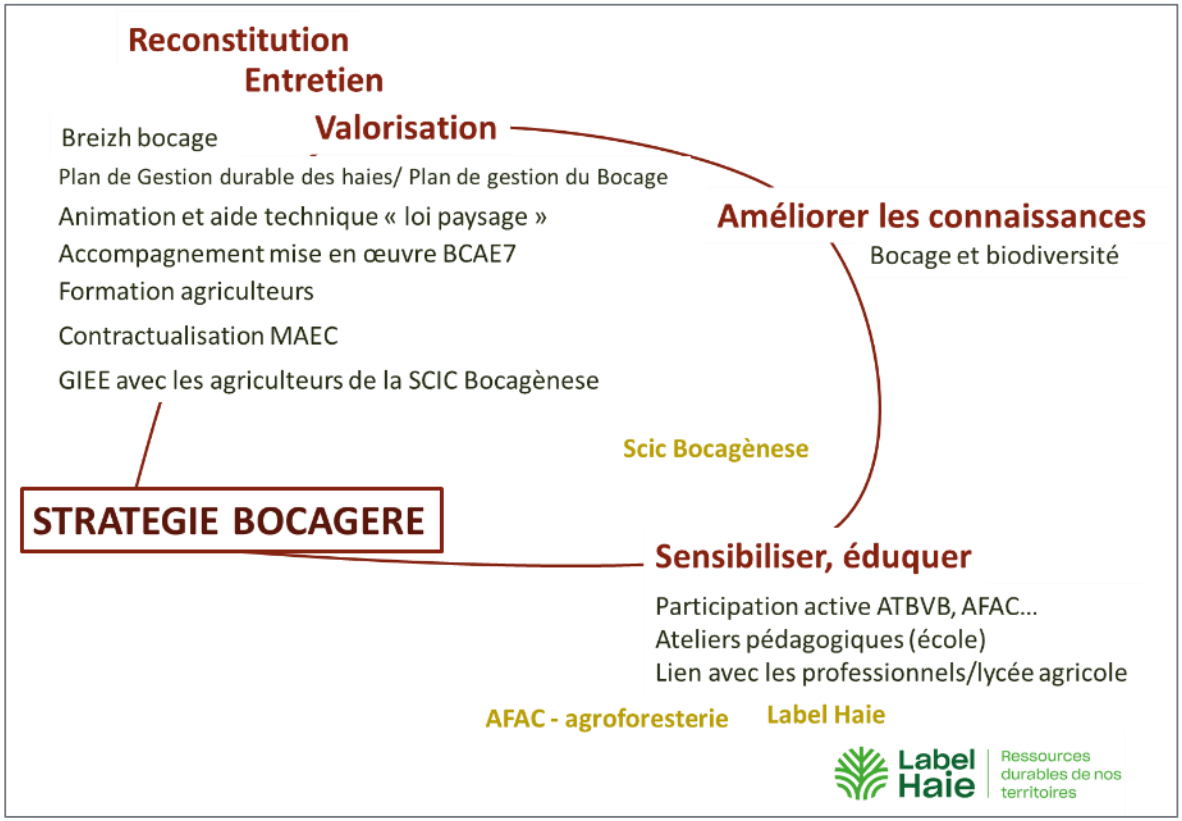

Bassin versant Vallée du Léguer

PTE Léguer : stratégie bocagère

- Poursuite de la reconstitution – Breizh bocage
- Accompagnement PLU et BCAE7
- Réalisation de plan de gestion du bocage (PGB) et MAE bocage
- Projet bocage et biodiversité => développement d'un outil informatique de saisie du PGB
- Projet de valorisation du bocage avec la SCIC Bocagenèse – projet de label national

Comité des bassins versants de la Lieue de Grève

Réalisation de plan de gestion du bocage (PGB) et MAE bocage

Breizh bocage

Accompagnement PLU et BCAE7

Valoriser le maillage bocager

Orientation 22: protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

Disposition 62: favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage

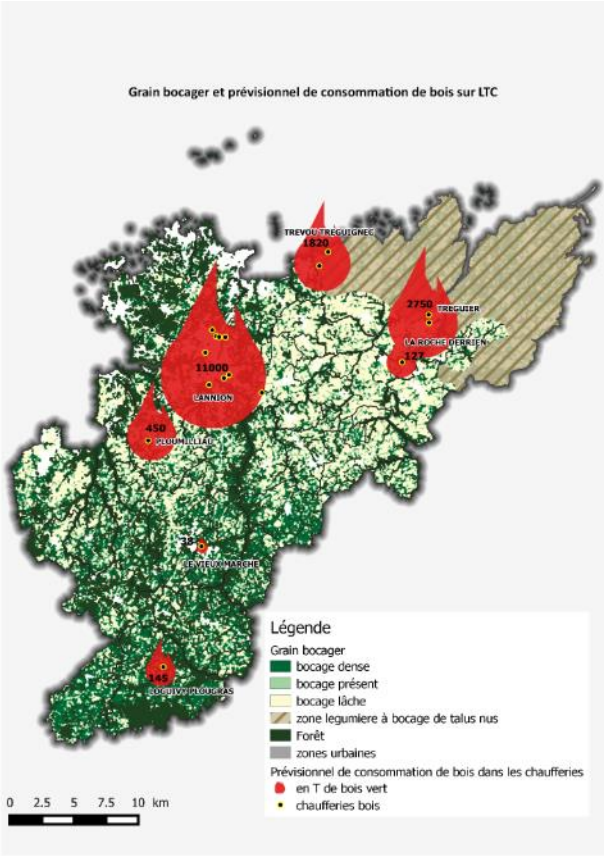

Plateforme bois énergie Buhulien

Lannion-Trégor Communauté
Démarche de Fonds Chaleur Territorialisé en partenariat avec l'ADEME dans le cadre des Energies Renouvelables Thermiques

Création en 2017 une régie « Réseaux de Chaleur » pour développer et exploiter les chaufferies et réseaux sur son territoire

SCIC Bocagenèse
valorisation du bocage avec la SCIC Bocagenèse – projet de label national

BILAN :

5 chaufferies bois gérées par LTC sur des bâtiments communautaires et 1 par la Régie de chaleur LTC (Hôpital de Lannion).

→ 4 000 T de bois vert par an,

Dans les 5 prochaines années :

→ 11 projets de chaudières Régie de chaleur LTC. consommation annuelle de 11 000 T de bois vert.

→ besoin total en bois vert de 15 000 T / an.

En 2019

ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'ECHANGE SUR LE BOCAGE
22 nov.2019
APPCB
Région Bretagne / AFAC / LTC /SCIC Bocagenèse

Gestion intégrée des eaux pluviales

Orientation 23 : Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales

Disposition 63 : Mettre en place les outils permettant une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée

Disposition 64 : Définir les conditions de bonne gestion des écoulements d'eaux pluviales

Disposition 65 : Mener une réflexion sur la gestion des eaux pluviales des infrastructures routières

Lannion-Trégor Communauté – Service eau et assainissement

Prise de compétence Eau pluviale urbaine au 1er janvier 2020

2019: état des lieux des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Guingamp Paimpol Agglomération

Prise de compétence Eau pluviale urbaine au 1er janvier 2020

Morlaix Communauté

Prise de compétence Eau pluviale urbaine au 1er janvier 2020

Gestion intégrée des eaux pluviales

Actions BV

Compétence GEMAPI ECPI : restauration des cours d'eau et des zones humides

Actions contrats BV : restauration du bocage

Urbanisme et aménagement du territoire

privilégier la gestion alternative des eaux pluviales

Perspectives 2020

EPCI

Prise de compétence « eaux pluviales urbaines »

Elaboration des PLU intercommunaux

SAGE Baie de Lannion / BVVL/CBVLG / ECPI :

Accompagnement des porteurs de projets pour une gestion intégrée des eaux pluviales (éviter le tout tuyau, favoriser l'infiltration de l'eau là où elle tombe)

Zones d'expansion des crues

Orientation 24 : Prévenir les crues et les risques d'inondations

Disposition 66 : Intégrer la préservation des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

Indicateurs de moyen

Communes ou leurs groupements ayant intégrés les zones d'expansion des crues dans leurs doc d'urbanisme

Extrait DOO SCOT Pays de Guingamp

Arrêté le 13 décembre 2019 par délibération du comité syndical du Pays de Guingamp

1.6.1. Risque inondation, submersion marine et érosion

Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion (notamment du trait de côte), les documents d'urbanisme locaux identifient les secteurs concernés, en compatibilité avec le PGRI[21] Loire-Bretagne, le SMVM [22] et les documents locaux (atlas des zones inondables et zones submersibles dans les secteurs dépourvus de PPRI[23] et soumis à ces risques, PPRI, PPRSM), et au vu des études existantes, intègrent les dispositions des SAGE[24] et définissent :

- dans les zones d'aléa, les règles adéquates (en fonction du niveau de risque identifié dans les documents locaux) pour interdire toute nouvelle urbanisation ou conditionner celle-ci à la création de niveaux-refuges, dans les zones susceptibles d'être submergées et/ou inondées ;
- les règles adéquates pour interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones susceptibles d'être concernées par l'érosion du trait de côte, en raison par exemple d'un risque d'éboulement de falaise ;
- les conditions permettant de préserver les espaces naturels littoraux (dunes, marais, etc.), qui contribuent à prévenir et maitriser les dégâts causés par les évènements climatiques extrêmes.

Ils prennent en compte les projets de relocalisation des établissements et des constructions actuellement situés dans des zones de forte vulnérabilité.

Dans le cadre du changement climatique en cours, les documents d'urbanisme locaux actualiseront l'identification des secteurs à risques en fonction des données les plus récentes disponibles.

21 - PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
22 - SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer
23 - PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
24 - Voir disposition 69 du SAGE ATG préconisant la pose de repère de crues dans les communes concernées par l'aléa inondation par exemple

Extrait DOO SCOT TREGOR

approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté le 4 février 2020

3.1.5. La réduction de l'exposition aux risques et nuisances

ORIENTATIONS

→ Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondations, les documents d'urbanisme locaux, en compatibilité avec le Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) Loire-Bretagne et les SAGE, identifient les secteurs concernés, et définissent :

- les installations nécessaires pour améliorer la collecte et le stockage des eaux pluviales et de ruissellement, dans les secteurs déjà urbanisés sujets à inondations (cf. 1.2.2) ;
- les règles destinées à interdire le développement de l'urbanisation dans les secteurs inondables non urbanisés, notamment dans les champs d'expansion des crues, en dehors des ouvrages autorisés par le PGRI.

Prévision des crues

Orientation 24 : Prévenir les crues et les risques d'inondations

Disposition 67 : Améliorer la prévision des crues et sensibiliser à la culture du risque d'inondation

Indicateurs de moyen

Cours d'eau équipés d'un suivi régulier des débits

PHOTO : CRUE DÉCEMBRE 2013 – BELLE-ISLE-EN-TERRE

SAGE Baie de Lannion

- Améliorer la connaissance sur les débits du Guic et du Guer
- Poursuivre la réflexion sur la culture du risque avec la commune de Belle-Isle-en-Terre

Commune de Belle-Isle-en-Terre

- Mettre en place une réflexion sur la culture du risque d'inondation
- Travaux à réaliser par la commune au niveau du stade et de la station d'épuration

repères de crue

Travailler sur la mémoire collective

Anticiper

Perspectives 2020

SAGE Baie de Lannion

Installation d'un outil de mesure du débit sur le Guic à Belle-Isle-en-Terre

Poursuivre l'accompagnement de la commune de Belle-Isle-en-Terre sur la culture du risque d'inondation

Zones à risque de submersion marine et d'érosion côtière

Orientation 25 : Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière

Disposition 68 : Préciser un état des lieux et dresser un diagnostic des zones à risques naturels sur le littoral afin d'évaluer la pertinence de la stratégie de défense contre la mer et contre l'érosion côtière et sensibiliser à la culture du risque de submersion marine et d'érosion côtière

Disposition 69 : Prendre en compte le risque de submersion marine et d'érosion côtière dans les documents d'urbanisme

Disposition 70 : Suivre et limiter les effets des travaux de protection sur les milieux

PHOTO : TEMPÊTE TREDREZ-LOCQUÉMEAU – FÉVRIER 2016
SOURCE: TÉLÉGRAMME

Indicateurs de moyen

Avancée de l'étude visant à évaluer la pertinence de potentiels replis stratégiques dans ces zones à risques

Communes ou leurs groupements ayant intégré les zones soumises aux risques dans les doc d'urbanisme

Lannion-Trégor Communauté

Exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 « Prévention des inondations et des submersions »

Scot Trégor - demande prise en compte des zones de submersion et d'érosion côtière dans les doc d'urbanisme

Perspectives

Lannion-Trégor Communauté

Identification des zones de submersion et d'érosion côtières dans le PLUI

Pas d'action de sensibilisation sur la culture du risque de submersion marine et d'érosion côtière

Communication /sensibilisation

Orientation 26 : Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE
Disposition 71 : Capitaliser les connaissances
Disposition 72 : Renseigner le tableau de bord du SAGE

SAGE Baie de Lannion

Capitalisation à l'échelle du périmètre du SAGE des données « qualité » , « inventaires des cours d'eau et de leurs perturbations » et « inventaires des zones humides »

Valorisation des données :
ZONES HUMIDES => GEOBRETAGNE
COURS D'EAU => DDTM22 / DDTM29
QUALITE => BEA (Bassin, Évaluation, Action) DREAL Bretagne

Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation de la mise en œuvre du SAGE

Co-organisation de la rencontre régionale sur la stratégie bocagère / du colloque régional Eau et changement climatique

Elaboration d'un tableau de bord annuel « suivi de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion »

Perspectives 2020

Distribution du petit Guide du SAGE
Campagne de sensibilisation aux économies d'eau
Refonte du site internet

Le territoire en action

Campagne de communication /sensibilisation

JAPE (BVVL, BVLG, BVJGB)

Bulletins des communautés d'agglo

Bulletins communaux

Flash technique (Chambre d'agriculture, BVLG)

Evènement organisé par ERB

Portes ouvertes organisées par le CEDAPA

Campagne de sensibilisation communes de Ploumilliau et Ploulec'h

et d'autres ●●●

Organisation des maîtrises d'ouvrage

Orientation 28: Assurer la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux

Lannion-Trégor Communauté :

- Exerce la compétence « assainissement » depuis 2011
- Exerce la compétence « GEMAPI » depuis le 1er janvier 2018
- Exerce la compétence « eau potable » depuis le 1er janvier 2020
- Exerce la compétence « eaux pluviales urbaines » depuis le 1er janvier 2020 (transfert en partie aux communes)

Morlaix Communauté :

- Exerce la compétence « assainissement » depuis 1er janvier 2017
- Exerce les compétences « eau potable » « eaux pluviales urbaines » depuis 1er janvier 2017
- Exerce la compétence « GEMAPI » depuis le 1er janvier 2019

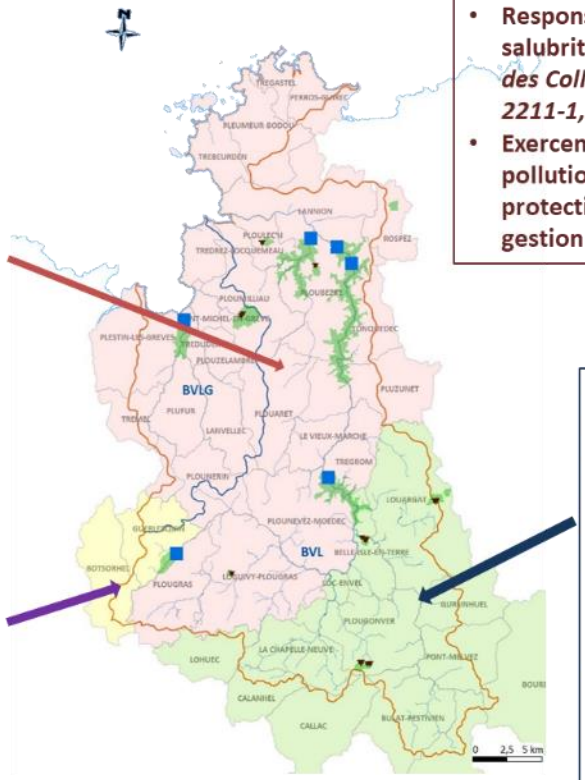

Communes

- Responsabilités en matière de sureté, de salubrité et sécurité publiques *code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2211-1, L. 2212-1 et suivants)*
- Exercent des compétences en matière de pollutions, de défense incendie, de protection contre les inondations, de gestion des eaux pluviales

Guingamp Paimpol Agglomération :

- Exerce la compétence « GEMAPI » depuis le 1er janvier 2018
- Exerce la compétence « assainissement » depuis le 1er janvier 2019
- Exerce la compétence « eau potable » depuis le 1er janvier 2019
- Transfert la compétence « eaux pluviales urbaines » aux communes depuis le 1er janvier 2020

Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Goas Koll Traou Long

Exercera la compétence « eau potable » par délégation de LTC et GPA en 2020

Perspectives

Les compétences dans le domaine de l'Eau sont exercées par les trois EPCI du territoire.
Les syndicats AEP exercent par transfert la compétence Eau potable.

Réflexion en cours

Contours et responsabilités associées aux prises de compétence GEMAPI et Eaux pluviales urbaines par les EPCI

- ***LTC*** *2019 démarrage étude – présentation et caractérisation des ouvrages et des enjeux associés aux risques d'inondation et/ou de submersion marine (/décret digues)*
- ***Guingamp Paimpol Agglo*** *2019 démarrage étude GEMAPI*

Transversalité Eau/Urbanisme

La transversalité entre les domaines de l'eau et de l'urbanisme – aménagement du territoire se traduit depuis l'approbation du SAGE par :

- un accompagnement au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)
- l'élaboration d'avis de la CLE sur les documents d'urbanisme soumis à enquête publique
- Un accompagnement des porteurs de projets

Organisation des maîtrises d'ouvrage

Orientation 28: Assurer la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux

Le périmètre du SAGE Baie de Lannion est couvert par deux contrats de bassins versants :

- Projet de Territoire sur l'Eau sur le bassin versant du Léguer
- Plan de lutte contre les algues vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève

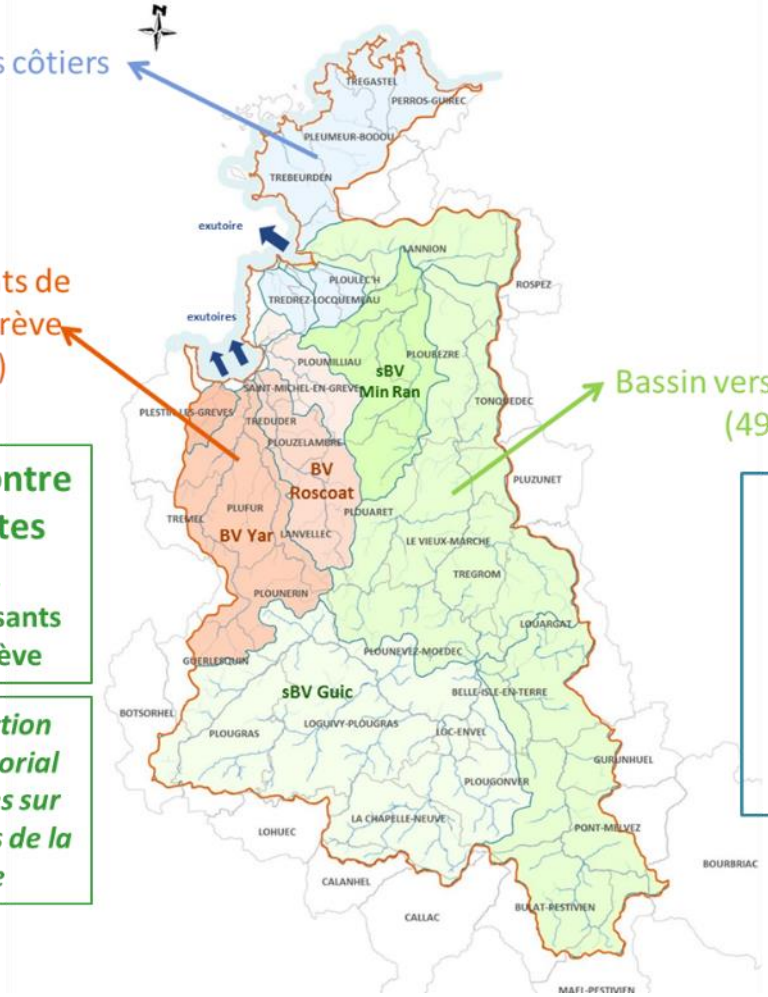

Plan de lutte contre les algues vertes 2018-2021
sur les bassins versants de la Lieue de Grève

En 2019: Construction d'un Contrat territorial Milieux Aquatiques sur les bassins versants de la Lieue de Grève

Projet Territoire d'Eau 2016-2021
sur le bassin versant du Léguer et les bassins versants côtiers entre Tredrez Locquémeau et Perros-Guirec

Perspectives 2020

Un contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) comprenant des actions de restauration des milieux aquatiques est en cours de discussion avec les partenaires financiers.

Les actions proposées dans ce contrat ont pour objectif de réduire les flux de matières azotées arrivant dans la baie en restaurant la fonctionnalité des milieux aquatiques (épuration naturelle, rechargement des nappes, source de biodiversité).

BILAN DES RENCONTRES « SAGE » EN 2019

Commission Locale de l'Eau

- 05-07-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis– Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 14-10-2019 - Feuille de route de la CLE du SAGE Baie de Lannion, Projet de Scot du Trégor, Projet abattoir de Lannion-Trégor Communauté
- 18-12-2019 - Bilan 2019 et programme 2020 – étude bilan besoins/ressources - avis du Bureau « règle encadrant les projets en zone humide » - questions diverses

Bureau de CLE

- 13-03-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis du Bureau – Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 13-06-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis du Bureau – Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 30-08-2019 – Elaboration du projet de feuille de route de la CLE du SAGE BL
- 09-10-2019 - Feuille de route de la CLE du SAGE Baie de Lannion, Projet de Scot du Trégor, Projet abattoir de Lannion-Trégor Communauté
- 11-12-2019 – Bilan 2019 et programme 2020 – étude bilan besoins/ressources - avis du Bureau « règle encadrant les projets en zone humide » - questions diverses

Bureau interSAGE

- 26-09-2019 – Bureau interSage Argoat Trégor Goëlo / Baie de Lannion – gestion quantitative de la ressource en eau

APPCB – Assemblée permanent des Présidents de CLE de Bretagne

- 16-01-2019 Assemblée plénière
- 30-01-2019 Assemblée plénière CGLE
- 28-03-2019 Assemblée plénière
- 07-05-2019 échange étude HMUC (Hydrologie Milieu Usages Climat)– DREAL / retours expérience SAGE
- 28-06-2019 Assemblée plénière
- 12-07-2019 rencontre Présidents de CLE des SAGE nord costarmoricains sur la gestion quantitative de la ressource en eau
- 22-11-2019 Journée «Quelles politiques publiques pour l'avenir du bocage ? »

+ Bureau APPCB

Perspectives 2020

Organisation de rencontres interSAGE avec le SAGE Argoat Trégor Goëlo (quantitatif / qualité des eaux littorales) et le SAGE Léon-Trégor (qualité de la masse d'eau littoral Baie de Lannion – PLAV Lieue de Grève et Douron / quantitatif et qualité du sBV Guic)

Participation aux rencontres – échanges organisées par l'APPCB / Conseil Régional de Bretagne / CRESEB /AELB

SIGLES

APPCB - Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne
ATBVB - Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons
BGM – Bretagne Grands Migrateurs
CD - Conseil Départemental
CLE - Commission Locale de l'Eau
CBNB – Conservatoire National Botanique de Brest
CRAB – Chambre Régionale d'Agriculture
CRB - Conseil Régional de Bretagne
CRPF – Centre National de la Propriété Forestière
CRESEB - Centre de Ressources et d'Expertises sur l'Eau en Bretagne
DDTM - Direction Départemental des Territoires et de la Mer
DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et le Logement
AELB – Agence de l'Eau Loire-Bretagne
FEDER – Fond Européen de Développement Régional
GMB – Groupe Mammalogique Breton
MAEC - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
OFB – Office Français pour la Biodiversité
ONF – Office National des Forets
PLU - Plan Local d'Urbanisme
PLUi - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNRA – Parc Naturel Régional d'Armorique
SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT - Schéma de cohérence Territoriale
SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
UBO – Université de Bretagne Ouest